



12^e université d'été de l'innovation rurale

dans le cadre de « Jazz in Marciac » (Gers) 9/10/11 AOUT 2006

TERRITOIRES RURAUX

*Comment débattre
des sujets
qui fâchent ?*



Merci à tous les participants

Jacques ABADIE, enseignant-chercheur à l'Ensat, Gilles ALLAIRE, économiste au Centre Inra de Toulouse, Philippe ASSALIT, photographe, Serge AUGÉ, expert agricole et foncier, Emmanuelle AURIOL, économiste, professeur agrégée à l'Université Toulouse 1, Eric BARDON, directeur de la communication du Ministère de l'Agriculture, Michel BAYLAC, Chambre d'agriculture du Gers, Marguerite BAYLE, auteur, Marie-Hélène BEGUE, Sylvie BERTHIER, Mission Agrobiosciences, Sylvie BONNY, chercheur Inra, Gérard BOUCHER, association Nouvelle Donne, Marie BRUNAUD, Bernard BRUNET, membres du CESR Midi-Pyrénées, Jean-Pierre CADIER, Matthieu CALAME, Fondation pour le Progrès de l'Homme, Robert CAMPGUILHEM, enseignant, Colombe CANDILLIER, association Rivages, Marc CARBALLIDO, Conseiller régional Midi-Pyrénées, Maryse CARRARETTO, anthropologue, Henri-Bernard CARTIER, Chambre d'agriculture du Gers, Marcel CASSAGNE, Any CASTAINGS, Directrice de l'Ajicar, Jean CAZALS, Djal, Roger CAZENAVE, Groupe local de réflexion, Marie CHA, service presse Jazz In Marciac, Serge CHAMBERT, Chambre d'agriculture du Gers, Jean-Marc CHAMPFRAULT, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Jean-Louis CHAUZY, président du Cesr Midi-Pyrénées, Bernard CHEVASSUS, Directeur de recherche Inra, Agnès CLERC, ethnologue, Thérèse CLERY, Aline COMEAU, Agence de l'Eau Adour Garonne, Eliane CREPEL, Groupe local de réflexion, Francis DAGUZAN, président de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, Alain DALLIER, agriculteur, Bernard DARRIS, Adasea 32, Christophe DE HEAULME, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Jean-Jacques DELMAS, Uminate, Martine DELMAS, Association Les Amis de la Terre, François DELPLA, Mission Agrobiosciences, Jacques DELPLA, BNP-Paribas, Georges DEMAUTIS, enseignant, Gilles DE MIRBECK, sociologue, animateur du Groupe Local de Réflexion, Patrick DENOUX, maître de conférences en psychologie interculturel (UTM), Joëlle DEPARIS, enseignante, Clothilde DE RAVIGNAN, François DE RAVIGNAN, ingénieur agronome et économiste, Alain DESHAYES, ancien chercheur Inra, Eric DESSEZ, Régie rurale Val d'Adour, Jean DUBOS, Erievit, Michel DUBOURG, agriculteur Bio, Marie-Laure DUFFAUD, enseignante, Dominique DUMONT, Jazz In Marciac, Abdulaye FALL, étudiant, Alain FAUCONNIER, président de la Commission Agriculture du Conseil régional Midi-Pyrénées, Eric FEBVRE, Semadour, Claudine FERRANE, Chambre d'Agriculture de la Charente, Linda FERRER-ROCA, réalisatrice, Claudie FIEUX-GRATIAN, Journaliste, Jean-Claude FLAMANT, Mission Agrobiosciences, Jean-Pascal FONTORBES, réalisateur, Rémy FOURCADE, Chambre d'agriculture du Gers, Françoise FOURNIE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Chantal et Thierry FOURNIER, agriculteurs, Monique FRAYRET, Vivadour, Jean FRANÇOIS-PONCET, ancien ministre, sénateur du Lot-et-Garonne, Hélène FREBOURG, Christian GALAND, Centre Inra Toulouse, Odile GALAIS, Jean-Marc GASSIOT, Vivadour, Guillaume GENIEZ, étudiant, Lucie GILLOT, Mission Agrobiosciences, Anne-Marie GRANIE, enseignant-chercheur Enfa, Jean-Louis GUILHAUMON, maire de Marciac, Ketty GUILLOUX, médecin, Jean-Marie GUILLOUX, Mission Agrobiosciences, Christian GUITARD, Chambre régionale agricole de Midi-Pyrénées, Didier HOUGUET, Ministère des Finances, Bernard HUBERT,

12^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'INNOVATION RURALE*Sous le signe du coq*

C'est sous le signe du coq que se plaçait cette 12^e Université d'Été. Un animal totemique qui pouvait augurer de vives polémiques tous ergots dressés. Pouvait-on traiter les sujets qui fâchent sans transformer l'enceinte de Marciac en arène? En choisissant d'appréhender les manières d'en débattre – selon quelles procédures, avec quels acteurs, autour de quels questionnements? – nous avons voulu éviter les impasses de débats frontaux pour définir ensemble - plus de 160 participants, issus en majeure partie du monde professionnel agricole et rural, des pouvoirs publics et de la communauté scientifique – les motifs de « dispute », les logiques des arguments et les fils à tirer pour qu'un véritable débat public s'instaure, à même d'éclairer la décision.

Pourquoi tant de conflits, nous sommes-nous demandés lors de la première journée? C'est que désormais, les grandes questions de société pénètrent pleinement le monde rural, au côté des traditionnelles querelles de voisinage ou de l'immémoriale rivalité sur le foncier. Aux conflits d'intérêt s'ajoutent désormais les divergences entre des systèmes de valeur. La multiplicité des enjeux, les incertitudes scientifiques, l'échelle mondiale de la prise de décision, lestent les nouveaux objets de tension d'un poids écrasant et rendent obsolètes les médiations et les régulations habituelles. Et puis, il y a aussi ces craintes culturelles du dissensus et cette peur d'être nous-mêmes des sujets qui se fâchent. Une appréhension qui obère les échanges et nous fait souvent préférer le consensus mou au désaccord raisonnable.

En revisitant notamment les controverses actuelles, telles que les Ogm ou la mondialisation, nous avons pu également appréhender, lors de la seconde journée, combien ces débats réinterrogent notre système démocratique et les formes qu'il prend, la place du citoyen et l'articulation entre la délibération et la décision. Dans un contexte où il convient toujours de lutter contre la tentation du règne de l'évidence, nos échanges auront au moins eu la vertu de montrer que trancher les « sujets qui fâchent » en un simple « pour » ou « contre » ne nous apprend rien...



Jean-Claude Flamant
Directeur de la Mission
d'Animation des
Agrobiosciences

Les actes de l'Université d'Été de l'Innovation Rurale sont conçus, rédigés et édités par la Mission Agrobiosciences. **Directeur** : Jean-Claude Flamant. **Directeur de la publication** : Jean-Marie Guilloux. **Rédaction** : Sylvie Berthier et Valérie Péan. **Photographies** : Philippe Assalit. **Maquette et dessins** : Gilles Sire. **Mise en page et photogravure** : Nuances du Sud. **Imprimeur** : Parchemins du Midi. ISSN 1637-5319. Mission Agrobiosciences : ENFA, BP 72638, 31326 Castanet-Tolosan Cedex. Tél : 05 62 88 14 50 Fax : 05 62 88 14 51 – www.agrobiosciences.org

POURQUOI TANT DE CONFLITS ?

EXPOSÉS INTRODUCTIFS

L'agriculture se voit assigner une fonction symbolique disproportionnée

Jean-Luc Mayaud

P 5



Le débat, un objet interculturel entre polémique et polysémique

Patrick Denoux

P 6



Il manque un espace de médiation entre la sécheresse du réel et le lieu des affects

Eric Bardon

P 11



RESTITUTION DES CERCLES D'ÉCHANGES

De nouveaux champs de tensions

P 12



RÉACTION

Il manque un cadre de raisonnement pour comprendre les manières dont nous pouvons agir et celles dont nous sommes agis

Bernard Hubert

P 15



DÉBAT

Nous regardons un même objet sans être assis sur la même chaise

P 17



SÉQUENCE CONTROVERSE

Ogm : ces débats qu'on malmène...

Bernard Chevassus, Philippe Martin, Matthieu Calame, Alain Toppan

P 19

DÉBAT

De la difficulté à élaborer le compromis

P 23

RÉACTION

Pour des raisons culturelles ou culturelles, le maïs a toujours suscité des controverses

Maryse Carraretto

P 26

Une façon de casser le rapport privilégié de l'expert et du politique

Bernard Hubert

P 27



**QUELLES ISSUES
POUR LA DÉCISION PUBLIQUE ?**

EXPOSÉS INTRODUCTIFS

*Entre tensions, malaises et avancées,
une décision publique
qui s'est construite autour
des controverses*

Philippe Manguin

P 29



Le débat, le vote et le sondage

Jérôme Sainte-Marie

P 32

RESTITUTION DES CERCLES D'ÉCHANGES

*Quand les débats publics
réinterrogent les règles
de la démocratie*

P 34



RÉACTION

Réinjecter une dose de participatif

Bernard Hubert

P 37

SÉQUENCE CONTROVERSE

*Le pouvoir n'est pas aussi loin
qu'on le croit*

P 38



DÉBAT

*Le libre échange est-il compatible
avec un projet pour nos territoires ?*

P 44

GRANDS TÉMOINS

Quels débats pour quelle démocratie ?

Catherine et Raphaël Larrère

P 46



**LA CONVERSATION
DU VENDREDI**

*Pour la prochaine Université d'Été,
La politique agricole et rurale
entre en campagne !*

P 50





POURQUOI TANT DE CONFLITS ?

Clochemerle a bien changé... Si les bonnes vieilles querelles de village existent toujours, c'est le profil des voisins qui s'est radicalement redessiné. Et du même coup, à nouveaux ruraux, nouveaux sujets de discorde. Sur l'usage même du territoire sur lequel cohabitent ceux qui vivent le rural mais aussi, plus largement, sur de grandes questions de société qui, désormais, traversent les activités agricoles. Des désaccords majeurs qui, en plus des traditionnels conflits d'intérêt, voient s'affronter des systèmes de valeurs.

De nouveaux « champs de bataille » qui, faute d'instances régulatrices et de procédures satisfaisantes de mise en débat, trouvent une forte résonance dans les prétoires des tribunaux ou à la Une des médias.

À travers les réflexions menées par les cercles d'échange, les points de vue d'intervenants et l'analyse de la controverse sur les Ogm, ce sont les motifs, les sources et la nature même de ce qui nous fâche qui sont peu à peu éclairés.

EXPOSÉS INTRODUCTIFS

Pour l'un, l'historien Jean-Luc Mayaud, ce sont les revirements successifs des valeurs qu'on assigne aux agriculteurs et la rémanence d'un discours aux accents pétainistes qui, à force de vouloir gommer la réalité, risquent bien de fâcher. Pour le deuxième, Patrick Denoux, la psychologie interculturelle aide à appréhender la place et le statut du débat dans nos sociétés, à la fois conflit, conversation et négociation ; un débat qui fâche avant même d'avoir commencé, tant sont grandes les craintes du dissensus comme du faux consensus. Pour le troisième, Eric Bardon, la succession des sujets de polémiques et des crises qui bousculent le monde rural constitue, paradoxalement, une chance pour sortir l'agriculture d'une discrétion médiatique qui a conduit à la méconnaissance. Tous trois ont ainsi ouvert l'Université d'Été de Marciac en donnant à entendre leurs hypothèses, sur un fond de sentiment de dépossession et de quête identitaire de nos sociétés et avec ce même credo : mieux vaut une bonne querelle qu'un consensus mou.

« L'agriculture se voit assigner une fonction symbolique disproportionnée »

Par Jean-Luc Mayaud, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lyon 2, spécialiste du monde rural, directeur du Laboratoire d'études rurales, unité de recherche consacrée aux sociétés rurales européennes contemporaines, rédacteur en chef de la revue *Ruralia* et auteur de plusieurs ouvrages, dont « La petite exploitation rurale triomphante », en 1999, « L'histoire de l'Europe rurale et contemporaine, du village à l'État », en 2006 ou encore « Gens de l'agriculture de 1940 à nos jours ».

En tant qu'historien et citoyen, l'évocation des « sujets qui fâchent » me fait d'abord penser au célèbre dessin de Caran d'Ache stigmatisant cette France divisée en deux camps, déchirée par l'Affaire Dreyfus : parues dans *Le Figaro* sous le titre « Un repas de famille », une première vignette montre une paisible tablée de convives, avec pour légende : *Surtout, ne parlons pas de l'Affaire Dreyfus*. La deuxième, juste en-dessous, ne laisse plus voir que champ de ruines, convives saignant à terre et vaisselle cassée. Avec pour seule légende : *Ils en ont parlé...* Si j'évoque Dreyfus, en 2006, un siècle après sa réhabilitation, c'est que ce « Ils en ont parlé » témoigne de la profondeur et de la complexité de la fracture : un conflit qui traverse les familles rend vaine toute approche explicative de type sociologique. Nous allons donc en parler. De la multiplicité des thèmes qui touchent au rural et/ou à l'agriculture et sur lesquels il y aurait motif de fâcherie. Mais que les choses soient claires : à titre personnel je préfère la fâcherie au consensus mou.

L'éternelle paix des champs ? En novembre 1940, Pagnol tourne *La fille du puisatier*, avec Raimu (le puisatier). Quel est l'argument du film ? La fille du puisatier, vivant au cœur du rural, a été séduite par le rejeton de riches commerçants urbains. Enceinte, elle est abandonnée, alors même que le brave Fernandel, l'employé du puisatier, est prêt à se dévouer. Ce que le film met en exergue, c'est une opposition manichéenne entre les mœurs dégradées des villes, où dominerait le monde de l'argent, face aux mœurs des « campagnes », supposées régies par le monde de l'honneur. Quant à la scène finale, il en existerait deux versions. Dans la première, la réconciliation familiale s'opère en écoutant un discours du maréchal Pétain. La version suivante, diffusée à New York à la Libération, lui aurait substitué l'appel du 18 juin...

Septembre 2001. Soixante ans plus tard, un film de Christian Carion, *Une hirondelle a fait le printemps*, oppose Michel Serrault, vieux berger quelque peu acariâtre, et Mathilde Seigner, jeune informaticienne parisienne arrivant à la ferme. Deux affiches font la promotion de ce long-métrage. L'une avec le visage de Mathilde Seigner et ce commentaire : *Pour elle, tout commence enfin*. L'autre montrant Michel Serrault : *Pour lui, tout peut recommencer*. Eh bien, à partir de là, on pourrait considérer qu'en soixante ans, rien n'a changé, du moins dans les valeurs attribuées au monde rural. Nous sommes toujours dans ces constructions d'un agrarisme éternel, tout juste actualisé en 2001.

D'ailleurs, quelles images ont-elles été véhiculées entre-temps ? Celles d'une publicité télévisée pour une marque de lave-linge vantée par la Mère Denis – *Ah, c'est ben vrai, ça !...* – ou encore le slogan de cette « banque des paysans » qui, pour conquérir les villes, lance *Le bon sens près de chez vous*. Toutes ces représentations tournent autour des valeurs de la terre, cette terre qui *ne ment pas*. De fait, dès le 19^e siècle, puis dans l'entre-deux-guerres, le développement agricole est pensé sous la forme de l'agrarisme, c'est-à-dire dans une traduction politique. Ce qui la sous-tendait : la volonté de contourner la ville considérée comme le lieu de l'agitation, ponctuée par les révolutions de juillet 1789 et de juillet 1830, puis de février et de juin 1848, sans oublier la Commune de Paris. Une ville investie par le monde des ouvriers, où s'enracinent et prospèrent le socialisme, la laïcité et l'anticléricalisme... Dès lors, les gouvernements successifs, notamment sous la III^e République, tentent de s'appuyer sur les « campagnes » et développent un discours agrarien vantant *la paix des champs* et l'ordre des notables. Par un soudain retournement de situation, les « brutes » paysannes, qui avaient mis le feu au pays pendant le printemps et l'été 1789, au moment de la Grande Peur, sont tout à coup chargées de valeurs positives. Un revirement que reflète la production littéraire d'une George Sand, puis d'un Giono, loin des univers de Balzac ou de Zola. Et qui a pour point culminant le régime de Vichy,

se réclamant officiellement de la terre, du monde rural et paysan, la ville n'étant que mensonge.

Enterré et sommé de renaître. Valeurs éternelles de l'agriculture, disions-nous. D'un film à l'autre, rien n'aurait changé. Et pourtant. Entre novembre 1940 et 2006, en un demi-siècle d'agricolisation du rural et d'industrialisation de l'agriculture, tout a changé dans le monde agricole et rural. Une mutation qui, de plus, s'est opérée en symbiose avec l'ensemble de la société, puisqu'il s'agissait dans un premier temps de nourrir le pays – à la Libération, les Français ont faim –, puis de bénéficier d'un grand secteur d'exportation.

En quelques décennies, par décision de l'Etat qui promulgue des lois pour garantir les prix et les débouchés, et du monde agricole qui s'organise et se syndicalise, une incroyable modernisation technique et sociale se développe, libérant notamment les agriculteurs de l'emprise des anciens notables. Ce sont les filières qui désormais segmentent le monde de la production et se donnent de nouveaux moyens d'intervention et d'action grâce à la maîtrise de la communication. Bien évidemment, la figure du paysan est alors rapidement gommée pour laisser place à celle de l'exploitant, puis de l'entrepreneur agricole, jusqu'à l'emploi du terme d'agri-manager que d'aucuns affectionnent. L'éradication du mot « paysan » fait clairement l'objet d'une revendication des organisations agricoles dans les années 1960. Une véritable rupture avec le passé, mais pas encore avec le reste de la société. Ces évolutions conduisent au contraire à l'unification des modes de vie, via l'accès aux supermarchés, aux télévisions, aux équipements des villages qui se dotent de trottoirs, de ronds-points décorés et de salles polyvalentes.

Les années passent. La société s'urbanise toujours plus et soudain, à partir des années 1970, cette population citadine semble se réveiller en exprimant un irrépressible besoin de rural. Elle veut « manger du paysan »... Elle a faim d'authenticité. C'est ainsi que depuis une vingtaine d'années s'affirme de plus en plus fortement une recherche de l'éternel paysan, enterré dans les années 1960 et sommé de renaître aujourd'hui. Pour nombre d'acteurs, la terre doit être patrimonialisée et les agriculteurs mis au musée et sous cloche.

On avait cru éradiquer la réalité paysanne, or le mot subsiste durablement, même avec ses dérivés péjoratifs - le péquenot, le bouseux, le plouc -, stigmatisant un monde dont on a voulu se dégager – tant dans la littérature, le cinéma, le théâtre que dans la production scientifique, voire dans la sphère du syndicalisme agricole.

La permanence d'un certain discours. Il faut dire que le monde agricole, celui des organisations, des chambres d'agriculture, des ingénieurs et des techniciens mobilisés pour le développement, a appris à communiquer. Certes d'un côté sous la forme de barrages routiers, d'at-

taques de préfectures ou de manifestations coup de poing à Bruxelles qui font écho aux *Jacques* d'antan, toujours capables de se soulever... Mais de l'autre, se fabrique aussi une foule d'images : le 1^{er} Salon International de l'Agriculture à Paris, dès 1964, et qui se présente comme la plus grande ferme de France ; les ventes directes le long des routes qui proposent des produits dits du terroir ; des fêtes des battages ou des transhumances où l'on réinvente parfois les costumes du pays ; la grande moisson sur les Champs-Élysées, en 1990, mêlant la démonstration de la modernité avec l'image d'un passé mythifié que l'on voudrait garantir d'une authenticité héritée et perpétuée. S'il y a quelque chose de permanent, ce n'est certainement pas la réalité du monde agricole et rural, mais bien un certain discours sur lequel il convient d'être prudent. Car ainsi que nous l'avons vu par le passé, il arrive qu'il se retourne et que les valeurs s'inversent. D'autant qu'en termes de rapport de force, il importe de se demander ce que pèse aujourd'hui cette agriculture qui n'occupe plus qu'une portion du territoire national et compte moins de 600 000 exploitations, face au réinvestissement, par les urbains, du rural et de l'espace villageois, y compris par la multiplication des lotissements et les résidences secondaires.

Nous sommes ainsi dans un moment historique inachevé où l'agriculture se voit assigner une fonction symbolique disproportionnée et décalée par rapport à sa réalité. On demande aux agriculteurs de fabriquer tout à la fois de la sécurité alimentaire, du goût, de l'Aoc, de l'environnement, du paysage, de la qualité de vie et cela, bien évidemment, en portant le béret et en se chaussant de sabots. ■

Le débat, un objet inter-culturel entre polémique et polysémique

Par Patrick Denoux, maître de conférence en psychologie interculturelle à l'Université Toulouse-Le Mirail. Co-directeur du Master du même nom ainsi que de l'Unité de recherche en psychologie interculturelle.

La controverse est partout... potentiellement. La psychologie interculturelle, comme psychologie du contact culturel (cultures anthropologiques, générationnelles, organisationnelles...) s'intéresse à la signification et à la gestion de la différence culturelle dans ses effets psychologiques. A ce titre, familière à la fois de la pratique du débat et de la fâcherie, elle se voit très sollicitée car la controverse est partout, entre profanes, entre experts, entre profanes et experts, entre scientifiques, entre politiques, entre scientifiques et politiques... Quelques mots en préambule concernant ces trois acteurs principaux instruisant la majorité des débats : l'expert, le politique, le profane. Pour ce qui est de l'expert, nos inflexions culturelles nous font pré-supposer en permanence qu'idéalement, la science pour-

rait, parce que supposée échapper aux vicissitudes de l'environnement socio-politico-économique, nous empêcher d'y succomber. Historiquement, cela n'a jamais été le cas : qu'il suffise d'évoquer le laboratoire des Curie en étroite connivence avec l'industrie naissante du Radium ou l'expansion d'après-guerre des actuels complexes scientifico-industriels pour ce qui est de l'économique, ou encore qu'il s'agisse des accointances princières des scientifiques des Lumières, via l'institutionnalisation par l'Empire jusqu'à la technoscience étatique d'aujourd'hui, pour ce qui est du politique (Pasteur n'écrivait-il pas, sous forme à peine voilée, au Président du Mexique que s'il avait des fonctions exécutives, il proposerait aux condamnés à mort une alternative : être supprimés ou servir de cobayes pour l'inoculation de la rage?).

L'histoire des sciences nous indique bien au contraire qu'il n'y a jamais eu de pré carré que dans une conception idéaliste dont la seule fonction actuelle est d'enrayer la controverse. *Pour tout débat à venir, il conviendrait de considérer d'abord que l'extériorité dont se targue l'expertise scientifique n'a jamais été.*

L'expert fait science, le profane fait sens. Pour ce qui est du profane, je rappellerai qu'il n'est de profane que relativement à un temple (profanum) et il ne fait pas de doute que sa convocation à la table délibérative en ébranle quelque peu les colonnes. Mais, faut-il rappeler que toute expertise en un domaine se paie nécessairement d'un noviciat en maints autres ? Aussi expert soit-il, chacun est profane en terra incognita... Quant à la nouveauté supposée du phénomène, cela fait bien longtemps que le peuple s'est invité à la table du Prince à travers le philosophe et la décision éclairée, puis avec le parlement et la décision contrôlée et enfin peut-être, à travers la participation et la décision partagée. Alors quelle est l'utilité du profane ? *Pour tout débat à venir, il conviendrait de considérer que si l'expert fait science, le profane, lui, fait sens.* Parce qu'il réconcilie science et expérience, expérimentation et épreuve. « C'est celui qui porte la chaussure qui sait où elle fait mal » selon J. Dewey.

Pour ce qui est du politique, s'opère actuellement une véritable incitation étatique à la participation (cf. l'analyse sur la naissance de l'Etat consultatif par Pierre Rosanvalon, ainsi que sur l'administration déléguée) qui s'institutionnalise, débordant la représentativité classique tout en s'élargissant à l'ensemble des secteurs. *Pour tout débat à venir, il conviendrait de considérer qu'instruire actuellement la question du débat revêt une signification particulière : cela revient à signaler que les formes qui lui ont été données jusqu'à ce jour ne conviennent plus.*

Ce que je veux indiquer par là, c'est que la confrontation par le débat du scientifique, du décideur et du citoyen, au sein de rapports de forces variables, ne date pas d'hier. Compte tenu de la position de centralité symbolique qu'occupe l'agriculture (origine, nourriture, modelage), il s'avé-

rait impossible qu'elle échappât à cette incitation. Alors fleurirent, çà et là, et là peut-être plus qu'ailleurs, déjeuner-débat, assemblée-débat, émission-débat, enquête-débat, dîner-débat, journée-débat, gala-débat, rencontre-débat, causerie-débat, conférence-débat, soirée-débat et maintenant, pour ce qui nous concerne, le dernier-né, le « débat-débat ».

Une constante culturelle : la crainte du dissensus.

Comment débattre des sujets qui fâchent ? Voilà une interrogation singulière, mais comment savons-nous donc qu'ils fâchent... sans en avoir déjà débattu ? A cette question toute simple, la réponse collective est aussi limpide : nous imaginons le débat à partir de la crainte du débat... A tout moment nous redoutons qu'il puisse fâcher. Je n'en prendrai pour illustration que les multiples commissions Théodule, spécialité française, essentiellement destinées à enfouir tout débat. *Dans nos cultures, le débat fâche avant tout débat.* Nous craignons que notre identité, tout autant que nos intérêts, y soit mal engagée et en souffre, nous appréhendons la polémique stérile et tentons de la conjurer... Nous touchons là à une constante culturelle sous forme de cercle vicieux : la crainte du dissensus génère une pression au faux consensus (redouté) productrice à terme de conflits entretenant la crainte du dissensus.

Au niveau organisationnel, groupal ou individuel, la crainte du dissensus est profondément ancrée. Elle provient essentiellement du statut mineur que notre culture très majoritairement monothéiste, assimilatrice et percluse de cohérence octroie à la différence, toujours soupçonnée de générer la divergence, mère du désaccord conduisant à la déstructuration. Soit dit sans vous fâcher... Face à la disparité croissante des incitations – et chacun sait ici à quel point la figure du paysan est à un carrefour identitaire – il s'en suit une *faiblesse majeure dans la prise en compte spontanée de cette diversité.* Faiblesse en contradiction avec nos principes politiques démocratiques, dans une société qui n'en finit d'ailleurs pas de s'étonner d'une certaine désertion dans l'engagement.

Cette crainte du dissensus s'exprime à plusieurs niveaux, j'en mentionnerai simplement deux. Sur le plan organisationnel, d'abord. Mon expérience d'expertise auprès d'organisations de différents secteurs m'a montré que toute structure professionnelle, syndicale, administrative ou de recherche traversée de manière justifiée par la question de sa redéfinition, de son organisation pourrait-on dire mise en débat, est de fait traversée, voire secouée par une forte contradiction d'objectifs : soit maintenir l'interrogation à un niveau qui ne questionne pas le consensus interne, quitte à en reconstituer un complètement artificiel par des opérations d'audit visant à consolider l'adhésion et qui virent à la simple action de communication interne occultant les différences. Le dissensus est alors considéré comme une pathologie du processus, pathologie dont tout débat est potentiellement porteur et qu'il convient d'éradiquer. Soit

pousser l'interrogation à un niveau qui questionne le consensus interne quitte à engager une forme de négociation implicite à l'issue d'opérations d'analyse de la diversité visant, sur la base même de cette diversité, la restauration des capacités délibératives, voire décisionnelles des différents acteurs. Le dissensus, non sans mal, est alors considéré comme origine du processus qui rend le débat indispensable.

Cette forte contradiction d'objectifs relève directement du statut octroyé au dissensus dans le débat, le *dissensus redoutable pathologie à combattre ou indispensable origine à dépasser*.

Sur le plan personnel, ensuite, si l'image du paysan sert à conjurer les méfaits du progrès, de la technique, de l'industrialisation etc., l'agriculteur réel, lui, est tiraillé entre plusieurs positionnements identitaires ; du point de vue psychique, il est lui-même confronté au dissensus entre les rôles multiples qui sont attendus de lui et est certainement plus préparé à l'évincer qu'à le gérer. Là encore, un dilemme : va-t-il incarner une sorte d'acteur de théâtre d'ombres, destiné à exorciser les malfaisances des avancées techniques et scientifiques et s'identifier à cette fonction conjuratoire qui le conduira à être tour à tour le pollueur, le paysagiste, l'industriel, l'écologiste, le technicien agricole etc. ? Va-t-il construire une stratégie identitaire sur la base même de la reconnaissance de ce dissensus - ce qui me semble constituer par ailleurs un axe politique majeur ? Le dissensus, là encore selon le statut qui lui est octroyé, assure une *fonction soit d'évasion craintive soit de promotion étayée du processus identitaire*.

La pression au faux consensus... lui-même redouté !

En réalité, nos cultures obnubilées par la crainte du dissensus orientent la vision du consensus vers un faux consensus, favorisant systématiquement trois caractéristiques que nous retrouverons dans maints débats : le *consensus a minima* artificiel et peu étayé - les manifestations de la divergence nous sont moins tolérables que la superficialité d'un accord de façade, c'est-à-dire d'une représentation d'accord ; le *consensus a priori*, plus pré-supposé déjà présent que construit ou négocié ; et le *consensus pro domo* (oxymore délibéré), avec pour base l'imposition de son point de vue plus que la recherche d'un compromis. Le débat s'en trouve évincé car, à l'inverse, il suppose à la fois l'expression intense des disparités, l'ouverture des possibles, le délogement de sa position et la recherche authentique d'un accord. Les insatisfactions et les tensions s'en voient exacerbées, ne laissant plus pour issue que le conflit explicite, ce qui amplifie davantage encore la crainte et la délégitimation du débat. Il est intéressant de constater que cette inflexion culturelle se traduit dans l'analyse lexicographique du champ sémantique du mot "débat" en français, qui confirme l'existence de trois registres - la conversation, la négociation et le conflit - soulignant à quel point c'est la crainte du dissensus qui

structure l'univers sémantique du débat. *On débat pour converser (fréquentation), s'entendre (accord) ou se battre (polémique)*.

Dans notre culture, le lien causal entre la crainte du dissensus et la pression au faux consensus est identifié et tellement puissant qu'il est indispensable d'en tenir compte et de tenter de le contrecarrer lors de la mise en place des procédures délibératives. Prenons l'exemple de l'importation d'une pratique culturelle danoise : les conférences de consensus. Il s'agit d'une procédure de débat inventée il y a une quinzaine d'années par le danois Lars Klüver (Danish Board of Technology, Office Parlementaire des Choix Technologiques et Scientifiques) : un groupe de profanes, tirés au sort ou choisis selon la méthode des quotas, sont formés pendant deux week-ends à la question dont va débattre la conférence de consensus qui se déroule elle-même sur un week-end. Cette conférence est constituée de deux demi-cercles en vis-à-vis - les profanes et les experts. Les experts doivent répondre aux profanes, puis les profanes se retirent pour délibérer et produire un texte. Il est intéressant de constater que le terme de consensus dans cette procédure sert simplement de référence mais ne constitue en aucune manière le point ultime d'aboutissement. Or, dans la quête française de nouveaux modèles de délibération et leur application à des formes inédites de débat public, l'importation de cette pratique culturelle danoise s'est heurtée à une crainte tout aussi culturelle mais française cette fois, celle d'un consensus mou et obligatoire (Daniel Boy). Le mot « consensus » a alors été remplacé par le mot « citoyens », une substitution non dénuée d'ambiguïté. La conférence de consensus est devenue conférence des citoyens, mais changer le terme stigmatisé n'aura peut-être pas conduit pour autant la conférence des citoyens jusqu'à une conférence de dissensus... Sous l'effet de la crainte du dissensus, la pression au faux consensus est telle que, il faut bien le reconnaître, maintes fois le *débat n'a été élevé que pour être suspendu*... La psychologie interculturelle nous montre à l'évidence la différence de productivité entre un consensus postulé a priori, dont nous faisons très rapidement l'épreuve de l'artificialité, et un consensus interculturel qui est le produit d'une construction négociée.

Identifier la définition culturelle du débat. Sur cette obsession craintive du dissensus, s'exercent de multiples déterminations culturelles impossibles à recenser ici : crainte de l'écart à la norme, refus de la négativité, intériorisation du débat... Néanmoins, de multiples réponses peuvent y être apportées à condition de prendre en considération les dimensions culturelles et interculturelles du débat.

Toute définition du débat est culturelle. Dans une procédure délibérative, le tirage au sort d'un jury de citoyens, pour mathématique qu'il est, peut être très différemment interprété. Dans une culture, il peut être perçu comme générant la représentativité indiscutable du Bien Public

dont doivent se sentir investis les désignés par le sort. Alors que dans une autre culture, il représentera une sorte d'ordalie, jugement divin légitimant, tout aussi indiscutablement, la prévalence que doivent prendre les intérêts particuliers des désignés. Dans les conférences de consensus, si la délibération des profanes se fait à huis clos c'est, en Allemagne, pour la protéger des lobbies et en Espagne, pour éviter la gêne d'avoir à s'exprimer en public (Yves Sintonner).

Clarifier le statut de la décision. En France, nous observons une confusion récurrente et souvent manipulée entre participer, débattre et délibérer. Il ne s'agit pas ici de faire une apologie acritique de la démocratie directe, dont nous savons tous à quel point elle peut aussi présenter des obstacles : détournement du bien public par des groupes organisés de pression, hétérogénéité des niveaux d'information, maîtrise inégale de la procédure etc. Mais il s'agit de savoir très clairement si, dans un débat, la délibération est officieuse ou officielle ; si elle doit conduire à élaborer une décision à prendre ou à faire admettre une décision déjà prise. Sans quoi, non seulement nous perdons tous les avantages du débat décisionnel (responsabilisation des décideurs bureaucrates, éducation à la citoyenneté, renouvellement de la démocratie) mais, pire encore, nous précéderions à la destruction de l'engagement citoyen et installerions la dictature du Nimby (Not In My Back Yard, « je veux bien de l'électricité nucléaire, mais pas les déchets dans mon jardin »), est-il systématiquement répondu, par les instances politiques à toutes les conclusions y compris celles non retenues des conférences des citoyens (1998). Je prendrai pour exemple les propositions issues de la conférence des citoyens sur les Ogm : création d'un deuxième cercle d'expertise sociétale au dessus de la Commission du génie biomoléculaire, création d'une filière sans Ogm, responsabilité civile du semencier en cas de dommages sur l'environnement, refus des Ogm intégrant un gène marqueur de résistance aux antibiotiques, etc. N'aurait-il pas convenu que les pouvoirs politiques y apportassent des réponses précises quelle qu'elles fussent, plutôt que d'entretenir le sentiment d'un simulacre démocratique?

D'où l'extrême nécessité, dans la procédure, d'une *clarification préalable et systématique du statut de la décision*, dans la claire conscience que des débats qui n'auraient aucune qualité délibérative et a fortiori décisionnelle, ne fabriqueront que temporairement de l'adhésion rapidement déçue, qui se métamorphosera aussitôt en un désinvestissement durable et en un sentiment de dépossession, tous deux extrêmement préjudiciables à la démocratie. Alors, pour reprendre l'image de Marx, le citoyen ne serait plus que ce musicien de rue qui jouerait au carrefour pendant qu'à l'opéra, en concert, ceux qui comptent interprèteraient pour de bon, la vraie musique.

Triangler par le rapport à la nature. La controverse est ressentie comme une menace contre le lien social pour l'ensemble de la société mais, plus particulièrement, dans les secteurs qui concentrent et symbolisent, comme l'agriculture, les tensions internes de notre espace collectif (origine, nourriture, modelage). Pourquoi l'agriculture focalise-t-elle les conflits, de manière inconsidérée au regard de sa participation à l'économie nationale ? Parce qu'elle réintroduit en permanence une question fortement déniée par notre culture : notre rapport à la nature dont elle est l'exutoire. Si nous reconnaissons volontiers que l'interprétation d'un conflit social est polysémique, d'abord parce que polémique et qu'au moins deux thèses sont en présence, nous continuons à exclure de son interprétation le rapport à l'environnement.

Permettez-moi un exemple allégorique : dans un port de pêche marocain, une ville de taille moyenne, le juge observe une recrudescence de plaintes pour vol sur les terrasses dans les médina, notamment de *gdid*, c'est-à-dire de viande séchée. Ces vols témoignent apparemment sans équivoque d'une dégradation claire et en cascade des relations de voisinage. L'espace conflictuel s'accroît, multiples imputations réciproques de délit, et pourrait évoquer une crise du lien social. En réalité, au loin sur l'océan, cela fait quelques années que les bateaux-usines ont remplacé les embarcations traditionnelles et que, progressivement, des colonies entières de mouettes ont dû se réfugier au port faute de ne plus pouvoir bénéficier des rejets rejetés par la pêche traditionnelle. Alors, certains diront que chacun s'est mis à soupçonner son voisin parce que le lien social était déjà défait par la modernisation effrénée des techniques de pêche... Que le voleur soit la mouette ou le bateau-usine, toute explication des conflits interpersonnels qui ne convoquerait pas le pêcheur, c'est-à-dire qui n'intégrerait pas le rapport à l'espace naturel, serait erronée. Eh bien, dans notre société, nous sommes, bien plus encore que ce juge, incessamment confrontés à notre difficulté à intégrer l'agriculteur, à intégrer cette dimension à la compréhension de conflits dont nous ne lisons que la surface. C'est là le mouvement culturel me semble-t-il le plus important que cette *nécessité de triangler la compréhension des débats, conflits et affrontements sociaux par la Nature* et ceux qui en ont en grande partie la charge, au sens des multiples rapports que nous entretenons avec elle. A cet endroit, l'agriculture peut jouer un grand rôle en promouvant une Nature qui ne peut se résumer à la dangerosité introduite par les manipulations humaines, en soutenant un rapport à la nature dont elle ne serait pas la seule dépositaire et en favorisant un débat qui restaurerait la complexité de l'objet et les divergences de positions. Que voulons-nous faire de la nature ? Le champ d'exploration et de manipulation qu'elle a toujours été avec les risques afférents ? Le conservatoire désuet d'une origine à laquelle nous feignons de croire ? À moins qu'une combinaison intelligente des deux...

Admettre les enjeux identitaires du débat... Sans l'ethniser. Il y a deux niveaux d'enjeux dans un débat. Il y a bien sûr l'*enjeu dans la réalité* (les conséquences objectives du débat telles que : « Va-t-on réintroduire l'ours ? ») mais il y a aussi l'enjeu identitaire au cours du débat (perdre la face, dominer l'adversaire...) qui peut même conduire un acteur à perdre de vue son objectif. Je façonne l'argument mais l'argument me façonne et finit par me représenter (« Si je suis écologiste, je dois m'opposer à l'éleveur »). Or actuellement, nous observons que le rapport à l'objet débattu disparaît au profit du rapport à soi-même. Si bien que se contenter d'admettre les enjeux identitaires du débat, condition essentielle de sa dynamique, alimenterait la paralysie.

Il faut l'assortir d'une deuxième condition : *réduire l'ethnisation du débat*. Vous le constatez vous-même, les groupes et les individus arrivent de plus en plus au débat en se définissant par une condition stigmatisante (dialysé, noir, maladie orpheline, écolo...) si bien que, d'une certaine manière, le débat est déjà joué. Leur impact sur le débat est l'ethnisation, c'est-à-dire l'invocation délibérée et à des fins stratégiques d'une appartenance stigmatisante. Au final, la revendication identitaire s'empare de l'ensemble de la controverse, fige les positions dans une posture polémique, inhibe toute expression contradictoire non convenue, chacun ne donnant du sens à ce qu'il dit ou à ce que l'autre dit qu'à partir de ce que chacun est censé représenter; chacun (se) donne l'illusion d'un engagement total alors qu'il ne s'agit que d'une réduction objectivante. *Le débat ne doit pas être une instance de (auto)légitimation des appartenances, mais le lieu collectif de leur interrogation.*

Introduire une gestion interculturelle du débat. La gestion interculturelle des débats se fait à partir, non pas d'une position, mais d'une dynamique entre et dans les trois cultures en présence : scientifique, politique et citoyenne. Mais qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'ours ou des Ogm, *le point de départ doit en être le dépositionnement culturel et non le positionnement culturel*. D'abord, le dépositionnement culturel du scientifique qui constate la déréliction des visées exclusivement réductionnistes de la science (isoler le phénomène pour l'étudier) et qui observe la restauration nécessaire de la complexité des systèmes dans toutes les analyses. Ensuite, le dépositionnement culturel du politique qui constate l'insuffisance des modalités démocratiques actuelles, ressent l'urgence d'inventer de nouvelles formes de contact avec la population et note une certaine indigence des processus décisionnels. Enfin, le dépositionnement du citoyen, désenchanté, rationalisant son impuissance en accablant le système jusqu'à ériger le désengagement en vertu citoyenne.

Le paysan comme question, l'agriculteur comme agent économique, provoque justement chacun des trois acteurs sur leurs dépositionnements respectifs. Il renvoie le scien-

tifique à l'impossibilité de réduire la complexité des réponses, le politique à l'insuffisance des procédures délibératives et décisionnelles, le citoyen à l'urgence de redéfinir la socialité. *Il ne s'agit pas de partir de la différence de position culturelle mais de la différence de dépositionnement culturel*. Seulement de là, peut commencer la construction d'un conte partagé, une histoire commune.

Remettre en cause la hiérarchie des légitimités discursives. Permettez-moi de vous narrer un conte sénégalais wolof, que j'ai plaisir à citer à nouveau, convoquant le scientifique, le politique et le citoyen.

« Le roi d'une tribu adorait poser des questions sans réponses – un scientifique en quelque sorte – et quand il le faisait à ses hôtes, se réjouissait doublement de la difficulté du problème et de l'embarras dans lequel il plongeait son interlocuteur. Un jour, il reçoit la visite du roi d'une autre tribu accompagné de son fou. Il le toise et jette une braise incandescente dans l'eau. Un chuintement se fait entendre. Il avise son interlocuteur :

- À quoi est dû ce chuintement ? À la braise ou à l'eau ?
- Aux deux, lui répondit son interlocuteur après une hésitation

- Oui, mais dans quelle proportion ?

Cette deuxième question le plongea dans une immense perplexité. Alors le fou s'avança, toisa le roi questionneur et lui allongea une magistrale gifle en lui lançant :

- Et ce claquement, à quoi est-il dû, à la main ou à la joue ?

- Aux deux assurément, lui répondit le roi interloqué.

- Oui, mais dans quelles proportions ? »

Ainsi, par une gifle salutaire, le fou rappelle que face au même phénomène, deux ordres interprétatifs – celui de l'incertitude scientifique et celui du risque politique – doivent cohabiter et *cela ne se peut qu'en questionnant la hiérarchie des légitimités discursives politique, scientifique ou profane*. Oui, mais dans quelles proportions ? Le débat en a-t-il les moyens alors que dans sa définition même, il suppose un juge, un arbitre, mais alors qui ? À moins que ce qui fâche dans le débat, ce soit la liberté de s'exprimer, l'égalité de traitement et la fraternité authentique, auquel cas il s'agira d'une autre Histoire.

Les flèches et les mots. Pour débattre des sujets qui fâchent, je dirai que nous manquons de buts supra-ordonnés (*superordinate goals*) tels que l'interculturalité pour le fond, et l'esthétique rhétorique pour la forme. Le débat n'est pas une fin en soi, mais a pour objectif premier la fin de la guerre de tous contre tous.

En poésie arabe classique, le mot « rime(s) » (qāfiya, قافية; pl. quaouāfi, قوافي) a exactement la même racine que le mot « frapper derrière la nuque avec une flèche » (qafā, قفَى). Lorsque deux grandes tribus de la péninsule arabe ante islamique (Arabia Felix) allaient s'affronter dans un conflit sanglant, un débat vraiment fâcheux vous

en conviendrez, il arrivait qu'elles alignent leurs milliers de guerriers face à face et désignent chacune un poète. Alors, à l'agression par les armes, se substituait un affrontement par les mots, métamorphosé par l'esthétique. Qui l'emportait ? Le premier poète qui parvenait à émouvoir les guerriers adverses au point de leur tirer les larmes, apportait la victoire à son camp, qui pouvait dès lors en vainqueur dicter ses conditions. Je conclurai par une exhortation : Que nos mots deviennent des flèches, que nos flèches deviennent des mots, puissions-nous être capables de sublimer nos débats avec autant de civilisation. ■

« Il manque un espace de médiation entre la sécheresse du réel et le lieu des affects »

Par Eric Bardon, délégué à l'information et à la communication du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

En tant que praticien de la communication publique et après ces deux interventions, je souhaiterais témoigner de l'expérience vécue et donner mon sentiment sur ce qu'appelle cette nouvelle donne. Depuis une dizaine d'années, en effet, dans le domaine de l'agriculture, les sujets qui fâchent se succèdent : l'ESB, les Ogm, les pesticides, les ressources en eau, les nitrates, la grippe aviaire... Autant de crises, d'alertes voire d'états d'urgence qui, à la Une des médias, ont paradoxalement contribué à hisser l'agriculture en tête des sujets dits de société. Elle était jusqu'alors l'objet d'une certaine discrétion médiatique, depuis l'avènement de la prospérité alimentaire en Europe. Ces sujets auraient-ils eu un tel retentissement si la communication entre le monde agricole et le reste de la société – urbaine à 80% – n'avait pas été, jusqu'aux crises récentes, sous-estimée au cours des quarante dernières années de politique agricole commune ?

Une intention louable, des effets anxiogènes. À la suite, entre autres, du traumatisme du « sang contaminé », du choc de l'après-Tchernobyl et de la prise de conscience internationale du caractère irréversible de certains dommages environnementaux, les pouvoirs publics français et européens ont tenté d'appréhender ces nouvelles questions agricoles avec pour guide le *principe de précaution*, et son corollaire, la *transparence dans la communication*. Une résolution qui ne manque pas de soulever, aujourd'hui, plusieurs paradoxes.

D'abord sur la transparence. Une intention on ne peut plus louable qui consiste à informer les citoyens de ce que les pouvoirs publics savent d'une situation donnée, mais aussi de ce qu'ils ne savent pas : des domaines d'incertitude scientifique face aux risques, « en l'état actuel des

connaissances », des pans de doute quant à une prospective de l'agriculture, de la multiplicité des scénarios possibles, du coût financier des mesures en projet ou en œuvre. Ensuite, cette récente volonté d'ouvrir les vannes de l'information, censée contribuer à rassurer l'opinion publique, ne risque-t-elle pas, au contraire, d'avoir un effet anxiogène ?

Anxiogène quand, à propos de la vache folle ou d'autres crises sanitaires, une grande partie de la société découvre brutalement les réalités d'une agriculture et d'une industrie agroalimentaire dont la technicité n'a cessé d'avancer sans bruit, à tort ou à raison, dans un emballage « terroir » ou « rustique », derrière la bonhomie d'une grand-mère amidonnée, d'un paysage recomposé, d'un village muséifié. Il a bien fallu parler des abattoirs que les consommateurs ne voulaient plus voir, révéler ces hautes technologies sans plus flatter la nostalgie des mets d'antan, ôter le béréty de la tête des paysans. À présent que le voile est levé, la réalité est d'autant plus dure à digérer que les Français ont perdu, au fil des dernières générations, leur traditionnelle culture agricole. Anxiogène aussi quand, hésitant entre la volonté de rassurer et le souci de protéger, la communication publique informe d'un risque *potentiel* et doit affronter le légitime impact émotionnel auprès de l'opinion publique, médias interposés.

Anxiogène enfin quand, à la différence du nécessaire dialogue médecin/patient, il manque un espace de médiation, de communication donc, entre la sécheresse du réel et le lieu des affects, des imaginaires et des représentations. Elle est aussi sujette à suspicion, cette volonté affichée de dire et de rendre compte. Quoi de plus normal après tout ? Après des décennies de silence où tout allait de soi, cette préoccupation ne prend-elle pas sa source dans les crises qui ont désarmé le monde agricole et bouleversé l'opinion ? Une démarche défensive, non pas issue d'un lent processus de maturation, mais comme marquée du sceau de la panique face aux événements et aux mutations brutales de la perception du risque. Conférer de nouveau une légitimité et une crédibilité à l'exercice d'une communication transparente par les pouvoirs publics est d'autant plus inconfortable que les socles de certitudes, de connaissances et de visibilité ont rétréci comme peau de chagrin. Tel est bien, pourtant, le pari de la mise en œuvre du principe de précaution. Agir malgré les doutes, et sans masquer ces derniers, au risque de possibles incompréhensions, de plausibles malentendus. Tel est le paradoxe de la transparence qui éclaire aussi toute l'étendue de l'ombre.

Une chance pour repenser la communication publique. On le voit, la communication publique est un exercice d'autant plus délicat que d'aucuns pourraient voir dans le principe de précaution, insuffisamment explicité et principal inspirateur de la décision publique, un défaut d'autorité. N'y aurait-il pas là au contraire un appel à

reconnaître et mieux connaître la prise de risque qu'est précisément la décision publique, grâce à une fonction étendue de la communication publique ? Hélas, formée depuis des années pour maîtriser la technique et non le contenu, le média et pas le message, habile à nager à l'aval de l'action publique, comment la communication aurait-elle pu développer une compétence à contre-courant ? Faute de n'avoir été sollicitée que dans son versant marketing, la communication publique a été oublieuse de sa fonction fondamentale. Celle qui consiste à créer les conditions d'une compréhension mutuelle, qui permet de s'assurer que la *relation* (au sens de relater) a bien été comprise, quand bien même il y aurait désaccord. Reléguée à une mission d'accompagnement des politiques publiques, laissée à la libre appréciation de tel ou tel décideurs, souvent réduite à deux qualificatifs – une communication est « bonne » ou « mauvaise » – isolée dans un département ou un service, comment espérer qu'elle irrigue l'ensemble du processus de décision ? Ou'elle réponde au défi d'une autorité publique et d'une cohésion sociale retrouvées ? Selon moi, repenser la fonction et le fonctionnement de la communication publique permettrait en partie de répondre aux enjeux que pose actuellement la nouvelle donne des rapports entre les sciences, les techniques, la sphère économique, le pouvoir politique et l'opinion publique. À la complexification des problèmes à résoudre. Aux attentes nouvelles des citoyens liées à la diffusion des connaissances et des informations. Aux exigences accrues qu'instaure le principe de précaution. Les « objets » que proposent l'agriculture et le monde rural (paysages, plantes génétiquement modifiées, agrobusiness, rurbains...) en sont exemplaires tant ils suscitent à la fois les rejets et les adhésions, les polémiques et les attachements, les conflits d'intérêt et d'usage liés au sentiment d'une appartenance commune à des territoires. Ces objets hybrides traduisent les interactions croissantes de domaines jusque-là cloisonnés – la nature, la technique, la culture... – la mixité des acteurs, les connexions inédites entre la ville et la campagne. Une chance, peut-être, pour reconsidérer et expérimenter la mission première de la communication : contribuer à construire un espace commun par l'instruction des contradictions, à expliquer et médiatiser sans simplifier, à produire par l'échange plutôt qu'à convaincre.

La communication publique a besoin, pour cela, d'avoir recours à l'expertise tout au long de son exercice. Elle doit retrouver le temps de la réflexion préalable et non de la seule réactivité. À l'instar des grandes missions régaliennes, telle que la sécurité sanitaire des aliments, la communication publique doit pouvoir s'appuyer sur les contributions des sciences, notamment humaines et sociales – anthropologues, sociologues, politologues et philosophes – pour développer de nouveaux processus de médiation, à la mesure des enjeux économiques, scientifiques, culturels, environnementaux de notre société. ■

RESTITUTION DES CERCLES D'ÉCHANGES

De nouveaux champs de tensions...

Ce n'est pas tant qu'on se fâcherait beaucoup plus souvent qu'avant. En revanche, ce qui a changé, c'est la nature de ces « disputes », le profil des protagonistes, l'écho plus large qui en est donné. Finie l'autarcie du monde rural : c'est l'ensemble des problèmes de la société qui agitent les territoires, sur des sujets complexes et souvent globaux. Faute de moyens nouveaux de régulation et de dialogue, c'est le plus souvent au tribunal ou dans les médias que se règlent les conflits. Certains y ajoutent une crise de la démocratie représentative et de la prise de décision, d'autres une tension ancestrale sur l'appropriation des terres, ou encore notre difficulté à définir la notion d'intérêt général.

CERCLE 1

Animateur : Jean-Claude Flamant.

Rapporteur : Laurence Casagrande-Rnaud.

Plus de conflits et moins de débats

Quelle est la nature des sujets qui fâchent ? Un constat en préalable, auquel a contribué la plupart des membres du cercle : les sujets qui fâchent sont divers. Les uns sont méconnus, tels que les conflits de voisinage de type « périurbain », conflits qui sont fréquents, y compris à Marciac où se télescopent les activités agricoles avec le mode de vie d'urbains installés à la campagne. Les autres sont souvent des sujets de société, de nature plus globale, dans un contexte de complexité croissante et un environnement de plus en plus incertain. En fait, propose l'un d'entre nous : « Il y a plus de conflits, mais moins de débats ». Dans la foulée, une autre remarque : les conflits seraient les signaux de réels problèmes aggravés par le non-débat. Il y aurait même des gens et des groupes qui ferment le débat. Certains de ces « sujets » sont surmédiatisés tels que les Ogm. Car le rôle des médias a été également pointé, à la fois pour leur focalisation sur certains sujets et leur ignorance d'autres, par exemple la dégradation des conditions des agriculteurs dans les nouveaux pays de l'Union Européenne. Alors, comment mettre en débat avec une recherche de sens et un souci de clarification pour faciliter le « parler libre » ? La responsabilité du politique en la matière est avancé, sans grande conviction il faut le dire, car c'est aussi un sujet qui fâche.

Quels nouveaux sujets qui fâchent peuvent-ils surgir ? En fait, l'alimentation est potentiellement génératrice

de crises. D'où l'importance d'envisager et de mettre en valeur pour l'agriculture ses productions non-alimentaires. Où l'on revient à évoquer l'agriculture comme mythe fondateur à l'échelle historique. Avec cette préconisation : il faudrait réinterroger ce mythe aujourd'hui et chez nous.

CERCLE 2

Animatrice : **Sylvie Berthier**.
Rapporteur : **Bernard Brunet**.

Le maire, le curé et l'instituteur

Même si les « dominés » s'expriment peut-être plus qu'auparavant, a souligné l'un d'entre nous, nous avons estimé qu'il y a toujours eu des conflits, que nous avons distingués au sein de trois grandes catégories. D'abord, les conflits internes aux territoires ruraux. Déjà, en 14-18, lorsque les survivants sont rentrés de la guerre après « avoir vu du pays », ils ont ramené dans leurs bagages des idées et des techniques nouvelles qui ont été la source d'une querelle féconde entre Anciens et Modernes. Plus tard, ces mêmes antagonismes ressurgiront avec l'arrivée d'agriculteurs italiens, espagnols ou pieds-noirs. De même, des clivages entre hommes et femmes ont largement traversé la sphère familiale rurale.

Ensuite, toujours au sein même des territoires ruraux, des lignes de fracture opposent depuis longtemps les ruraux aux urbains, ou les agriculteurs avec le reste du monde : ce sont les conflits immémoriaux autour de la terre, de la propriété, du foncier. Ils évoluent cependant aujourd'hui vers une catégorie plus culturelle : celle des conflits d'usage autour des vocations de l'espace entre ceux qui résident, qui produisent et qui consomment...

Des conflits intra-territoriaux qui sont exacerbés depuis quelques années par la médiatisation et la judiciarisation croissantes.

Quant aux conflits extra-territoriaux, entre consommateurs et producteurs, entre défenseurs de l'environnement et tenants du productivisme, entre les agricultures du Sud et du Nord, nous ne pouvons pas les réduire à un antagonisme ruraux/urbains, car ils traversent ces catégories : on peut être agriculteur et contre les Ogm. Enfin, nous avons situé les conflits à venir autour des conséquences du changement climatique, de la question énergétique et de la raréfaction des ressources. Dernier point : il existait autrefois des régulateurs au sein des territoires ruraux : le maire, le curé, l'instituteur... Qui sont les régulateurs possibles aujourd'hui ?

CERCLE 3

Animateur : **Jean-Marie Guilloux**.
Rapporteur : **Brigitte Prévost**.

À la recherche d'un débat fondateur

Nous avons commencé par évoquer la place centrale de l'agriculture dans l'histoire jusqu'en 1960, où il semble qu'il n'y ait pas eu alors de dialogue partagé avec l'ensemble de la population. Après un retournement de situation, l'agriculture retrouve une place centrale, mais à travers les polémiques et les controverses. Sauf qu'a priori, il n'existe pas de lieux pour un débat fondateur.

Nous avons également relevé un aspect réducteur : si c'est un débat de société, pourquoi se focalise-t-il sur l'agriculture ? Les thèmes en jeu – la santé, l'environnement... – sont loin de ne concerner que la production agricole. En revanche, il faudrait que les agriculteurs s'emparent pleinement de ce débat, en faisant entendre également leur histoire, ainsi que la diversité de leurs métiers et de leurs points de vue. Cela dit, nous nous sommes demandés s'il était absolument nécessaire de bien connaître l'agriculture et les agriculteurs pour débattre du sujet.

Nous avons terminé par la consommation : comment mettre en place un regard critique sur nos comportements à cet égard ? Ainsi, d'un côté, une partie de la population stigmatise le productivisme sans aucune nuance, de l'autre, elle dit aveuglément amen au bio, mais sans qu'aucune catégorie de producteurs concernés soit satisfaite...

CERCLE 4

Animateur : **Stéphane Thépot**.
Rapporteur : **Barbara Redlingshoffer**.

Une crise de la prise de décision

Nous avons repéré trois grandes raisons expliquant la multiplication des conflits. La première, c'est l'information. Les sujets qui fâchent sont souvent très complexes. L'information doit alors intégrer des données éthiques, économiques, politiques, scientifiques, ce qui la rend difficilement assimilable par un individu. Celui-ci a donc besoin de relais et de faiseurs d'opinion. Or, en la matière, les médias sont peu crédibles, soupçonnés d'être manipulés. Deuxième raison : une crise de la prise de décision, voire de la démocratie. D'un côté, il y a des décisions prises et subies. De l'autre, des décisions qui doivent être prises mais qui restent en souffrance. Cela se double de la question de la légitimité.

mité à décider. Ainsi, le monde agricole vit souvent très mal que les « écolos » parisiens prennent des décisions sur des sujets qui concernent les territoires ruraux. Dans la même logique, nous avons soulevé la tension entre espace public et terres privées.

Et puis, au fur et à mesure, nous avons détecté une troisième source d'explication, plus émergente : notre société actuelle a peur et a besoin d'être assurée et rassurée pour être capable de gérer son futur, en pesant les conséquences liées à chaque innovation. Le soupçon qui pèse sur un développement qui ne serait plus forcément synonyme de bienfaits crée des tensions. Dans cet esprit, quel modèle agricole faut-il transmettre et exporter ? Ce sera un sujet de plus en plus important.

CERCLE 5

Animatrice : **Lucie Gillot.**

Rapporteur : **Olivier Marcant.**

Dramatisation et inaction

Nous nous sommes surtout intéressés aux nouveaux sujets de conflits, qui impliquent les nouveaux arrivants et les usages des territoires ruraux, ainsi que les questions portant sur la remise en question du développement économique et de la notion de progrès.

Les évolutions démographiques ont en effet changé les rapports de force à l'intérieur du monde rural et perturbé les relations de proximité : les procédures traditionnelles de gestion des conflits ne marchent plus et dans l'attente de nouvelles formes de régulation encore à inventer, les conflits connaissent une dramatisation accrue et finissent souvent au tribunal. D'autant que nous ne savons plus où se passe la décision et qui sont les décideurs. Enfin, les médias publicisent les conflits, la démission des politiques et l'idéologisation des débats.

Quant aux procédés de résolution des conflits, nous avons critiqué les fausses solutions, telles que le principe de précaution, perçu comme un principe d'inaction. En revanche, nous avons souligné l'importance des rapports de proximité pour gérer les conflits d'usage. Restent les sujets dont les enjeux sont plus globaux et qui ne sont pas territorialement situés. Dans ce cas, finalement, on n'en parle pas tant que ça.

CERCLE 6

Animatrice : **Agnès Terrieu.**

Rapporteur : **Alain Deshayes.**

Retrouver un rôle de service public

Selon notre groupe, la nature des conflits a considérablement changé du fait d'influences exogènes : les problèmes de l'ensemble de la société pénètrent désormais le monde rural. Là où, avant, les conflits étaient confinés entre les paysans, ils opposent désormais la communauté agricole avec le reste de la société qui n'a plus de lien avec l'agriculture. Les paysans ont été *de facto* dessaisis d'un certain nombre de problèmes.

Dans la vie quotidienne, nous avons distingué trois grandes sources de conflits : l'utilisation de l'espace, les représentations du passé et la modification des rapports entre les individus. Autrefois, l'interconnaissance qui régnait dans le milieu rural permettait de résoudre les problèmes. Aujourd'hui, avec la diversité de la population, seules les associations et les fêtes restent un lieu où les gens peuvent se parler.

Concernant les conflits futurs, nous avons pointé la part prépondérante de l'évolution des problèmes internationaux, tels que l'approvisionnement énergétique et alimentaire, ainsi que les crises du foncier, alimentaires par la crainte que les non-agricoles s'approprient le territoire.

Face à ces tensions potentielles, sans doute faudrait-il que l'agriculture retrouve un rôle de service public.

CERCLE 7

Animateur : **Patrick Legrand.**

Rapporteur : **Gilles Allaire.**

On m'attribue la sécheresse où qu'elle soit dans le monde

Nous nous retrouvons assez bien dans la typologie faite par le cercle 2, en soulignant qu'il y avait effectivement toujours eu des conflits de voisinage, y compris avec des phénomènes de délation par rapport à la PAC... Ces conflits ou ces problèmes ont en grande partie pour source la complexité de la société, ainsi que les changements des normes et des profils de population. Ils ont également partie liée avec des questions d'échelles d'observation et de niveaux d'information. D'ailleurs, nous éprouvons des difficultés à définir aujourd'hui ce que serait l'intérêt général. De même, il nous a semblé qu'il y avait une crise de la démocratie de représentation et de la conduite des négociations. D'autant que désormais, nous avons affaire à une globalisation des

problèmes, comme l'illustre la question de l'eau, dont a témoigné un agriculteur parmi nous : « J'irrigue mes cultures à partir de lacs artificiels. Il y a vingt ans, le conflit aurait porté sur la construction de ces retenues collinaires et leur statut, public ou privé. Aujourd'hui, on me culpabilise et on m'attribue la sécheresse, où qu'elle soit dans le monde. C'est cela, la globalisation ». Pour débrouiller cet écheveau, sans doute verrons-nous arriver d'autres normes, elles-mêmes générant de futurs conflits...

CERCLE 8

Animateur : Gilles de Mirbeck.
Rapporteur : François Pointereau.

Un besoin de compréhension mutuelle

Comme d'autres cercles, nous avons distingué les conflits d'usage traditionnels, aisément régulables localement, avec des réponses « sages ». Et des conflits d'ordre sociétal, plus rapidement médiatisés, à travers lesquels s'expriment des revendications identitaires. Dans une société de plus en plus procédurière, vraisemblablement en raison de la montée en puissance du principe de précaution, nous avons également souligné la nécessité de faire circuler l'information en amont de tout projet et tout changement dans l'aménagement du territoire. Une information préalable que nous différencions fortement des actions de communication censées accompagner la mise en œuvre. Qui doit informer ? Il va de soi que les agriculteurs devront prendre des initiatives. Ce sont eux qui sont les plus menacés par ces évolutions. À eux d'expliquer, d'aller vers les gens, de se « déranger ». De ce point de vue là, les nouveaux habitants correspondraient à une chance pour les agriculteurs et les territoires ruraux, les forçant à s'extravertir. Il semble que nous ayons un besoin absolu de compréhension mutuelle des différents groupes qui vivent ces territoires, d'où la nécessité d'avoir des lieux d'expression des accords et des désaccords pour pallier les résistances qui s'expriment dès l'instant où il y a projet. Il y a urgence, par exemple, à ouvrir un débat sur la réforme de la fiscalité et une meilleure partition des richesses entre collectivités riches et pauvres.

RÉACTION

Il manque un cadre de raisonnement pour comprendre les manières dont nous pouvons agir et celles dont nous sommes agis.

Par Bernard Hubert, directeur scientifique Inra, direction « Société, économie, décision ».

Certains des cercles se sont interrogés sur le processus qui mène des tensions aux conflits. Ce qui introduit un changement d'ordre, le passage de ce qu'on appelle « tension » à ce qu'on qualifie de « conflit », c'est tout simplement le fait de rendre le problème « public » : un article dans le journal, une contestation, des violences physiques, des groupes de pression, une lettre au préfet, un procès... Vous avez par ailleurs souvent indiqué qu'un grand nombre de ces conflits est lié à des oppositions d'intérêts. Mais il me semble que le conflit est autrement plus vif quand s'y mêle une remise en cause des systèmes de valeurs. C'est d'ailleurs bien celle-ci qui est en jeu dans l'antagonisme entre les Anciens et les Modernes que l'un des cercles a évoqué.

Adieu les « bons vieux conflits » de proximité. Dans ce schéma tensions/conflits d'une part, et intérêts/valeurs d'autre part, les cercles ont tous abouti à la même catégorisation des types de problèmes qui « agitent » le monde rural : en distinguant en premier lieu, l'ensemble des rapports de proximité, marqués aujourd'hui par l'arrivée des non-agriculteurs qui ne sont pas seulement des résidents secondaires mais des individus qui opèrent ainsi un choix de vie dans un environnement rural. Ce flux de nouveaux arrivants a fait opérer un glissement des objets de conflit : là où ils se cristallisaient autrefois autour de l'appropriation de la terre dans des sociétés parfois très inégalitaires, ils s'articulent aujourd'hui autour de nouveaux enjeux ; ce que vous avez appelé des conflits d'usage, au sens très large, qui peuvent aller de l'usage de l'air, « pollué » par des odeurs, jusqu'au paysage jugé « défiguré » par l'activité agricole. Ce qui s'affronte là, ce sont des systèmes de valeurs différents. C'est-à-dire des tensions qui, non seulement impliquent des divergences d'intérêts, pouvant à moyen terme trouver une résolution, mais mettent en cause le sens assigné, par chacun, à

la vie et aux priorités qu'il se donne. Et les faits montrent qu'il ne s'agit pas toujours d'une opposition simpliste entre résidents de longue date et nouveaux arrivants, loin s'en faut !

En deuxième lieu, les cercles ont distingué des conflits extra-territoriaux qui traversent aussi bien le monde rural que le monde urbain ; ceux-là mêmes qui divisent les familles, et qui portent, là encore, sur de grands systèmes de valeurs de la société. C'est le cas notamment des Ogm. Mais si l'on y regarde de plus près, ces « objets » sont bien localisés : l'essai d'Ogm s'effectue bien dans tel champ et pas dans un autre... Ainsi l'enjeu général des 'biotechnologies' se traduit localement en problème physique. De même, l'eau constitue effectivement un enjeu pour l'ensemble de la planète, il n'empêche que c'est l'usage de l'eau localement qui pose problème, l'allocation des ressources entre différents usages, la qualité de ces ressources. Pourtant, ces grandes questions ne sont pas perçues comme seulement enracinées dans un territoire, contrairement aux « bons vieux » conflits de proximité que l'on savait régler grâce à des systèmes de régulation traditionnels ou institués, qui ont relativement bien fonctionné pour les conflits entre professionnels agricoles et un peu moins pour ceux impliquant des non-agriculteurs. Il est vrai que lorsque ces « objets » - l'eau, la biodiversité ou les Ogm - relèvent explicitement d'une convention internationale ou d'une directive-cadre européenne, ils semblent échapper totalement à une quelconque emprise locale. Et il y a là une vraie question.

Nous ne savons plus ce qu'il y a à négocier. Ces nouvelles données conduisent à s'interroger sur la place de l'agriculture dans la société d'aujourd'hui et la façon dont elle est administrée au niveau politique. Il pèse sur cette activité une grande incertitude quant à son avenir en France et en Europe ; or c'est l'une des racines historiques de la constitution du pays et de la nation - y compris à l'occasion des guerres et de grands événements qui ont marqué l'histoire du pays - et qui a connu une extraordinaire modernisation aux cours des cinquante dernières années, portée par un projet politique d'envergure nationale et un effort public considérable. Les cercles ont tous exprimé en creux ce défaut de perspective, les uns en réclamant que le rôle du politique dessine des pistes avec plus de sens, d'autres en mettant en avant la notion de service public de l'agriculture ...

Au-delà de ce rapport spécifique à l'agriculture, toutes ces interrogations sur la légitimité, la négociation, la décision, pointent peut-être également une autre carence : le manque d'interlocuteurs. En clair, nous ne savons plus comment organiser les formes de représentation et ce qu'il y a à négocier.

J'irai plus loin même : il manque un cadre de raisonnement pour comprendre les manières dont nous pouvons agir et celles dont nous sommes agis. Les cercles ont évoqué la complexité des situations, le poids des incertitudes, la mise en critique nouvelle d'avancées qui ont fait par le passé la preuve de leur performance vis-à-vis de certains critères d'efficacité, mais qui ont oublié d'autres paramètres. Un bouleversement qui laisse démuné, face à l'obsolescence d'instances, à la remise en question des normes, à l'interpellation de formes d'organisation collective et d'action individuelle qui fonctionnaient il y a peu avec une relative stabilité. Nous voilà confrontés à la fois à un changement des systèmes normatifs et à une redéfinition de l'identité des communautés... Comment se référer à un collectif dont on ignore les nouveaux contours ?

Agir avec la recherche, ni par procuration, ni par injonction. Je vois derrière cela quelque chose qui rejoint le principe de précaution, évoqué ce matin, et qui, loin d'être un principe d'inaction, permet de prendre une décision en situation d'incertitudes, tout en poursuivant l'avancement des connaissances. C'est sur ce point que j'aimerais terminer. Qu'est-ce qu'il y a eu derrière la modernisation et les avancées technologiques ? Des changements considérables en termes de modes de production de connaissances dans le domaine de l'activité agricole. Qu'est-ce qui a généré la montée de nouvelles questions liées à l'environnement ? Les progrès en termes de collecte de données et de modèles scientifiques : la capacité de traitement de ces données ont permis d'investiguer des domaines jusque-là faiblement perçus par quelques spécialistes. Qu'est-ce qui alimente la perception accrue des risques et des incertitudes ? En partie, la précision croissante des outils de mesures et d'évaluation.

De fait, nous vivons une rupture cognitive : certains l'ont dit, « On ne peut pas tout savoir sur ce qui nous arrive ». Il est fini le temps où le paysan agissait dans son environnement avec ce qu'il avait appris de ses parents, de ses voisins et pairs ou de sa propre expérience. Cela ne suffit plus. Et cela n'est plus pertinent au-delà du canton, encore moins à l'échelle planétaire. Les questionnements s'expriment à d'autres échelles spatiales et temporelles, celle de l'Etat, de l'Europe et de la planète, au travers de grandes conventions, de directives, de lois et de nouvelles procédures... Bref, de nouveaux systèmes de normes et de valeurs, de nouvelles institutions organisent le monde dans lequel nous vivons. Même une question comme celle de la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées dépasse le local : elle est régie par des opérations transnationales et des développements technologiques (génomique, suivi satellitaire, etc.) qui échappent à notre entendement. Qui nous font devenir, nous-mêmes également, sujets de ces transformations.

DÉBAT

Nous regardons un même objet sans être assis sur la même chaise

En conclusion aux restitutions des cercles et à la lecture qu'en a faite Bernard Hubert, un bref moment de débat a permis de mieux appréhender les approches et les compréhensions de plusieurs participants, principalement agriculteurs et consommateurs. Plutôt que des questions interpellant tel ou tel intervenant, il s'agissait en effet d'une expression de points de vue. Morceaux choisis.

Ainsi, l'énorme quantité de connaissances scientifiques et technologiques qui s'est élaborée ces dernières années sur le monde vivant n'est plus dans sa globalité à la disposition des habitants des espaces ruraux, agriculteurs, forestiers, chasseurs et braconniers... Elle se trouve là où elle a été élaborée, dans les laboratoires, et ce sont ceux-ci qui suivent les transformations, recueillent des informations, posent des alertes (quand ils le font !). Nous avons donc besoin de trouver de nouvelles formes d'interaction entre les connaissances de la pratique et les savoirs scientifiques, chacun d'eux recouvrant des réalités de plus en plus partielles, et bien souvent non sécantes. La science et la technologie, que la société suspecte d'avoir généré de nouveaux risques et dangers, sont aussi un recours pour nous aider à mieux comprendre ce qui nous arrive, pour anticiper, infléchir, corriger. Elles sont devenues des acteurs qu'il faut compter parmi l'ensemble des parties prenantes à même d'agir sur le pilotage du vivant et de réinventer de nouveaux savoir-faire, à travers un processus qui ne relève ni de la procuration, ni de l'injonction. ■

Michel Dubourg, porte-parole du Groupe local de réflexion : Nous avons souhaité, comme chaque année, travailler en amont sur le sujet et j'aimerais vous faire part de notre propre lecture de la problématique. Selon nous, un grand nombre des sources de conflit réside dans la différence des points de vue au sens propre du terme. Ce que nous avons traduit à notre manière : « Nous regardons un même objet sans être assis sur la même chaise ». Par ailleurs, nous avons le sentiment, contrairement à d'autres, qu'il y a bel et bien plus de conflits qu'avant, ce que nous expliquons d'une part par une accélération de l'innovation, notamment celle qui touche au vivant, d'autre part par un choc nouveau des imaginaires, ceux de la nostalgie qui sont alimentés par le passé et ceux de la prospective qui portent sur l'inconnu et l'incertain. Enfin, nous nous sommes demandés qui peut et doit gérer les conflits : les protagonistes ou des tiers ? Nous avons laissé cette question ouverte.

Jean-Pierre Leroy, agriculteur en Gironde, membre de la Confédération Paysanne : Les cercles n'ont effectivement pas évoqué, tout au long des restitutions, l'accélération du progrès et le fait que la transmission des connaissances ne se fait plus de génération en génération, ni même par l'école, mais par des médias sur lesquels les fonctionnements démocratiques ont relativement peu d'influence. Cette accélération fait que les gens sont démunis pour aborder les tensions générées entre eux. L'urgence actuelle ne serait-elle pas de faire une pause en termes de développement technologique et de recherche ? De mettre en place une réflexion philosophique et de penser à la manière d'organiser toutes nos connaissances emmagasinées à ce jour, afin que l'ensemble de la population puisse en bénéficier et pas seulement une minorité ?

Bernard Hubert : Votre premier point va dans le sens de la rupture cognitive que j'ai évoquée. Nous avons désormais affaire à des connaissances impor-

tantes, mais fragmentées et qui trouvent leur cohérence à des échelles d'un autre ordre, et qui ne se transmettent donc plus de la même façon qu'avant.

Eliane Crepel, infirmière, membre du Groupe local de réflexion : Je suis perplexe car si j'ai bien compris les propos de Bernard Hubert, nous passons de la tension au conflit dès lors que nous la rendons publique et que nous la judicialisons. Cela suppose donc l'intervention d'une tierce personne. Or ce que demandent tous les cercles, c'est de trouver des médiateurs... N'est-ce pas contradictoire ?

Patrick Legrand : Bernard Hubert ne faisait là que décrire une réalité fréquente et non énoncer une solution. Surtout, c'est justement par manque de médiateur que nous utilisons le dispositif judiciaire ou médiatique.

François de Ravignan, économiste : Dans notre cercle, nous avons débattu sur la médiatisation des tensions. Et nous sommes convenus que ces dernières dégénèrent en conflits quand il n'y a pas débat. Or ce que vient de dire Bernard Hubert sur ce qui nous attend, c'est-à-dire une connaissance de plus en plus monopolisée par des spécialistes et un nombre d'agriculteurs en constante diminution, peut laisser entendre qu'il y aura de plus en plus de conflits, et qu'il sera de plus en plus malaisé de les faire transiter par un débat pour les apaiser.

Sylvie Mayer, ancienne Députée Européenne : Peut-on parler de conflits et de leur résolution sans évoquer leur contenu ? Je trouve que nous avons parlé de manière un peu lisse de sujets tels que l'eau ou les Ogm, sans mentionner les modes de production et les choix effectués : doit-on continuer à concentrer et à intensifier la production agricole ou au contraire aller vers un territoire mieux aménagé, de façon plus raisonnable, écologiquement et socialement viable ? En revanche, je ne suis pas d'accord avec Jean-Pierre Leroy : il ne faut surtout pas arrêter la recherche. S'il y a une urgence, c'est plutôt celle de réfléchir aux usages et aux orientations qu'on souhaite lui donner en réponse à ces conflits. Avec des solutions techniques et technologiques qui existent sans doute pour les uns, et des solutions économiques et sociales pour d'autres.

Une participante : Le sujet de l'Université est intitulé « Comment débattre des sujets qui fâchent ? » Je me demande à quel moment nous allons parler réellement de débats permettant d'éviter des conflits ?

Patrick Legrand : Ce que nous cherchons, ce sont des méthodes pour éviter de tomber dans quelques ornières. Celles par exemple des débats frontaux sur les

Ogm, qui n'ont rien fait bouger. Nous essayons de définir quelques règles ensemble, de nous parler, sans nous taper dessus d'emblée ! Nous jugerons demain soir de l'efficacité de cette université... Pour l'instant, nous « ramassons » du matériel. Cette réponse vous satisfait-elle ?

La même participante : Non.

Patrick Legrand : Au moins vous l'aurais-je demandé. Une anecdote à ce propos : je me suis occupé récemment d'un débat public assez houleux, sur la fusion nucléaire à Cadarache⁽¹⁾. Contrairement à ce que bon nombre de gens pensent, la décision n'était pas prise, le traité n'était pas signé. Le débat n'était donc pas faussé, mais là n'est pas la question. J'animais un groupe dont faisait partie un préfet et, à chaque fois qu'il répondait à une question du public, je demandais si cette réponse satisfaisait l'interlocuteur. Cela l'a rendu « fou » car quand l'État parle, on doit être satisfait de sa réponse. Il n'a pas compris que poser cette question, c'est commencer à construire un contrat social pour voir comment nous pouvons avancer ensemble.

Christian Chantau : Je suis « consommateur moyen »... Il me semble que les conflits naissent toujours d'un intérêt particulier. Peut-être le moyen de diminuer ou de résoudre ces conflits serait-il de donner aussi la parole aux consommateurs, aux citoyens, bref au plus grand nombre. À condition de savoir nous écouter et nous entendre. Car sur une question de société comme les Ogm, on ne nous entend pas beaucoup. On nous dit que 70% des consommateurs sont contre. Et pourtant, un certain nombre de scientifiques, aidés en cela par des sociétés multinationales qui tiennent à avoir demain le pouvoir sur l'agriculture et le développement, au mépris des consommateurs, continuent à vouloir nous imposer cette culture dont on ne sait toujours pas si elle est nocive ou pas à l'environnement et à la santé.

Un participant : Vous avez évoqué l'image du préfet et de l'Etat, moi je ne suis pas du Gers, mais il me semble que ce département s'est donné les moyens de créer un espace de débat public à travers le référendum d'initiative locale sur les Ogm et il est assez paradoxal que l'Etat brise ce type d'espaces que les citoyens tentent de construire. Vous avez évoqué ce matin le terme d'« ingénierie » du débat public. En la matière, je préférerais que l'on évoque des processus de démocratie. ■

1- Il s'agit du débat public ITER qui a eu lieu en avril 2006, au château de Cadarache, organisé par la Commission particulière de débat public présidée par Patrick Legrand et elle-même issue de la Commission nationale de débat public (Cndp). Iter désigne un projet international de recherche sur la fusion contrôlée, faisant appel à des atomes de deuterium et de tritium. La séance que présidait Patrick Legrand portait sur l'impact d'une telle installation dans la région, ses ressources et ses risques.

SÉQUENCE CONTROVERSE

OGM : ces débats qu'on malmène...

En novembre 1996, le journal Libération titrait : « Alerte au soja fou ». Née dans l'émotion de la « vache folle », aggravée par le désaccord entre experts scientifiques et l'imminence de la commercialisation d'un maïs et d'un soja transgéniques, la contestation des Ogm par différents acteurs de la société ne pouvait que s'aviver. Dix ans ont passé, ponctués d'une valse d'autorisations et d'interdictions, d'actions militantes, de recours juridiques et de débats citoyens pour aboutir à un moratoire informel. Reste que les actions militantes n'ont pas cessé et que la demande d'information sur les essais au champ est toujours aussi vive, alors même que les parties prenantes semblent à bout d'arguments. Pour tenter d'y voir plus clair sur les impasses et les avancées possibles de ce débat, trois intervenants, qui connaissent des positions et des implications différentes sur le dossier des Ogm, répondent aux questions de Bernard Chevassus-au-Louis⁽¹⁾, dans le rôle du modérateur de cette table ronde, séquencée en trois parties.

Avec

Alain Toppan : directeur de recherche en génétique végétale, il a d'abord mené son activité au Cnrs avant de rejoindre le secteur privé. Favorable aux essais en plein champ, il prône une évaluation des Ogm au cas par cas.

Matthieu Calame : ingénieur agronome au sein de la Fondation Charles-Léopold Mayer, il a publiquement exprimé, en diverses occasions, son opposition aux Ogm qui, selon lui, relèvent du domaine de l'inutile et de l'incertain.

Philippe Martin : Député du Gers et Président du Conseil général, cet élu a initié le premier référendum citoyen dans son département, sur la présence d'expérimentations d'Ogm en plein champ sur le territoire du Gers⁽²⁾.

(1) Directeur de recherche INRA, spécialiste de la génétique des poissons. Ancien Directeur général de l'Inra puis Président de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), Bernard Chevassus a également été vice-président de la Commission du génie biomoléculaire, qui évalue les demandes d'essais d'Ogm en France. Il consacre une grande partie de son activité à l'expertise, à

l'analyse des risques sanitaires et environnementaux, ainsi qu'à la participation des citoyens dans ces processus. Notons enfin qu'il a présidé en 2000 le groupe de concertation du Commissariat Général du Plan sur les Ogm, qui a donné lieu au rapport « Ogm et agriculture : options pour l'action publique », paru en 2001 (La Documentation Française).

Sur les formes du débat : défauts de procédures

Bernard Chevassus : Le principe de cette séquence ne consiste pas à organiser la énième confrontation sur les organismes génétiquement modifiés, mais à prendre le recul nécessaire pour donner une lecture des dix années écoulées en termes de débat. Déjà, en 1992, le député Daniel Chevalier⁽³⁾ avait imaginé que les Ogm soient soumis à une procédure de débat public, ce qui n'a pas été retenu par la loi du 13 juillet 1992 destinée à organiser l'information des consommateurs sur la mise sur le marché de ces organismes.

Depuis, diverses procédures ont été testées ici ou là : les conférences de citoyens, les conférences de « sages », les rapports demandés aux trois assemblées représentatives – Assemblée Nationale, Sénat, Conseil Economique et Social –, le groupe de travail du Commissariat Général du Plan, sans oublier les délibérations de la justice lors d'un certain nombre de procès... Cette mise à plat des différentes formes de débats et de concertations est d'autant plus importante que la polémique née autour des Ogm me semble être le prototype de ce qui se reproduira pour de nombreuses innovations touchant au vivant. Je me tourne donc vers les protagonistes de cette table ronde : quel regard portez-vous aujourd'hui sur les formes du débat durant ces dix dernières années ?

Matthieu Calame : **Impréparation, cadrage trop étroit et manque de données.** Les premiers débats ont été marqués par l'impréparation. La soudaineté de la contestation a pris tout le monde de court. Il faut se souvenir qu'au début des années 90, la transgénèse n'était absolument pas considérée par les politiques comme une question prioritaire, au contraire du nucléaire. Il a donc fallu en premier lieu circonscrire l'objet du débat, avec d'un côté, les tenants d'une version minimaliste – il faut se contenter d'un débat purement technique sur un aspect technologique, avec une évaluation sanitaire et environnementale de ses effets éventuels – et les tenants d'un débat très large, intégrant la question de la gouvernance de la recherche qui, en tant qu'outil de changement des sociétés, doit être soumis à l'avis des citoyens. Cette seconde approche posait des questions éthiques, qui ont souvent été assimilées un peu à la légère à de l'idéologie, à moins qu'il ne se soit agi d'une manière de disqualifier certains acteurs ou certains discours. Par ailleurs, sur les aspects économiques, la plupart des débats ont été catastrophiques tant les enjeux étaient imprécis, ne serait-ce qu'en raison des intérêts énormes de part et d'autre.

Enfin, le débat a souffert de la somme considérable de données qui interagissent et qui sont pourtant le préalable à toute délibération : des chiffres sur les intérêts économiques, le poids des filières, les différents choix de société

et de modèles agricoles que cela implique, la question de la privatisation des semences... Sur ce point, nous ne disposons toujours pas d'un document précisant tous les enjeux et sur lequel s'accorderaient tous les acteurs, à l'instar de l'enquête dans la procédure judiciaire. Tant que nous ne l'aurons pas fait, nous aurons du mal à progresser.

Alain Toppan : Un exemple de tout ce qu'il ne fallait pas faire... Pour moi, il y a eu des embryons de débat sur des segments très particuliers du vaste sujet des Ogm et, finalement, nous sommes restés dans un balbutiement. En 1990, l'un des tous premiers débats qui a eu lieu – je rejoins Matthieu quand il dit qu'il y avait surprise et impréparation – avait pour objet de donner un cadre législatif et réglementaire à la commercialisation des Ogm. Plus tard, en 1998, s'est déroulée la Conférence des citoyens, au Parlement. Ce type de procédure a été pensé à l'époque dans un système de représentation stricte ; aujourd'hui, nous mettrions l'accent sur un dispositif plus participatif. Cette conférence est quasiment passée inaperçue. Et effectivement, le projet de loi du député Daniel Chevalier allait beaucoup plus loin que les recommandations élaborées par le panel de citoyens.

Par la suite, n'oublions pas qu'il y a eu près d'une centaine de débats un peu partout en France, avec une volonté institutionnelle d'aller très loin, à travers des conférences très ciblées ou, au contraire, ayant un champ de questionnement très large. Là encore, cela n'a pas trouvé un réel écho. Car finalement, ce qui était attendu et qui l'est encore aujourd'hui par tous, c'est autre chose : un débat participatif de proximité, qui ne reprenne pas simplement des aspects réglementaires ou législatifs, mais qui embrasse tout l'horizon de ce que cristallisent les Ogm : la mondialisation, le rapport à la nature, etc.

D'autre part, et je le regrette, je ne peux pas considérer toutes ces réunions publiques et autres forums comme des débats au sens propre du terme, car on assiste le plus souvent à une guerre de position. L'objectif n'y est pas de chercher à envisager les très nombreuses facettes de ce sujet – scientifique, économique, éthique – mais d'affirmer des postures qu'on ne souhaite surtout pas faire bouger. C'est blanc ou c'est noir. Nous en sommes encore là.

Pourtant, selon moi, les Ogm sont à analyser au cas par cas, tant sur le plan scientifique que réglementaire. Accepter ou refuser en bloc une technologie en tant que telle, sans même discuter des utilisations, semble curieux. Et puis, il faut être deux dans les réunions publiques. La plupart du temps, elles ne rassemblent qu'une seule partie prenante. En clair, les intervenants sont tous d'accord entre eux. Où est le débat, dans ce cas ?

Les procédures mises en œuvre pour débattre des Ogm sont en fait l'exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire, par exemple sur le prochain sujet à venir que sont les nanotechnologies.

(2) C'est en septembre 2004 que Philippe Martin a annoncé son intention d'organiser un référendum d'initiative populaire sur les Ogm dans le Gers, en s'appuyant notamment sur la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Celle-ci prévoit en effet le droit à une collectivité territoriale d'organiser cette consultation si au moins un dixième des citoyens lui en fait la demande. Mais aussi sur l'article 72-1 de la Constitution, instauré par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 qui donne à ces mêmes collectivités le droit d'organiser des référendums à valeur décisionnelle. Créée en novembre 2004, l'Association pour un référendum gersois sur les Ogm a eu pour mission de collecter les pétitions des électeurs inscrits dans le département en faveur du référendum, et d'organiser des débats préparatoires. Plus de 16 000 signatures ont été ainsi rassemblées, soit 12,5% du corps électoral.

Au cours de l'été 2005, une ordonnance du tribunal administratif de Pau a cependant suspendu l'organisation de la consultation qui devait se dérouler en septembre de la même année. Le Conseil général du Gers ayant fait appel de cette décision, la cour administrative de Bordeaux examine le dossier le 12 octobre 2006.

(3) Daniel Chevalier, Député (PS) des Hautes Alpes a soumis le 22 avril 1992 un projet de loi relatif au contrôle de l'utilisation et de la dissémination des Ogm.

Philippe Martin : Un débat qui n'a pas eu lieu. Sur un point, je suis en accord avec Alain Toppan : malgré tous les débats organisés ces dernières années, beaucoup ont le sentiment que le débat n'a pas eu lieu. Un débat permettant d'éclairer vraiment les citoyens sur les enjeux afin qu'ils puissent opérer un choix en connaissance de cause. Il faut donc s'interroger sur la manière dont on a abordé ce dossier.

Les citoyens sont de plus en plus exigeants en matière de transparence et d'explication sur les questions qui engagent leur vie quotidienne et l'avenir des générations futures. Je ne suis pas du tout de l'avis de Alain Toppan lorsqu'il évoque l'absence de diversité des intervenants dans les débats. Lorsque nous avons lancé l'initiative du référendum citoyen dans le Gers, nous avons organisé des débats préparatoires avec des partisans et des opposants aux Ogm – Alain Toppan a participé à l'un d'entre eux, d'ailleurs. Finalement, nous sommes les seuls à avoir donné la parole à des pro-Ogm, et ce afin d'organiser une controverse utile.

Ce qui me préoccupe dans la problématique des Ogm, c'est l'enjeu démocratique qu'elle soulève. Votre journée de demain a pour fil rouge « quelles issues pour la décision publique ? ». C'est pour moi le cœur du sujet. Et je constate que si l'Etat proclame haut et fort son souhait d'aller très loin en matière de démocratie et de principe de précaution, sa pratique n'est pas à la hauteur du discours. Si la population nourrit une inquiétude par rapport aux Ogm, c'est bien parce qu'elle n'a pas été associée à la réflexion en amont et que l'histoire lui rappelle qu'on la met très souvent à l'écart du débat.

D'ailleurs, je ne décèle toujours pas une volonté nette d'aborder avec franchise l'ensemble des éléments et des connaissances sur les Ogm avec les citoyens. On entend souvent dire : « c'est un sujet compliqué », « on ne va pas rentrer dans le détail », « il n'est pas pensable d'imaginer que tous les citoyens puissent être capables de savoir s'il faut, ou non, autoriser les Ogm ». Oui le sujet est compliqué. Mais après tout, le texte de 468 articles (Ndlr : la Constitution européenne) sur lequel on a demandé aux Français de se prononcer par « oui » ou par « non » n'était pas moins ardu !

On trouve parfois chez les chercheurs et les scientifiques cette réticence à s'expliquer, à se mettre au niveau des citoyens, même lorsqu'ils sont de bonne foi et ont envie de faire progresser les connaissances au bénéfice de la société toute entière. Eux aussi doivent s'interroger sur la façon dont ils abordent ces sujets vis-à-vis des citoyens. Ces derniers ne sont plus prêts à entendre un discours leur expliquant qu'ils n'ont pas à se préoccuper de ce genre de questions et qu'il y a des gens plus intelligents qu'eux pour le faire à leur place.

Bernard Chevassus : **Maîtriser le débat, une utopie tentante.** Un commentaire, si vous le permettez, par rapport aux propos de Matthieu Calame qui déplore l'absence d'un inventaire exhaustif des questions à poser et des acteurs concernés. En m'inspirant de ce qu'a écrit Michel Callon⁽⁴⁾ sur la question, je me demande s'il n'est pas utopique de prétendre faire l'inventaire a priori. N'est-ce pas justement le débat qui, progressivement, permet de repérer ce qu'il convient de prendre en compte ? C'est la dynamique même du débat qui révèle le cadrage trop étroit de la question initiale.

Deuxième remarque, quand on observe attentivement les liens que préconisent les sites qui, sur Internet, militent pour ou contre les Ogm, nous voyons se dessiner deux bulles totalement distinctes. Les partisans ne renvoient jamais vers un site d'opposants et inversement. Cela me conduit à me demander si la plupart des acteurs n'a pas sciemment choisi de se contenter d'affirmer des positions...

Troisième remarque : j'ai également le sentiment que ceux qui ont travaillé à mettre en place des formes de débat rêvaient de théâtre classique : un événement limité dans le temps, dans l'espace et dans les acteurs, qui aurait permis de servir de « maquette » se substituant au débat social, trop « compliqué » à organiser et moins gérable. Il y aurait là l'utopie de pouvoir réinventer des formes maîtrisables du débat. Pour lancer un peu la polémique, je dirai même qu'organiser un référendum peut aussi répondre à une tentation, celle de clore définitivement le débat !

Sur le fond : quels acquis en retirer ?

Bernard Chevassus : Sur le fond, considérez-vous qu'à travers tous ces échanges, des questions intéressantes ont malgré tout émergé sur l'innovation, permettant d'aborder différemment les débats de demain ?

Alain Toppan : **Prendre le temps.** La portée positive que je repère se situe sur le versant scientifique. Les questions posées en public ont en effet suscité un grand nombre de travaux de recherche. Comment aller plus loin ? Je tire de mon expérience que les débats les plus fructueux se déroulaient devant de petites assistances, dans une atmosphère conviviale qui, favorisant une certaine confiance, a permis que nous allions plus loin dans les arguments. Chacun y trouvait des éléments de réflexion pour lui-même. Dans ce cas, nous ressortons de là un peu grandis.

Ensuite, je voudrais signaler l'importance du temps dans le processus de l'innovation. Pour le scientifique, l'innovation est en devenir, il ne peut pas décider ou pressentir toutes les applications possibles. Elle est issue de

connaissances nouvelles qui nécessitent qu'on prenne le temps d'expliquer l'aspect théorique et d'intégrer l'objet dans une réflexion économique, sociale, politique et éthique pour pouvoir se forger une opinion.

Matthieu Calame : **Faire appel au Souverain.** Il y a eu en effet un progrès immense dans le monde scientifique, toutes disciplines confondues : à partir du moment où la voix du quidam peut faire la différence, vous avez intérêt à faire un effort de clarté : pas question en effet de balayer les contradictions et les contradicteurs par des arguments d'autorité, ou en se réfugiant dans un langage abscons, ce qui contribue à faire rentrer la science en démocratie.

Cette pratique d'interaction avec le reste de la société a également contribué à ouvrir des champs nouveaux de recherche, à faire remonter des questions nouvelles. Pour les chercheurs qui s'y sont prêtés, cela a incontestablement constitué un enrichissement de leur propre travail. D'autre part, le processus d'échanges d'idées entre acteurs, même mené de bonne foi, peut ne pas déboucher sur le consensus. Dans ce cas, il nous reste à nous adresser à ce qu'on appelle en Suisse le « Souverain », c'est-à-dire le peuple et non, comme on pourrait le penser en France, le Chef de l'Etat, ce qui montre bien la différence de deux univers mentaux.

Sur les Ogm, les Suisses ont fait la même chose que le Gers : une « votation » qui a débouché sur un moratoire sur cinq ans des cultures transgéniques. Car l'envie de débattre finit par s'épuiser : a priori, s'il existait des positions conciliables sur les Ogm, nous les aurions déjà trouvées.

Bernard Chevassus : Cela a mis du temps, mais cela a effectivement révélé que lorsque les scientifiques parlaient d'Ogm, ils se référaient à un objet technique dans l'absolu, tout beau et tout neuf, tandis que le reste de la société désignait une réalité socio-économique sortie des laboratoires et s'insérant dans le quotidien. L'innovation est vue d'un côté sous une face pleine de promesses, de l'autre, sous une face déjà chargée d'histoire et de contexte social. Pour résumer, on a un peu trop assimilé « invention », processus essentiellement technique, et « innovation », processus largement social.

Quelles recommandations pour demain ?

Bernard Chevassus : En résumé, soyons plus modestes, dites-vous. Ne demandons pas au débat de forger le consensus, mais plus simplement de dresser un large inventaire documenté des questions qui se posent afin d'aider la décision.

Cela dit, nous voyons actuellement émerger d'autres

(4) Michel Callon est professeur à l'École des Mines de Paris et chercheur au Centre de sociologie de l'innovation. Consacrant une grande partie de ses travaux aux controverses socio-techniques, il s'attache plus particulièrement à définir les conditions d'une démocratie « dialogique ». Parmi ses ouvrages, notons « Agir dans un monde incertain », avec P.Lascoumes et Y.Barthes, éd. du Seuil. Sept 2001.

innovations, issues de la génétique, de la chimie ou de la physique... Quelles recommandations feriez-vous pour mener ces débats à venir ?

Matthieu Calame : Des ateliers-scénarios. Déjà, il faudrait s'y prendre beaucoup plus tôt ! Notamment avant que la plupart des acteurs soient déjà très engagés financièrement. Quant le débat sur les Ogm est né, un certain nombre d'options de développements et de recherches était déjà prises qui exigeaient, pour certains acteurs, un retour sur investissement. Avec le temps, ces derniers ont appris que le débat est certes coûteux, mais souvent bien moins qu'une opposition frontale qui dure des années.

Ensuite, plutôt que de vastes débats grand public, il conviendrait de privilégier des processus d'atelier-scénario réunissant un panel de citoyens, afin d'analyser comment il réagit à différentes hypothèses. Un dispositif qui pourrait d'ailleurs être mis en œuvre pour les grandes orientations de la recherche en général...

Troisième point : il conviendrait de mieux articuler le débat et la prise de décision. A partir du moment où un Etat décide de la tenue d'un référendum, par exemple, émerge une envie de débat, comme on l'a vu sur la Constitution européenne, car les citoyens savent que leur avis va compter. Mais il faut que le tempo soit suffisamment long – trois à quatre ans – et que les acteurs conviennent d'une procédure légitime pour tous. Enfin, il ne faut pas demander une réponse binaire – oui ou non – mais proposer plusieurs scénarios, qui replacent la technologie dans un contexte large.

Alain Toppan : Le rôle du politique. Le référendum a tendance à me hérisser car ce type de consultation déplace la difficulté de la décision, sur des questions qui comportent une multiplicité de facettes, du politique, qui ne sait pas ou ne veut pas trancher, vers les citoyens. Personnellement, j'attends du politique qu'il fasse cette synthèse multidisciplinaire, avec un regard à plus ou moins long terme et en séparant bien son rôle de celui des experts, qui ne doivent pas prendre position mais donner les éléments nécessaires à une décision en toute connaissance de cause.

Philippe Martin : Pour la dissémination de la démocratie en plein champ. C'est toute la difficulté du rôle du politique. Il doit prendre et assumer les décisions et faire en sorte que son choix soit éclairé le mieux possible. Il doit aussi prendre le risque de déplaire, en allant à contre-courant de certaines opinions, tout en veillant à ne pas se couper de la population. C'est la quête de cet équilibre qui rend la tâche complexe.

Quant à la proposition de référendum que j'ai faite, je dois préciser que celle-ci n'a pas trouvé de traduction réelle en raison d'une interdiction prononcée par le tri-

bunal administratif, alors même que plusieurs lois existantes prétendent donner les moyens aux citoyens d'invoquer le principe de précaution et d'accroître la démocratie participative. De fait, quand un département tente de mettre en pratique ces textes sur les Ogm, l'Etat lui répond qu'il ne le peut pas et que cela ne relève pas de ses prérogatives. Pourtant, les routes nationales, les IUT, pour ne prendre que deux exemples, ne relèvent pas non plus des compétences d'un Département. Eh bien l'Etat ne refuse pas pour autant la participation financière du Conseil Général... Il semble que pour l'Etat, la notion de compétence soit à géométrie variable. Il choisit les questions sur lesquelles il veut que les collectivités s'investissent, et celles où elles n'ont pas le droit au chapitre. C'est tout à fait dommageable.

Cela étant, je ne suis pas non plus un défenseur aveugle du référendum. Cette formule qui aboutit à une réponse par oui ou par non peut verser dans la caricature. Si j'ai voulu lancer cette procédure, c'est que j'ai été frappé par le nombre grandissant de citoyens s'adressant à leurs maires, eux-mêmes désarmés au plan démocratique pour apporter les réponses attendues. J'ajoute que je ne me résous pas au fauchage. Cette expression violente ne me convient pas, même si je la perçois comme une réponse à une autre violence : celle d'essais Ogm en plein champ, menés sans explication et dans la plus grande opacité. Enfin, cette initiative a pris place dans un contexte national où les pouvoirs publics retardent les décisions : le Parlement repousse sans cesse la loi de transposition sur les Ogm par crainte, sans doute, d'un « CPE environnemental » et par crainte de s'engager dans une voie irréversible. Tant que l'explication scientifique ne permettra pas de mieux éclairer ce à quoi on s'engage avec les Ogm, il y aura une défiance, et une menace pour notre démocratie. Plus que jamais, je plaide vigoureusement pour la « dissémination de la démocratie en plein champ ».

Bernard Chevassus : Je soulignerai en conclusion qu'il nous faut sans doute sortir du schéma de la « Grande Décision ». Sur ces thématiques complexes et évolutives, il conviendrait d'apprendre à fractionner les différentes questions et à adopter des processus interactifs débat/décision, décision/débat, avançant à pas plus mesurés. Car plus on va vers une décision qui paraît poser problème, plus on a peur du « CPE environnemental » – j'aime bien cette expression – , plus la situation risque de se bloquer.

Enfin, il nous faut réfléchir aux échelles territoriales pertinentes pour la prise de décision : est-ce la commune, le département, la région ou l'Europe ?

Merci à nos trois intervenants d'avoir donné tous ces éléments de cadrage. ■

DÉBAT

De la difficulté à élaborer le compromis...

L'un est faucheur volontaire, l'autre est un ancien de chez Monsanto, un troisième se présente comme simple profane, d'autres encore sont chercheurs ou producteurs de maïs. Il y avait certes souvent de la véhémence dans les propos, mais nulle prise à partie ou autre dérapage verbal. Où, au-delà de la diversité des points de vue et des expériences, y compris entre agriculteurs, se décèle parfois l'amorce d'un socle possible pour le compromis.

Jean-Jacques Delmas, agriculteur : Je fais partie du petit groupe qui, ce printemps, a recueilli le nombre de signatures nécessaire à la tenue d'un référendum dans le Gers. Nous avons mis en place divers débats sur les Ogm et, rapidement, nous nous sommes aperçus que l'agriculture n'était jamais évoquée. Or, il me semble que le vrai débat, c'est celui sur l'agriculture que nous voulons. Si nous refusons le modèle intensif qui pose de plus en plus de problèmes et que les Ogm ne feront qu'aggraver, il faudra abandonner 50 à 70% du maïs cultivé...

Pascal Metge, agriculteur et producteur d'Ogm : Je ne pense pas qu'on puisse parler d'une agriculture mais de plusieurs agricultures. Je ne pense pas non plus qu'il y ait un système de pensée ou un modèle de production meilleur qu'un autre. Il suffit de vouloir cohabiter ensemble et d'essayer de se comprendre. Certains ont évoqué les pressions des grands groupes... Je m'interroge également sur les pressions que subissent les agriculteurs producteurs d'Ogm de la part de multinationales de l'écologie, telles que GreenPeace et les faucheurs volontaires.

Henri-Bernard Cartier, agriculteur : je suis producteur de maïs irriguant, je cumule donc tous les défauts. Ce matin, en venant, j'ai entendu deux brèves sur France Info. L'une qui revenait sur la dangerosité des ondes des téléphones cellulaires et l'autre sur les MP3. A quand un débat sur ces sujets ?

Plus sérieusement, par rapport à la problématique des Ogm, une autre question est absente des débats, par-delà l'aspect biotechnologique : sont-ils utiles, oui ou non ? Je fais partie de ceux qui considèrent qu'ils présentent une utilité, mais j'entends qu'on puisse avoir une opinion différente. Tant qu'on n'aura pas répondu à cette question, y compris vis-à-vis des consommateurs, on n'avancera pas. Ensuite, comment faisons-nous, nous agriculteurs ? Nous sommes aujourd'hui confrontés à la loi du 13 juillet 1992⁽¹⁾ qui donne la possibilité aux producteurs de semer des variétés Ogm, quitte à vendre la production en Espagne, demandeuse de ces produits qu'elle estime de qualité.

Ceux-ci selon moi sont devenus nécessaires car la France est l'un des seuls pays au monde à avoir interdit un certain nombre de molécules entrant dans la composition de traitements phytosanitaires. Il faut donc bien trouver d'autres outils et les Ogm, même imparfaitement, répondent en partie à cette problématique. Il y a des peurs, c'est vrai, mais il y a aussi des marchés... Si nous n'y sommes pas, d'autres seront présents, comme l'Argentine. Concernant la coexistence de filières conventionnelles, biologiques et Ogm, tout le monde est d'accord : elle doit être possible, mais il faut bien, pour s'en assurer, mener des expérimentations sur le terrain, de manière très encadrée.

Un participant : Je suis un « simple profane ». La question clé est apparemment celle du temps. Or vous parlez souvent du débat au passé. Pour moi, il n'est pas terminé. Et quand vous dites que les décisions sont constamment repoussées aux calendes grecques, cela n'est pas vrai. Dans moins d'un mois, les Députés vont avoir à voter le texte, tel qu'il a été relu au Sénat⁽²⁾. J'ai cru comprendre que ce projet de loi est la porte ouverte à la dissémination... Que vont voter nos députés ? Pour pouvoir enfin prendre le temps de mener un vrai débat, nous exigeons un moratoire.

François de Ravignan, économiste et ingénieur agronome : Je voudrais insister dans le même sens, car vous avez dit explicitement que ce débat n'avait pas eu lieu. Mais la plupart des sondages indiquent que plus de 70% des Français sont opposés aux Ogm⁽³⁾. Parmi eux, il y a des « profanes » mais aussi des directeurs scientifiques. La force de cette opposition devrait logiquement entraîner un moratoire sur le vote de cette loi.

Je voudrais dire aussi qu'un élément me paraît empoisonner le débat dès l'origine, du côté de la communauté scientifique. Presque tous ceux qui en font partie ont dans la tête que lorsqu'une découverte importante est faite, elle doit nécessairement être suivie d'applications. Cela a été le cas pour les surgénérateurs. Il faudrait en tirer les leçons : il y a quand même un certain nombre de cadavres dans les placards des scientifiques...

Enfin, pour répondre à Jean-Jacques Delmas, je suis d'accord avec lui sur la remise en question du modèle agricole actuel. En revanche, je ne suis pas d'accord sur la dénomination « intensive ». Car cela désigne une agriculture qui se sert au maximum des ressources locales, ce qui n'est pas le cas de notre agriculture. Celle-ci est au contraire extensive, car elle se sert du soja brésilien, du pétrole d'Arabie saoudite et de nombreux intrants étrangers. Nos ressources locales sont donc sous-exploitées au regard de leurs potentialités.

Gérard Kafadaroff : Je suis marqué au fer rouge puisque même si je suis retraité, j'ai été ingénieur pendant trente ans chez Monsanto. Je reviens sur l'idée du

(1) La loi du 13 juillet 1992 a pour objectif de transposer en droit français la directive communautaire 90/220 adoptée deux ans auparavant. Elle porte sur le contrôle de l'utilisation et de la dissémination volontaire des Ogm en France, tant à des fins de recherche et de développement que pour la mise en marché de ces produits. Dans ce cadre, toute dissémination ou commercialisation des Ogm est soumise à une demande d'autorisation préalable, qui inclut une évaluation scientifique des risques potentiels pour l'homme et l'environnement. Pour être commercialisées et cultivées en France, ces obtentions végétales doivent être inscrites au Catalogue des variétés des espèces agricoles, sur autorisation ministérielle.

débat bloqué. Le référendum est, me semble-t-il, une fausse bonne idée, dans la mesure où le débat est cristallisé sur le pour ou contre. Autrement dit, on est croyant ou on ne l'est pas. Sauf qu'on sait qu'il peut y avoir de bons Ogm et de mauvais, d'où la difficulté à trancher de manière générale.

Il faudrait peut-être plutôt orienter ce débat sur un bilan risques/bénéfices, qui permettrait de se mettre d'accord, en partant des questions les plus techniques pour aboutir aux aspects économiques et éthiques.

Dernier point : le risque est probablement devant nous, qu'on le veuille ou non. Les pays qui savent aujourd'hui gérer le risque sont ceux qui se trouveront dans le camp du progrès. Nous avons un débat trop franco-français : comment les autres ont-ils réussi à gérer la situation ? Il y a peut-être des expériences à analyser à l'étranger.

Jean-Pierre Leroy, agriculteur : je suis producteur de maïs et je peux vous dire que j'ai nul besoin des Ogm, ni pour désherber, ni pour lutter contre la pyrale et autres maladies. Nous sommes un certain nombre à avoir des pratiques pertinentes et efficaces pour maintenir le niveau d'infestation des insectes à un seuil tolérable, qui n'entame pas notre capacité de récolte et donc notre capacité à vivre de notre métier.

Par ailleurs, j'aimerais vous raconter une expérience qui illustre bien la férocité du marché des plantes transgéniques. En 1999, j'ai fauché du colza Ogm qui appartenait à la société AgrEvo France. Je suis passé au tribunal en 2001, en première instance. Le plaignant n'était plus AgrEvo France, mais la société Aventis Crop Science qui avait entre temps racheté la première. Etant condamné, je fais appel et je repasse en jugement en 2003 : ce n'est plus Aventis qui est en face de moi, mais Bayer Crop Science qui a racheté le département agro-chimie et semences d'Aventis pour 6,7 milliards d'euros... C'est vous dire à quel point les Ogm sont un instrument des firmes pour se battre les unes contre les autres et construire un monopole, contre les paysans et l'ensemble des consommateurs. Ma dernière remarque concerne le moratoire européen sur l'importation et la commercialisation d'Ogm. Décidé en 1998, ce moratoire devait être levé en septembre 2004. Dans cette perspective, les ministres européens de l'Agriculture se réunissent à cette date à Bruxelles. Ne parvenant pas à se mettre d'accord, ils reportent la décision au mois de décembre. Mais de nouveau, aucun consensus ne se dégage. La décision est alors renvoyée au Conseil des Chefs d'Etat, au mois de janvier 2005. Celui-ci ne parvient pas non plus à dégager une position claire et renvoie la décision à la Commission européenne présidée par Romano Prodi, sachant que celui-ci devait « passer la main » très prochainement. Voilà comment a fonctionné la démocratie européenne sur la question des Ogm. Les responsables politiques ont fini par passer le bébé à une Commission qui n'avait plus de pouvoir.

(2) Le dernier projet de loi relatif aux Ogm a été adopté par le Sénat en mars 2006.

Il transpose les directives européennes de 1998 et de 2001 et a pour objectif d'encadrer l'utilisation des Ogm en milieu ouvert ou confiné, à des fins de recherche ou de mise sur le marché. Le projet a été transmis en première lecture à l'Assemblée Nationale au printemps 2006. Son adoption par les députés, prévue à l'automne 2006 est, de fait, constamment repoussée, ce qui vaut à la France des sanctions européennes. Pour consulter le projet tel qu'il a été adopté par le Sénat : <http://www.senat.fr/leg/tas05-079.html>

(3) En témoigne notamment le sondage BVA réalisé pour Agir Pour l'Environnement, en janvier 2006, auprès de 1003 personnes : 78% des sondés sont pour une interdiction temporaire des Ogm et 72% se déclarent favorables à un référendum sur la réglementation des Ogm en France. <http://www.agirpourenvironnement.org/presses/22ogmmedia15.htm>

Alain Deshayes, ancien chercheur Inra : Je fais partie des chercheurs qui, en 1986, ont fait les premiers essais Ogm en Europe. J'appartiens à cette génération qui a été élevée dans l'idée que tout progrès scientifique est automatiquement bon pour la société. J'ai également été formé dans la pensée pasteurienne, selon laquelle on entre dans son laboratoire en laissant au vestiaire ses opinions philosophiques et politiques. Ce monde là n'est plus et il est dommage que les scientifiques ne s'intéressent pas plus au sens de ce qu'ils font, à la portée des travaux qu'ils mènent pour l'ensemble de la société.

D'autre part, selon moi, dire qu'en vingt ans, il n'y a pas eu de débat dans ce pays est une contrevérité totale. Cela dit, j'ai la même frustration que celle exprimée par Alain Toppan : je ne suis pas sûr que tous ceux qui participaient à ces réunions avaient réellement envie de débattre. En 1987, j'ai été invité par les Amis de la Terre à confronter nos points de vue sur les problèmes de science et société, dont un volet sur les risques en matière d'Ogm. J'avais accepté parce que j'estimais faire partie des scientifiques qui pensent que le dialogue doit s'instaurer entre eux et le reste de la société. Sauf qu'à un moment donné, quand on aborde certains aspects du dossier, il y a quand même besoin de faire appel à l'expert et à ses connaissances pour déterminer si oui ou non il y a un risque. J'ai eu le malheur de dire ce jour-là, et je ne le répète plus, que malgré mon niveau d'études, je n'étais pas capable d'avoir une opinion personnelle sur la sécurité dans les centrales nucléaires, par exemple. J'ai été hué pendant cinq minutes. Cela révèle deux grands problèmes. D'abord l'absence d'information scientifique en France. Ensuite, la difficulté qu'a notre société à élaborer des compromis. Il n'est pas possible dans une société telle que la nôtre de dire qu'on va arrêter la science. La science va donc continuer à travailler et à poser des problèmes à la société. D'où l'importance de savoir prendre une position intermédiaire. Je citerai juste l'exemple d'un compromis qui a eu lieu sur les Ogm : en 1999, sous différentes pressions, le gouvernement de Lionel Jospin a accepté de défendre à Bruxelles, via Dominique Voynet, la position qui consistait à demander un moratoire tant que la traçabilité et l'étiquetage des Ogm ne seront pas assurés. En avril 2004, alors que la Directive européenne instaurait enfin ces mesures, qu'ont fait ceux qui, en 1999, ne voulaient pas des Ogm ? Ils ont combattu cette Directive qui était le résultat du compromis. Il y a là un vrai problème de gouvernance.

Un participant : J'aimerais faire une remarque sur l'aspect juridique des Ogm. La législation européenne a exigé la publication des études sur les impacts environnementaux et alimentaires⁽⁴⁾. Or, il se trouve que depuis 2005, le Gouvernement français a décidé de

demander la confidentialité des résultats pour éviter d'« inquiéter » la société civile et pour ne pas nuire aux conditions concurrentielles entre les firmes. Je me demande de quel droit la législation française bafoue le droit européen.

En conclusion...

Matthieu Calame : La science ne doit pas être une religion. Concernant l'utilité des Ogm, je maintiens qu'il faut d'abord les comparer avec toutes les autres solutions existantes. Ensuite, sur la question de la nécessaire prise de risque et du progrès technologique induisant plus de puissance, on cite toujours les Etats-Unis. Regardons objectivement ce qu'il s'y passe : ils représentaient 50% de la production industrielle mondiale en 1945. Depuis, ils ne cessent de chuter. Economiquement, le pays le plus fort actuellement, c'est l'Allemagne. Un pays qui vend des machines-outils de très grande qualité à la Chine. Prendre des risques inconsidérés n'assure pas la toute puissance.

Par ailleurs, plusieurs questions tournent autour de l'arrêt ou de la poursuite des recherches. Y a-t-il un devoir de recherche et de développement sur la transgénèse ? Personnellement, je ne suis pas d'accord pour l'ériger en devoir. S'il y a une transcendance de l'obligation de chercher, on entre dans une démarche de type religieux. Pour ma part, je préfère une démocratie laïque.

Dernier point, j'ai été frappé de la manière dont certaines personnes, dont trois sur cinq sont favorables aux Ogm, ont commencé par se présenter comme des gens marqués au fer rouge. Il faut faire très attention car s'ériger soi-même en victime peut amorcer un processus psychologique où l'on finit par considérer qu'on est réellement l'objet d'une persécution, ce qui peut libérer le droit de se venger. Qui s'érige en victime devient aisément tyran.

Alain Toppan : Des réponses réductionnistes à de vraies questions. Quelle agriculture demain ? La question est effectivement à poser : veut-on être autosuffisant en termes d'approvisionnement alimentaire ? Souhaite-t-on être capable de produire dans certaines conditions précises ? Je crois qu'il ne faut pas être dans un schéma d'interdiction ou de moratoire, ce qui nous conduirait à importer de l'étranger des produits qu'on ne veut pas voir sur notre sol. Ce serait la pire des situations et une manière d'esquiver le débat.

Concernant l'utilité des Ogm, il me semble que ceux qui en ont produit en France lors de la campagne 2005-2006 pourraient vous en parler en termes économiques et sur le plan de la qualité. Parce que selon les sondages, les trois-quarts des Français sont contre, il faudrait interdire les Ogm. C'est fortement réductionniste. Nous venons en effet de passer l'après-midi à discuter des manières de débattre et nous avons été nombreux à dire que les

réponses strictement quantitatives et limitées au oui/non ne sont sans doute pas adaptées...

En revanche, l'analyse bénéfices-risques me semble constituer effectivement une approche intéressante. Il n'empêche qu'il est impossible de montrer les bénéfices sans mener des essais au champ. Pour terminer, et en écho aux propos de Matthieu Calame sur la question de la science, je trouve dommage qu'en France, depuis longtemps, on ne forme plus les étudiants à l'histoire et à la philosophie des sciences.

Philippe Martin : Un contre-poids à l'action des grands groupes. Je voudrais revenir sur quelques éléments. D'abord, les progrès dans l'analyse du couple « bénéfices risques » constituent effectivement un moyen de réaliser le compromis acceptable. A travers la réflexion qu'a conduite, en 2004-2005, la Mission parlementaire⁽⁵⁾ d'information sur les Ogm, et dont j'étais membre, nous avons pris la mesure des difficultés qui existent encore pour établir cette balance entre bénéfices attendus et risques encourus.

Ensuite, l'action des grands groupes existe et elle est puissante, notamment en termes de communication. Si nous ne parvenons pas à construire un débat démocratique dans un cadre institutionnel public, nous laissons à ces groupes tout l'espace pour leurs campagnes d'information et d'influence de l'opinion publique. Depuis des mois, des pages entières de presse écrite sont par exemple achetées par GDF et Suez pour amener progressivement l'opinion publique à accepter la privatisation et la fusion, qui, de mon point de vue, seront une catastrophe pour un département rural comme le Gers. Faute de débat ouvert, transparent, régulé, contradictoire et instruit, ces grands groupes peuvent parvenir à infléchir les décisions de la représentation nationale. Heureusement, les élus de l'opposition ont déposé suffisamment d'amendements pour alerter l'opinion sur les dangers de ce texte. La même stratégie pourrait avoir lieu concernant le projet de loi sur les Ogm, qui sera prochainement examiné par l'Assemblée Nationale.

Bernard Chevassus : Il pleut, interdisons les parapluies. La concentration industrielle est un vrai problème. Elle se réalise dans la distribution, dans l'agroalimentaire, dans le machinisme agricole, dans les engrais. Elle a évidemment lieu aussi pour les Ogm, mais elle ne doit rien à cet outil. Il nous faut éviter de dire : « Il pleut. Interdisons les parapluies ». ■

(4) Il s'agit de la directive 2001-18, mise en application depuis octobre 2002, et indiquant que, au cours de la procédure d'autorisation d'un nouvel Ogm, « le public est également informé et peut accéder à des données publiées sur internet (<http://gmoinfo.jrc.it>), telles que les rapports d'évaluation des autorités compétentes ».

(5) Les informations concernant cette mission parlementaire sont accessibles sur le lien <http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/ogm.asp>

RÉACTION

« Pour des questions culturelles ou culturelles, le maïs a toujours suscité des controverses... »

Par Maryse Carraretto, anthropologue, membre associé au Centre d'anthropologie de Toulouse, UMR 8555 - École des hautes études en sciences sociales (Ehess), auteur de « Histoire de maïs : d'une divinité amérindienne à ses avatars transgéniques » (Editions Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005).

Dans les années 90, quand j'ai démarré mon travail de recherche en anthropologie sur l'histoire du maïs depuis son arrivée en Europe, on commençait tout juste à parler du maïs génétiquement modifié. Il était intéressant de voir ce que la presse et les journaux télévisés en disaient, mais aussi de repérer les représentations qu'on s'en faisait : on voyait alors apparaître, par exemple, des images de maïs en forme de grenade. Autre « curiosité » : dans le débat sur les Ogm, c'était surtout le maïs qui était sur la sellette, alors que d'autres plantes étaient déjà génétiquement modifiées.

Chemin faisant et afin de mieux connaître l'histoire de l'introduction du maïs hybride après la Deuxième Guerre mondiale, j'ai réalisé, en interrogeant des agriculteurs du Gers, et du Sud-Ouest de la France en général, du Nord du Portugal et de l'Italie – qui ont aujourd'hui entre 70 et 80 ans –, qu'il y avait déjà eu, à l'époque, un débat et des résistances. Au début, tous les agriculteurs n'avaient pas accepté ces nouvelles variétés. D'abord, parce qu'ils devaient désormais acheter les semences et qu'ils ne pouvaient donc plus les transmettre d'une génération à l'autre génération, comme cela s'était fait pendant des siècles. Ensuite, parce que pour cultiver correctement ces plantes, ils devaient utiliser de nouveaux produits et une mécanisation adaptée.

Donc, effectivement, j'ai retrouvé des antécédents de ce débat sur les Ogm en écoutant de vieilles histoires d'après-guerre. Mais, plus surprenant, en consultant les archives – des traités d'agronomes, de botanistes des XV^e, XVI^e, XVII^e siècles et au-delà, en lisant des récits de voyages –, j'ai découvert que le maïs avait toujours suscité des controverses, pour des questions culturelles et culturelles.

En fait, dès son arrivée sur le sol européen à la fin du XV^e siècle et surtout dès le début du XVI^e siècle, le maïs a été considéré comme une céréale étrange et

« étrangère » face à cette céréale première qu'était le blé, céréale chrétienne par excellence. Fait aggravant, dans certaines régions, le maïs est devenu la céréale la plus cultivée et la plus consommée, mais sa mon consommation a entraîné, en Italie du Nord notamment, une maladie très grave, la pellagre⁽¹⁾. Entre œuvre de Dieu et part du Diable... c'est ainsi que s'écrit l'histoire du maïs au fil des siècles. On retrouve d'ailleurs cet aspect maléfique dans la tradition populaire, qui assimile par endroits le maïs à une plante diabolique.

Alors, finalement, comment s'est faite l'acceptation de ce nouveau maïs dit « hybride » ?

Après la Deuxième Guerre mondiale, son acceptation a été relativement rapide dans la mesure où l'on connaissait déjà le maïs, bien implanté culturellement et culturellement. Second point à retenir de cette période : ceux qui, à cette époque, se sont lancés dans cette culture, se sont enrichis. Mes enquêtes auprès des agriculteurs du Gers montrent comment la zone des vignobles de Saint-Mont a pu être replantée grâce à l'argent des agriculteurs qui s'étaient lancés dans la production de semences de maïs, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

Après, bien sûr, comme pour toute nouveauté, le temps a joué en sa faveur. De gros moyens de communication ont également été mobilisés. M. Brisebois, un ancien ingénieur des services agricoles de la Haute-Garonne, m'a raconté cette période de vulgarisation des maïs hybrides et des techniques associées. Il avait ramené une caméra et des films couleur des États-Unis et avait réalisé, avec un ingénieur agronome, un film sur le maïs hybride, qu'ils diffusaient dans les villages. Le maire, le curé, les notables et les agriculteurs étaient conviés à la projection, qui leur vantait les mérites de la plante. Et, pour être sûrs que l'assemblée fût nombreuse, pour être sûrs de faire passer leur message et que tous y adhèrent, ils diffusaient, avant ce film promotionnel, un, voire deux courts films de Chaplin... Voici, à titre d'exemple, l'une des méthodes qui furent employées pour que les agriculteurs se lancent définitivement et durablement dans la culture du maïs... ■

(1) Maladie carencielle due à un déficit en vitamine PP ou niacine.

RÉACTION

Une façon de casser le rapport privilégié de l'expert et du politique

Par Bernard Hubert.

Les échanges que nous avons sur la manière dont sont conduits les débats sur les Ogm tournent selon moi autour de la rupture cognitive que j'évoquais précédemment (lire page 15). Toutes ces arènes, même imparfaites et disharmonieuses, sont autant de tentatives pour recréer des lieux de confrontation entre les différentes formes de savoirs, renouer des systèmes de connaissances qui, depuis presque un siècle, se sont séparés et répartis dans des mondes plus ou moins cloisonnés. Les forums hybrides et les réseaux socio-techniques sont ainsi une façon de casser le rapport privilégié de l'expert et du politique, de revenir sur la distinction entre le savant et le profane.

Certes, ces dispositifs sont faits également d'asymétries, et ne soyons pas naïfs : ce ne sont pas des espaces isolés, indépendants, protégés des grands enjeux, qui traversent nos sociétés, de pouvoir et de contrôle sur le vivant, dont les hommes. Ils procèdent des lieux qui constituent eux-mêmes une mise en relation forte entre les connaissances, les agents, les institutions... voire les bâtiments. Car à la manière de Foucault, regardons aussi, par exemple, dans quels murs se développent nos institutions scientifiques. Il y a quelques décennies, les fermes et les stations expérimentales qui émaillaient le territoire étaient pensées et conçues comme un lien avec les destinataires des recherches qui y étaient conduites. Qu'est-il en train de se passer aujourd'hui ? Ces établissements ne sont plus aussi adaptés aux techniques de recherche et ils sont délaissés au profit des laboratoires des centres de recherche ; la question, d'ailleurs, ne touche pas que le public, mais également ceux qui y travaillent... Les laboratoires, eux, sont des espaces qu'on ne visite pas, sauf au mois d'octobre, le jour de la Science en Fête. Mais les 364 autres jours, ils restent l'affaire exclusive des chercheurs.

Derrière ces transformations, il y a tous les enjeux de l'innovation, qu'elle soit technique ou organisationnelle, dans un monde concurrentiel. L'innovation gratuite, à portée de tous, permise par un considérable effort de recherche, de formation et de conseil publics, c'est fini. L'innovation, ce n'est pas la même chose que l'invention née dans les laboratoires. Passer de l'une

à l'autre, suppose tout un jeu d'alliances des chercheurs avec des agents, des opérateurs, qui ont intérêt à s'emparer de l'invention pour la transformer en innovation, et de gagner en compétitivité, vis-à-vis de leurs voisins comme du reste du monde !

Les Ogm l'illustrent bien. D'un côté, se trouvent des chercheurs et des techniciens qui inventent et manipulent ces objets. De l'autre, des acteurs (utilisateurs directs, consommateurs, etc.) sont en quête de la dimension sociale de cette invention : à qui va-t-elle profiter ? Que va-t-elle apporter de réellement nouveau ? Que va-t-elle changer dans le domaine des connaissances, dans les formes sociales de production, dans les relations avec les consommateurs finaux ? Ainsi, l'invention elle-même s'inscrit dès l'origine dans une perspective sociale, de même que l'activité de recherche, dans la mesure où elle est guidée par des orientations et des choix sociaux, par des systèmes d'alliance. On peut alors s'interroger sur le moment le plus pertinent pour les construire : au moment de la valorisation ou à l'origine, dès la conception de ce qui pourrait devenir une véritable innovation ?

Nous sommes là dans des systèmes d'interaction très complexes, qui nécessitent, pour mieux les saisir, de sortir du modèle dit de l'éducation où l'on aurait à former des ignorants et des profanes pour les transformer en alliés. Ce que peuvent permettre les débats en amont, c'est bien de repérer les systèmes d'alliance sur lesquels reposent les enjeux de l'innovation, d'explorer les pistes nouvelles qu'une invention permettra de développer, d'opérer le choix des critères à même d'évaluer cette dernière et de la rendre appropriable, de définir la légitimité de ceux qui y participent.

C'est toute l'importance de la phase de conception dans le processus d'innovation. Et c'est le même processus graduel qui fait que s'élabore progressivement la décision. Car on n'en est plus à penser que la décision intervient d'un coup, à un moment précis. Elle aussi se construit au cours de la phase de conception. C'est là que s'envisagent les irréversibilités, que se comparent les scénarios, que sont envisagées les solutions possibles.

Quelle est la place de l'agriculture, demandez-vous enfin, dans ce dispositif global et planétaire autour du contrôle du vivant et des citoyens dans leurs rapports avec le vivant ? Il me semble que les agriculteurs sont d'abord des professionnels du vivant. Et plutôt assez bien placés, en regard des nombreuses questions que nous avons devant nous sur l'alimentation, l'environnement, la santé... Reste à savoir quels moyens nous nous donnons pour projeter notre vision des agricultures dans les années à venir. ■



QUELLES ISSUES POUR LA DÉCISION ?

La solution serait-elle dans le vote, qu'il soit sanction ou adhésion ? Voilà qui assiérait, du moins, la place du citoyen dans une démocratie représentative qui peine parfois à légitimer ses décisions et à répondre au sentiment de dépossession que ressent une grande partie de la population, notamment dans le monde agricole et rural.

Pas si simple. Car si l'horizon d'un scrutin motive l'organisation de débats, il les oriente et les réduit aussi. En revanche, la participation citoyenne au débat semble bien constituer l'une des clés des échanges de cette deuxième journée. Où l'on met en lumière que le conflit n'est pas une pathologie du social, mais le signe de la vitalité du pluralisme et un gage de liberté contre le règne de l'évidence. Qu'il peut y avoir un désaccord raisonnable sur des sujets où nous ne nous entendrons jamais. Que ces procédures de concertation et d'échanges pourraient renouveler les instances de conseil sur lesquelles s'appuient les gouvernants, mais aussi qu'il n'y a nulle obligation à ce que cette délibération soit suivie d'une décision.

EXPOSÉS INTRODUCTIFS

Entre tensions, malaises et avancées, une décision publique qui s'est construite autour des controverses.

Par Philippe Mauguin, ingénieur en chef du Génie rural, des eaux et forêts, ancien conseiller pour l'agriculture et l'alimentation auprès du Premier Ministre.

Il m'a été demandé d'évoquer aujourd'hui, en terme d'expérience vécue, les dossiers sur lesquels j'ai été amené à travailler de 1997 à 2002 et qui concernent votre thématique : l'ESB et les Ogm.

Le débat public est-il un frein ou un moteur à la décision, demandez-vous ? A priori, sur les Ogm, nous avons l'impression que le débat tourne en rond, que les mêmes questions nous animent huit ans après. Pourtant, si l'on prend le temps de faire une analyse factuelle et que l'on met en évidence les termes de la controverse tels qu'ils étaient posés à la fin des années 90, il apparaît que, non seulement, le débat a avancé, mais qu'il a contribué à faire progresser la décision publique et le cadre dans lequel les innovations se développent.

Même insuffisante, cette initiative constituait une avancée.

En 1997, quand le Gouvernement de Lionel Jospin reprend ce dossier, il est conscient que ce dernier est complexe et qu'il ne peut uniquement se traiter en termes de sécurité sanitaire et environnementale. Aussi, dès l'origine, le ministre de l'Agriculture Louis Le Pensec et la ministre de l'Environnement Dominique Voynet mènent-ils un certain nombre de consultations auprès d'instances qui, il est vrai, préexistent : la Commission du génie biomoléculaire ainsi que le Comité de Prévention et de Précaution mis en place en 1996 par Corinne Lepage, alors en charge de l'Environnement. Chaque ministère va ainsi tenter de mener son évaluation concernant les risques sanitaires et environnementaux mais aussi les attentes et les craintes de la population à l'égard des Ogm. Parmi les premières décisions prises par le Gouvernement, qui ne vont évidemment pas éteindre la controverse mais qui répondent directement à la demande d'un certain nombre d'acteurs, figure la mise en place d'un dispositif de biovigilance, qui n'existait ni dans le cadre réglementaire communautaire – la Directive 90-220 – ni dans le cadre national – la loi française qui la transpose. Ces textes n'avaient pas prévu qu'après les autorisations éventuelles de mises sur le marché d'Ogm, on puisse surveiller la survenue de risques que l'expertise n'aurait pas décelée, et se révélant au champ : détecte-t-on des flux de gènes, par exemple, à 100 mètres, 200 mètres ou un kilomètre ? Nous allons dès lors construire ce dispositif, en relation étroite avec les experts de l'Inra. Au final, d'ailleurs, l'arrêt qui portait le dispositif – en date du 5 février 1998 –

sera annulé trois ans plus tard par le Conseil d'Etat, non pas pour une insuffisance de précaution comme le plaident Greenpeace et leur avocate Mme Lepage, mais plutôt pour un excès de précaution, le Conseil d'Etat reprochant au Gouvernement français d'être allé au-delà de ce que lui permettait le cadre communautaire en délivrant une autorisation pour trois ans, renouvelable en fonction des résultats de la biovigilance ! Nous retrouvons là le problème lié à l'emboîtement des niveaux de décision entre l'Europe, le national et le local. Selon moi, même insuffisante, cette initiative constituait toutefois une avancée.

« **Cela va vous exploser au nez** ». Par ailleurs, à partir de 1997-1998, nous avons vu grandir au fil des débats un objet de préoccupation qui n'avait pas été repéré à l'origine en tant que source d'inquiétude par les experts : les gènes de marqueurs aux antibiotiques, qui constituaient à l'époque un outil relativement simple pour le génie génétique. Progressivement, les associations de consommateurs et les milieux médicaux ont perçu là un risque supplémentaire pour la population de développer des antibiorésistances, ce qui constitue un enjeu important de santé publique. Sur ce point, le Gouvernement était un peu mal à l'aise car cette technologie n'avait pas été interdite dans le cadre communautaire. Nous avons donc pris la position suivante : même si le risque est théoriquement très faible, il n'y a pas de raison de le courir. Nous avons donc demandé à terme l'interdiction d'utiliser des gènes résistants aux antibiotiques au niveau de l'Union européenne. Reste que la controverse se poursuivant, l'Assemblée Nationale, avec l'appui des pouvoirs publics et la majorité des acteurs, préconise alors de mener une Conférence de citoyens sur le modèle danois. Personnellement, j'ai trouvé cet exercice intéressant. Mais il faut savoir que lorsque nous avons annoncé la tenue d'un tel dispositif, nous avons entendu tout et son contraire. D'un côté, certains nous disaient en substance : « Vous êtes fou d'organiser cette conférence, cela va vous exploser au nez, il va en ressortir des critiques très fortes par rapport aux décisions publiques ». De l'autre, des interlocuteurs associatifs exprimaient une très forte méfiance : « La conférence sera forcément biaisée, vous allez orienter le débat pour qu'il tourne au *satisfecit* ». Nous retrouvons là ce qu'a exprimé Jérôme Sainte-Marie : dès lors qu'une procédure commence à ressembler à un vote, qu'une instance un peu inédite se prononce au nom des citoyens, les différentes parties prenantes se crispent.

Des questions qui n'avaient pas toutes été identifiées.

Dans la pratique, pour ce que j'ai pu observer, le débat n'a pas été faussé. Sans doute y a-t-il eu des tentatives d'influence de la part de chacun des lobbies économiques, socio-économiques ou écologistes, mais il me semble que cela a été relativement bien encadré : le

panel de citoyens a pu recevoir tous ceux qui souhaitent être entendus et, à travers les transcriptions de ces auditions, j'ai eu le sentiment que cela fonctionnait plutôt correctement. Les citoyens qui ont participé à l'exercice exprimaient leur satisfaction d'avoir eu le temps d'écouter et de questionner un grand nombre d'interlocuteurs, ainsi que d'avoir pu accéder à toute l'information qu'ils souhaitent – les rapports, les données juridiques... – grâce à une forte mobilisation de l'Assemblée Nationale pour leur fournir ces ressources documentaires. A l'issue de ce processus, on est frappé par la connaissance scientifique et juridique que les citoyens ont acquis en deux mois sur la thématique globale. Ils ont notamment fait surgir des questions qui n'avaient absolument pas été identifiées jusque-là dans le débat public, notamment sur le régime de la responsabilité juridique – Qui va payer en cas de problème sanitaire ou environnemental non identifié au moment de l'évaluation ? Comment vont fonctionner les assurances ? –, mais aussi sur la traçabilité et l'étiquetage. Il est intéressant de regarder de plus près les décisions auxquelles ils ont abouti. Ils sont arrivés entre eux à un consensus sur 90% des sujets, sauf sur une question : faut-il ou non faire un moratoire sur les Ogm ? Sur ce point, ils n'ont pas tranché. Les avis étaient partagés. La moitié estimait que même en ayant pris toutes les précautions demandées par ailleurs, il valait mieux dans le doute prononcer un moratoire de cinq à dix ans. L'autre moitié estimait que si tout le dispositif demandé était mis en place, – la traçabilité, l'étiquetage, une évaluation et une expertise plus transparentes, une analyse au cas par cas et un dispositif assurantiel – il pouvait être possible d'autoriser tel ou tel Ogm.

Au final, le Gouvernement a obtenu un moratoire de fait.

Qu'en a-t-on retiré ? Cette conférence des citoyens a eu un effet réel sur la stratégie des pouvoirs publics de l'époque. Jusque-là, nous étions dans le cadre de la Directive communautaire 90-220, dont l'esprit consiste à dire que si les experts nationaux et communautaires ayant évalué les dossiers concluent à l'absence de risques, il n'y a aucune raison légitime d'interdire les Ogm. Ce raisonnement ne satisfaisait pas les consommateurs. Non pas qu'ils étaient tous forcément opposés aux Ogm, mais ils souhaitent avant tout garder une liberté de choix, liberté qu'ils n'avaient pas, faute d'étiquetage et de traçabilité. Le Gouvernement a alors demandé à la Commission européenne, comme je l'expliquais tout à l'heure, de prévoir ces mesures à travers une nouvelle Directive. Sauf que même lorsqu'un Gouvernement est entendu par la Commission, ce qui était le cas, il peut se passer plusieurs années avant qu'un nouveau règlement communautaire voit le jour.

Du coup, nous avons des difficultés à être audibles et crédibles vis-à-vis de l'opinion publique française, d'autant plus qu'entre-temps, les premières demandes d'autori-

sation de mise en culture et de commercialisation nous parvenaient, en cohérence avec un cadre communautaire en l'état. Assez rapidement, le Gouvernement français a estimé que la situation n'était plus tenable. Son discours était de fait incompréhensible pour la population. En 1999, et c'est là un effet direct de la Conférence des citoyens, il a donc imaginé renverser la « charge de la preuve » : en clair, il ne s'agit plus d'autoriser un Ogm dès lors que le *risque* n'est pas prouvé, mais de suspendre les autorisations tant que le cadre réglementaire ne permettrait pas au consommateur de disposer d'une *réelle capacité de choisir* ou non d'acheter des Ogm. La France a donc contribué à la mise en place d'un moratoire de fait dans le cadre communautaire, en s'alliant avec d'autres Etats-membres de la même sensibilité pour obtenir une sorte de minorité de blocage. Ce qui nous a permis de dire à la Commission européenne : nous ne reprendrons le cycle des votes sur les Ogm que lorsque nous aurons obtenu des directives et des règlements applicables sur l'étiquetage et la traçabilité. Une telle pression a ainsi été exercée sur l'exécutif et le législatif communautaires, où une majorité se dessinait nettement en faveur des biotechnologies, que, pour le coup, un vrai débat s'est instauré au niveau de l'Union européenne et du Conseil des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement. Au final, nous avons obtenu ce moratoire en juin 1999, et il a « tenu » jusqu'au printemps 2003. Dans ce laps de temps, non seulement il n'y a plus eu une seule autorisation en Europe, mais toute une série de décisions s'est concrétisée très rapidement. Notamment en 2001, la nouvelle directive 2001/18, révisant la 90/220, et comportant l'obligation de garantir l'étiquetage et la traçabilité des Ogm à toutes les étapes de leur mise sur le marché, comme nous le demandions depuis trois ans. C'était là un net changement de perspective.

Les limites de la transparence. Il y a aussi parfois, c'est vrai, des moments où l'on peut avoir le sentiment de ne plus trouver la sortie. La grande critique qui nous était faite durant toutes ces années était l'opacité. Ainsi, les associations exerçaient de fortes pressions pour que nous rendions publics les lieux où se déroulaient les essais Ogm. Fidèle à ses engagements de transparence et respectueux du droit d'accès des citoyens aux décisions administratives, le Gouvernement a pris la décision de publier la liste de ces localisations. Du coup, les opérations de fauchage se sont faites plus précises, détruisant notamment des essais menés par des organismes de recherche. Une partie de la communauté scientifique, à laquelle nous avons recommandé de jouer la transparence et le dialogue, s'est alors sentie flouée. On pouvait à la limite « comprendre » que des essais menés par de grandes sociétés semencières, portant sur une tolérance aux herbicides, puissent être considérés comme non légitimes par les parties adverses, mais pas les essais

menés par la recherche publique et portant sur l'évaluation des risques environnementaux, ou sur des produits potentiels à portée médicale. Le Gouvernement s'est interrogé. Devait-on stopper toutes les recherches au champ ? Une telle mesure nous semblait contradictoire avec les préconisations exprimées notamment lors de la Conférence des citoyens : ne faites pas d'autorisation commerciale avant d'avoir mené des essais progressifs, d'abord au laboratoire, ensuite dans une petite parcelle, puis une plus grande... C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de poursuivre les essais et de rester ferme face aux actes de destruction.

La controverse sur l'ESB : un levier pour négocier à Bruxelles. J'en viens à présent au deuxième dossier qui met également en jeu l'articulation entre le débat public et la décision : le cas de la « vache folle ». Après que le Royaume-Uni annonce au monde entier qu'il vient de découvrir un premier cas de transmission de la maladie à l'homme, en 1996, sous la forme dite du Nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, l'Europe réagit immédiatement, à travers l'embargo communautaire sur les viandes britanniques, mais strictement sur des critères de sécurité sanitaire. D'ailleurs, la Commission européenne a prévu dans sa décision de lever l'embargo dès lors que le Gouvernement britannique pourrait répondre de nouveau à ces critères. C'est ce qui se passe en 1999 : la Commission considère, avec son comité scientifique directeur chargé d'évaluer le rapport envoyé par les autorités britanniques, que la check-list des critères est bien remplie et elle donne donc son accord à la reprise de la commercialisation des viandes bovines en provenance du Royaume-Uni. Sauf que durant ces mêmes années, de 1996 à 1999, la population n'est pas restée impassible. En France, face à la levée imminente de l'embargo, les enquêtes d'opinion se multiplient, les organisations de consommateurs s'activent et nous disent notamment que la sécurité sanitaire n'est plus un critère suffisant, probablement parce que depuis l'affaire du sang contaminé et le problème de l'amiante, la confiance qu'ils accordaient aux experts a été ébréchée. Aussi, même si ces derniers assuraient que la viande bovine britannique était désormais saine, les consommateurs préféreraient, là aussi, garder une liberté de choisir. De nouveau, cela supposait une traçabilité des lots et un étiquetage concernant le pays d'origine. Le Gouvernement français informe donc Bruxelles qu'il ne lèvera pas l'embargo tant qu'il n'y aura pas ce type de dispositif. Tollé général, controverse communautaire pointant ce mauvais élève européen qu'est la France... Cela prendra certes deux ou trois ans, mais le ministre de l'Agriculture Jean Glavany a fini par obtenir du Conseil européen ces mesures complémentaires, ainsi que l'obligation des tests de dépistage de l'ESB sur le cheptel que nous avons également demandée. Voilà donc un autre exemple où la controverse peut

constituer à la fois pour les pouvoirs publics une situation difficile à gérer au niveau national, et un levier sur lequel s'appuyer pour négocier à Bruxelles. Malheureusement, à l'époque, l'opinion publique européenne n'existait pas vraiment, peut-être en partie parce que les différents instituts de sondage nationaux ne travaillaient pas assez ensemble. Mais on peut dire qu'elle s'est constituée par petits bouts, tant sur l'ESB que sur les Ogm. Désormais, les opinions publiques interrogées dans les différents Etats-membres se rejoignent sur ces sujets, faisant converger les positions de leurs gouvernements...

Une voie possible pour sortir de l'impasse. Pour finir, quels enseignements j'ai pu tirer de ces situations pour le futur ? Comme cela a été dit hier par Matthieu Calame et Bernard Chevassus, le cadre dans lequel nous avons travaillé était et reste encore relativement étroit, centré sur les risques sanitaires et environnementaux. C'est le cas en Europe, mais aussi à l'Omc, où la réglementation SPS, qui porte sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, indique que ce sont les seuls critères légitimes pour faire barrière aux échanges commerciaux. C'est d'ailleurs en prouvant qu'il y avait un risque cancérigène, même faible, lié à la consommation de viande aux hormones que l'Europe a réussi à maintenir le boycott pendant dix ans. En revanche, des arguments portant sur le choix de société ou de modèle agricole auraient été inaudibles devant les panels de l'Omc. Concernant le moratoire sur les Ogm, cette dernière ne nous a pas totalement désavoué au début de l'année sur un risque environnemental éventuellement non encore démontré. Quant à dire dans l'Europe communautaire que nous refusons les Ogm en France au nom de la société que nous voulons choisir, c'est encore juridiquement impossible.

Pour faire avancer le dossier sur ce point, je me demande si l'analyse bénéfice/risque ne constitue pas une voie. Ce type d'analyse existe déjà dans le champ médical : les autorisations de mise sur le marché pour les médicaments sont prises sur la base de cette évaluation, certes longue et coûteuse, mais qui permet de juger de l'efficacité et de la dangerosité potentielles d'un produit par rapport à ce qui existe déjà sur le marché. Si le cadre réglementaire européen sur les Ogm avait été guidé par cette logique, nous n'aurions peut-être pas répondu à l'ensemble des questionnements – le volet assurantiel notamment –, mais nous aurions traité en profondeur la notion d'utilité. Par exemple, sur la pyrale du maïs, cela aurait permis de recenser les avantages et les inconvénients de tous les procédés – les traitements phytosanitaires, les alternatives biologiques, la gestion rotationnelle des cultures, les variétés transgéniques... Si une variété de maïs Ogm est réellement plus efficace à l'égard de la pyrale, et qu'elle permet donc d'accroître le revenu des agriculteurs, cela vaut peut-être la peine de prendre un risque. À l'inverse, si cet avantage comparatif n'est pas

clair, la prise de risque éventuel ne se justifie pas. Il faut en effet ajouter cette précision de taille : la controverse est toujours plus forte quand l'innovation implique un bénéfice privé ou très ciblé, mais un risque collectif. Pour l'ESB et les Ogm, cela a été perçu comme tel : un bénéfice potentiel pour certaines entreprises et un risque diffus pour la société. À l'inverse, la procréation médicale assistée est mieux acceptée alors qu'elle est, elle aussi, issue du génie génétique. Car elle génère éventuellement un risque important, mais il est encouru par ceux-là mêmes qui en bénéficient. ■

Le débat, le vote et le sondage

Par Jérôme Sainte-Marie, directeur de BVA Opinion

Le premier thème que j'aimerais évoquer concerne tout simplement le rôle du sondage dans le débat. Comme vous le savez, la place des sondages est actuellement prééminente en France. Nombreux sont ceux, d'ailleurs, qui critiquent cet usage excessif. Sauf que ces mêmes détracteurs sont les premiers à brandir tel ou tel chiffre pour appuyer leurs dires.

En principe, le sondage devrait être une mesure relativement neutre ; après tout, il ne fait qu'enregistrer l'état d'une opinion particulière ou d'une population spécifique, au début, pendant et à l'issue du débat. Mais s'en tenir là serait oublier que le sondage ou l'enquête d'opinion sont en eux-mêmes des armes symboliques importantes dans le processus de controverse. Selon l'idée dominante, il y joue en effet un rôle d'étouffoir. Une fois que tel acteur ou tel commentateur cite un chiffre, il clôt le débat. Car dire, par exemple, que plus de 70% des Français ont telle ou telle opinion signifie que la vérité serait là. Cet aspect pervers est réel et a un impact puissant sur les commentaires médiatiques ou politiques.

Le sondage a cependant un autre effet auquel nous sommes en général peu attentifs : il permet à l'inverse de maintenir un certain nombre de débats dans la sphère publique et médiatique. Des thèmes qui gênent les pouvoirs constitués, comme les Ogm et la mondialisation, perdurent dans l'agenda et le discours politiques précisément parce que des enquêtes montrent que la population continue d'exprimer une opinion inverse à celle que souhaiteraient imprimer ces pouvoirs. Si le sondage constitue donc souvent un obstacle au débat, il peut aussi être un adjuvant à sa persistance.

Un stimulus réveillant des conflits plus anciens. Par ailleurs, au-delà de la mesure, le sondage a pour fonction de repérer les ressorts qui sous-tendent le débat. Ce dernier ne naît pas forcément d'un simple besoin de confronter des arguments ; il est en fait bien plus souvent la résurgence de clivages liés à d'autres polémiques. Prenons ce que nous indiquent les sondages sur la mon-

dialisation : une majorité de Français dit que cela représente une source de crainte plus que d'espérance. Nous pouvons commenter les chiffres et analyser l'évolution de cette opinion, mais le fait le plus intéressant, c'est que la structure des réponses est précisément la même que celle repérée dans les enquêtes portant sur les enjeux européens depuis 1992. Cela signifie que le thème de la mondialisation réactive des lignes de clivage dans la société qui existaient déjà sur d'autres sujets. Autrement dit, le débat existe moins en lui-même que comme stimulus réveillant des conflits sociaux, culturels ou économiques entre les différentes catégories de la population. Quant à la place qu'occupe le débat public dans le jeu démocratique, je ferai trois remarques. En premier lieu, dans la bulle politico-médiatique, le débat a toujours le vote pour horizon. C'est en des termes électoralistes qu'il est posé et il a pour arme le langage. Les enjeux sémantiques sont en effet déterminants. D'ailleurs, en tant que sondeurs, nous sommes souvent attaqués sur ce point. Et il est vrai que quand nous synthétisons des problèmes complexes en deux phrases, la qualification des acteurs et la formulation des enjeux du débat sont décisives. Nous sommes en quelque sorte aux avant-postes de cette lutte sémantique.

Par ailleurs, même si le débat est un lieu de violence symbolique, dès lors que celle-ci se concrétise, elle devient l'adversaire de tout échange et elle disqualifie ceux qui la portent. C'est très net sur les Ogm.

Enfin, toujours dans ce champ démocratique, la fonction principale du débat constitue avant tout à construire le terrain de la compétition politique, en distribuant les positions possibles que peuvent occuper les candidats, et en déterminant ce qui relève du débat démocratique général et ce qui en est exclu, sachant que ces frontières sont mouvantes. Ainsi, la question de la femme dans la société faisait partie du débat politique dans les années 70, puis s'est nettement effacée dans les années 80 et, apparemment, devrait être de nouveau sur le devant de la scène dans les mois à venir...

On a du mal à concevoir un débat sans vote. Si je devais à présent dresser une typologie des controverses telles que je les observe, je distinguerais trois questions majeures : le débat aboutit-il à un vote ou non ? Est-il récurrent ou nouveau ? Est-ce un débat profane ou un débat savant ?

Ainsi, selon qu'il y a vote ou pas, le débat se structure de manière radicalement différente. Prenons le cas des enquêtes sur l'Europe : avant que le Gouvernement ne songe à organiser un référendum, 60% des personnes interrogées étaient favorables au principe de la Constitution européenne et déclaraient qu'elles allaient voter pour celle qui leur serait proposée. Puis vient le temps de la consultation. Et là, 55% des Français rejettent le texte ! Car la perspective d'un scrutin suscite une période de campagne qui constitue certes un formidable accéléra-

teur du débat, mais qui provoque également une série d'alignements cristallisant les choix. L'idée d'un référendum sur les Ogm a donc ceci de séduisant qu'elle popularise le débat auprès de la population et qu'elle articule directement le débat à la décision. En revanche, elle réduit la réponse à une dimension binaire. Sur les sondages d'opinion, nous avons beaucoup de mal à sortir de cet écueil, notamment parce que notre propension naturelle, et surtout la demande des médias, poussent à un résultat clairement majoritaire. Les journalistes répugnent aux questions ouvertes ménageant quatre ou cinq choix possibles. Du coup, le sondage constitue une sorte de référendum permanent sur tous les sujets qu'il aborde. Il existe toutefois des controverses qui ne sont pas tranchées par un vote. Mais dans notre activité de sondeur, nous avons tellement de mal à le concevoir que nous ne cessons de poser la question. Ainsi, en novembre 2004, Bva a réalisé un sondage sur les Ogm auprès des habitants du Gers, et nous leur demandions s'ils souhaitaient un référendum. 77% ont répondu oui – de toute façon, on veut toujours un référendum. Nous leur demandions également pour quelle solution ils se prononceraient : à 72%, ils voteraient l'interdiction des cultures Ogm dans leur département. Nous obtenons exactement les mêmes résultats au niveau national... En janvier 2006, plus de 70 % des Français interrogés se prononçaient en faveur d'un référendum et d'une interdiction au moins temporaire des plantes transgéniques. Nous avons enfin interrogé plus spécifiquement les agriculteurs, en février 2006 : les deux-tiers des producteurs susceptibles d'utiliser les semences Ogm nous déclarent ne pas souhaiter le faire, en raison du manque d'information, de l'incertitude sur les risques et de la crainte de ne pouvoir écouler leur production.

Au-delà de ces résultats, le fait est là : dès lors qu'un débat complexe passe par la « moulinette » sondage, il est réduit à la question du référendum. Parce que dans cette médiation vers le débat démocratique, nous sommes très mal à l'aise pour appréhender un débat qui ne soit pas sanctionné par le vote.

Un consensus sur le dissensus. La seconde caractéristique concerne l'aspect récurrent ou inédit des controverses. Certaines perdurent et sont apaisées. Un exemple parmi tant d'autres : le débat sur les écoles privées et publiques. Toutes les données existent, chacun sait comment se positionnent les principaux acteurs et connaît les arguments des uns et des autres. Bref, il y a consensus sur le dissensus. Ce qui n'empêche pas le débat de se réveiller parfois : il suffit qu'il y ait rupture de l'équilibre entre les deux camps pour que réapparaissent de fortes mobilisations. Mais disons que la plupart du temps, le désaccord persistant n'aboutit pas à un conflit ouvert. Avec la mondialisation, nous vivons l'exact inverse. Il s'agit là d'un débat nouveau, que les instituts de son-

dage voient surgir en 1999. Une telle situation n'est pas confortable pour un sondeur car ce caractère inédit l'oblige à formuler le débat émergent, en essayant de trouver des libellés à la fois équitables pour les protagonistes, et compréhensibles pour le reste de la société. A l'époque, au niveau sémantique, tout est à faire. Certains veulent qu'on parle déjà d'altermondialisme mais nous hésitons à renoncer au terme d'antimondialisation par peur d'être inaudibles. Il faut en effet du temps pour que le débat peu à peu se constitue et que nous puissions le traduire. Mais une fois la phase d'ajustement passée, ce fut le cas à partir de 2000, les résultats des enquêtes d'opinion se stabilisent. Notons au passage qu'il s'agit là d'un débat qui ne donne pas lieu à une demande de vote. Sans doute parce qu'avec la mondialisation, nous sommes dans le registre de l'impuissance du politique.

Le langage du savant. Enfin, dernier critère distinctif : s'agit-il d'une controverse profane ou savante ?

Concernant la mondialisation, le flottement que je viens d'évoquer sur les dénominations ne renvoie pas profondément à un savoir technique. Nous sommes là dans un conflit de valeurs. Cette thématique fait s'exprimer de la désillusion, de l'inquiétude et de la demande d'information, mais, contrairement aux Ogm, elle ne renvoie pas à une incertitude scientifique.

D'autres sujets, comme l'ours, le nucléaire, le réchauffement climatique ou les Ogm, impliquent en revanche très fortement une expertise et une information scientifique. Dans ce cas, nous obtenons des taux assez élevés de « sans-réponse ». Ce qui faisait d'ailleurs dire à Pierre Bourdieu que lorsque la question est correctement posée, elle constitue la principale information du sondage... Le problème, c'est que les Français répondent de plus en plus facilement aux sondages et que rien n'est plus aisé que d'agrèger des opinions hétéroclites, très diversement informées, puis de faire une belle moyenne pour obtenir une statistique à même de trancher dans les débats savants. En revanche, quand on ne se contente pas de mener des sondages quantitatifs, mais qu'on y ajoute des données qualitatives, nous repérons une gêne réelle des interviewés, notamment parmi les participants aux réunions de travail qui introduisent le principe d'autorité scientifique dans le débat. Nous décelons alors une demande très forte de l'opinion pour que la science trouve un langage adapté au débat démocratique. ■

RESTITUTION DES CERCLES D'ÉCHANGES

Quand les débats publics réinterrogent les règles de la démocratie

Quelles conditions doivent remplir les débats publics censés instruire les sujets qui fâchent ? Et comment les articuler avec la décision publique ? Telles étaient les deux principales questions auxquelles devaient réfléchir les cercles. Les restitutions de leurs échanges, en présence de Alain Fauconnier, vice-président du Conseil régional Midi-Pyrénées, chargé de l'agriculture et du monde rural, et de nouveau animées par Patrick Legrand, ont exploré la notion de légitimité et d'acceptation de la décision, insisté sur l'information et la formation des citoyens et interrogé les différentes formes de démocratie. Avec cette opinion largement partagée : le débat ne doit pas se substituer à la décision.

CERCLE 1

Animateur : Jean-Claude Flamant.
Rapporteur : Laurence Casagrande-Ruaud.
De l'information, du temps et de la confiance

Nous avons commencé par définir les conditions d'un débat réel. Parmi elles, vient en premier lieu l'information, avec ce constat : nous avons besoin d'un pré-requis de connaissances minimum, notamment sur les sujets techniques, pour pouvoir échanger et prendre une décision. Cela pose également la question des relais médiatiques sur les arguments du débat.

En second lieu, il nous apparaît impératif de définir les enjeux des différents acteurs et de sortir de la confusion entre les différents types de débats, qui répondent à des objectifs souvent distincts. Quelle forme de débats favoriser et institutionnaliser ? Quelle durée lui accorder sachant que l'urgence de la décision impose parfois de savoir aussi s'arrêter de débattre ? Et, à l'inverse, à quel moment convient-il d'initier ces procédures d'échanges : au moment où surgit la crise ou en amont ? Cet aspect lié à la temporalité nous est apparu fondamental : car il convient d'articuler le temps du politique rythmé par les élections, celui des experts et celui du mûrissement nécessaire du profane pour s'approprier le débat. Sans oublier une autre donnée : la prise en compte de l'irréversibilité éventuelle de la décision.

Nous avons enfin évoqué l'intérêt de l'approche en termes de risques/bénéfices, à condition que s'établisse la confiance, à travers la clarification des modalités du débat et l'accès à des analyses comparatives. Une confiance qui

réinterroge enfin les règles de la démocratie représentative, directe et participative.

CERCLE 2

Animatrice : Sylvie Berthier.
Rapporteur : Bernard Brunet.

Faut-il ne débattre que des sujets qui fâchent ?

Le débat public est une histoire ancienne. Il existe depuis la naissance de la démocratie, puisqu'il précède la désignation des représentants du peuple. Ce qu'il y a de nouveau en revanche, c'est cette aspiration explicite au débat public entre deux échéances électorales, pour réellement accompagner l'exercice du mandat. Avec cette distinction de taille : le débat public ne doit pas pour autant constituer une instance décisionnelle, qui brouillerait les frontières entre la démocratie participative ou délibérative, et la démocratie représentative.

De fait, du statut explicite de ce débat découle la notion de gouvernance, à savoir l'équilibre entre une décision légitime car issue du suffrage universel et un certain nombre de lieux et de procédures qui contribuent à l'instruction et à la construction de cette décision.

Pour y parvenir, le débat doit nécessairement intégrer une certaine ingénierie – l'animation, la modération... – permettant de croiser les représentations et les paramètres d'une problématique, sans oublier les aspects sous-jacents à la question posée : un débat sur un sujet technique doit aussi poser des questions économiques et culturelles. À l'inverse, un débat sociétal ne doit pas faire l'impasse sur les aspects techniques ou financiers.

Pour conclure, faut-il ne débattre que des sujets qui fâchent ? En clair, doit-on attendre qu'il y ait polémique pour instaurer le débat public ou devons-nous plutôt considérer qu'il s'agit là d'un mode de fonctionnement de la démocratie permettant de devenir citoyen-acteur de la construction de la décision des élus.

CERCLE 3

Animateur : Jean-Marie Guilloux.
Rapporteur : Brigitte Prévost.

Enrichir la négociation

Nous avons repéré qu'il existe deux types de débats : ceux qui traitent de sujets de fond d'où doivent émerger des idées (par exemple « quel choix de société? ») et ceux centrés sur des sujets précis qui, souvent, appellent un oui ou un non, un pour ou un contre. Quelques réflexions sur la forme et le cadre des débats : il est important de bien formuler la question et de cadrer le débat de manière explicite, y compris sur l'utilisation

du résultat ; de répéter des règles simples comme la prise de parole et le respect de l'autre ; et de donner une information préalable accessible au plus grand nombre. Ces procédures de délibération ont aussi des limites : elles peuvent servir d'alibi à une décision déjà prise, et elles se heurtent souvent à la légitimité des participants, le poids des groupes de pression, l'aspect majorité/minorité.

Tout ceci nous a renvoyés à l'acceptation de la décision – et au fait que certains débats remettent en cause des décisions prises préalablement – ainsi qu'à la suggestion de Philippe Mauguin concernant l'analyse bénéfice/risque. Certains d'entre nous y voient une occasion d'enrichir la négociation, d'assouplir la prise de décision et de débattre sans tout remettre en cause.

Notre démocratie évoluant, notre société aurait en effet peut-être besoin de nouvelles formes d'expression et d'approches.

CERCLE 4

Animateur : **Stéphane Thépot.**

Rapporteur : **Barbara Redlingshoffer.**

Renforcer les lieux d'influence

En préambule, nous sommes revenus sur le contexte : des médias qui, au lieu d'informer, font toujours plus de spectacle pour leur propre survie ; le sentiment de dépossession des individus, qui ont l'impression de ne plus pouvoir contribuer aux décisions prises à l'échelle européenne et mondiale ; et une impuissance face au lobbying des acteurs économiques qui défendent des enjeux financiers. Dans ce contexte, que peuvent et que doivent faire les décideurs publics ?

Plus qu'agir directement et explicitement, ils devraient renforcer, de manière implicite, les lieux d'influence comme les réseaux associatifs (environnement, consommateurs...), par l'octroi de budgets supplémentaires. Cela permettrait de donner un poids et une voie aux citoyens. Second axe, l'enseignement agricole qui « formate » plus qu'il ne forme les étudiants, ne les éduquant pas vraiment à un sens critique, un sens d'opinion et un sens de citoyenneté. Les décideurs publics pourraient agir pour que l'enseignement public et privé éveille les jeunes en ce sens.

Enfin, troisième piste : puisque les médias fournissent de moins en moins d'informations, il reviendrait aux chercheurs de vulgariser les connaissances. En soutenant les instituts de recherche dans cette direction, les décideurs permettraient un rapprochement entre la science et la société.

En conclusion, face aux conflits croissants, les décideurs publics doivent renforcer les lieux d'influence, pour que les décisions prises soient mieux acceptées et pour que le citoyen puisse veiller à leur application.

(1) La Commission Nationale du Débat Public a été créée en 1995 par la loi dite « Bamier ». La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité en a fait une autorité administrative indépendante. La Cndp veille au respect du principe de participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national qui présentent de forts enjeux socio-économiques ou qui entraînent des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Pour en savoir plus sur la Cndp : <http://www.debatpublic.fr>

CERCLE 5

Animatrice : **Lucie Gillot.**

Rapporteur : **Olivier Marcant.**

Faire bouger les représentations

Pour le règlement des conflits, nous avons distingué les médiations traditionnelles – le recours au judiciaire – et de nouvelles médiations – par exemple les médiateurs de proximité –, mais nous avons surtout noté des différences sur le contenu des modes de régulation, avec un glissement des règlements du public vers le privé, à un niveau plus individuel. De même, nous avons pointé la recherche de responsabilité qui devient de plus en plus systématique, ainsi qu'une tendance à la financiarisation, à la monétarisation et à l'assurantiel. Du coup, les médiateurs ont intérêt à ce que le conflit dure...

Les pouvoirs publics, eux, doivent à la fois anticiper les crises, savoir informer et expliquer, faire émerger et prendre en compte de nouveaux acteurs, représenter l'intérêt général, savoir prendre une décision mais aussi revenir sur cette dernière. Quant aux débats publics, ils ne doivent effectivement pas se substituer à la décision. Leur rôle positif : faire bouger les représentations et les mentalités.

Enfin, sur le poids des lobbies, nous étions partagés entre une vision très négative, et l'autre, positive, comme une façon d'exprimer les intérêts, voire de renouveler la démocratie participative.

CERCLE 6

Animatrice : **Agnès Terrieu.**

Rapporteur : **Alain Deshayes.**

Le désir et le courage de débattre

Notre groupe a noté une évolution dans la manière de résoudre les conflits qui, dans les pays développés, s'inscrit dans le passage d'une démocratie représentative à une démocratie participative, ce qui induit un désir de débat chez nos citoyens. Aussi, nos sociétés tentent-elles de normaliser le débat public, à l'instar de la Commission Nationale du Débat Public⁽¹⁾, ce qui représente une avancée significative dans la manière dont notre société appréhende le débat public à l'égard de la décision du politique. Les participants ont même suggéré que soient élargies les compétences de la CNDP. Nous avons convenu, toutefois, que le débat reste un exercice difficile – dû à la complexité des problèmes scientifiques –, et qu'il faut au profane un certain courage pour oser intervenir. Nous nous sommes aussi demandé si, au fond, les citoyens désirent réellement discuter de problèmes techniques ou s'ils ne préféreraient pas s'intéresser aux conséquences sociales des innovations scientifiques et techniques. Bref, le débat, ça ne s'improvise pas. Un apprentissage est donc néces-

saire. Problème : une fois que le débat a eu lieu, chacun porte un jugement sur sa qualité. Je juge que le débat a été bon... quand ses conclusions vont dans mon sens ! Alors, le pouvoir politique doit-il s'appuyer ou non sur le débat ? Cela dépend... Oui, quand il sait où il veut aller. Non, quand il ne sait pas où il va, au risque de créer de la frustration chez les débatteurs. Car il ne faut pas négliger les risques inhérents au débat public, qui ne doit pas devenir un objet de marketing, sans perspectives, ou tenter de faire dire le vrai à la justice, dont le rôle est de dire le juste.

CERCLE 7

Animateur : Patrick Legrand.
Rapporteur : Gilles Allaire.

Expliciter le processus de prise de décision

Nous avons souhaité d'abord définir ce qu'est le décideur public. La réponse implicite consiste à dire : l'Etat. Pas forcément. Il existe en effet plusieurs niveaux de décision qui se complexifient, depuis la commune jusqu'à l'Omc, en passant par les Régions, les Etats et l'Europe, les pays. De même, ces « décideurs » ne sont pas forcément des élus, mais peuvent être aussi des responsables d'administration.

Nous avons ensuite essayé de repérer les critères de décision : l'intérêt propre d'un conseiller ministériel ? La portée de cette prise de décision pour un ministre ? Ce qui amène également à s'interroger sur la manière dont les dossiers leur arrivent et dont les questions arrivent ces dossiers. En clair, que sait-on, dans ce cheminement, de la façon dont se prennent les décisions publiques ?

En fait, il y a souvent un cadrage de la décision : ainsi, concernant les Ogm, il y a celui de la sécurité sanitaire pour l'Etat français, et celui de l'approche bénéfique/risque pour l'Omc.

Dans le même temps, il y a une transformation de la parole de l'Etat, qui n'est plus fondée ni sur l'unicité ni sur l'obligation de réserve des fonctionnaires. Un certain nombre de choses éclatent en même temps que les problématiques sont posées dans le cadre du débat public. Cela nous a permis de souligner le rôle d'éclaircissement que peut jouer la Commission nationale du débat public. En délimitant le cadre du débat ce qui n'est pas simple quand les questions sont transversales - et en explicitant le processus de prise de décision. Au cours des dix dernières années, le processus de débat public s'est renforcé, peut-être avec le souci initial de donner plus d'espace aux minoritaires. En revanche, des débats plus réguliers répondent sans doute à une autre logique. D'ailleurs, toutes les questions doivent-elles être l'objet de débats publics ? Oui.

Enfin, quelles sont les conditions pour favoriser les débats et former les citoyens ? Apprentissage dès l'école, obligation de rendre des comptes, minimum de transparence, voilà quelques réponses. Sans oublier de différencier ce qui relève du technique, des causes, des processus qu'on peut essayer de comprendre, et ce qui est de l'ordre des motifs explicitant les raisons mêmes de l'innovation, par exemple.

CERCLE 8

Animateur : Gilles de Mirbeck.
Rapporteur : François Pointereau.

Former les futurs débatteurs

Face aux conflits, comment se construit la décision publique ? Nous avons distingué quatre niveaux de débats : le niveau mondial avec l'Omc ; le niveau communautaire avec la Commission et les élus européens qui, localement, sont un peu ignorés ; le niveau national avec les décisions gouvernementales ; et enfin les niveaux régionaux – Région, Département, pays, cantons, communes. À chaque échelle correspond un mode de gouvernance mais aussi une interrogation sur la légitimité des décisions prises.

Ainsi, les débats menés à l'Omc ou dans l'Union européenne sont peu transparents pour le citoyen, très influencés par le monde anglo-saxon et laissant un rôle important aux lobbies.

En revanche, au niveau national et local, nous sommes sous la prédominance de la Loi, mais toute décision mal médiatisée et socialisée aboutit quand même à des abcès comme le refus du Cpe ou les fauchages d'Ogm... Ce qui fait force de loi peut être rejeté.

Nous avons ensuite distingué deux types de débats : ceux à caractère local, qui fonctionnent assez mal, où l'élu cherche à s'assurer que sa décision sera légitime, et qui peuvent retarder la mise en œuvre des projets. Et puis il y a les débats de société sur lesquels pèse le poids de l'idéologie.

En conclusion, il nous est paru important de former les futurs citoyens, donc les futurs débatteurs, comme le pratiquent certaines écoles de l'Europe du Nord.

RÉACTION

Réinjecter une dose de participatif

Par Bernard Hubert

Il se dégage de tous ces propos un fort sentiment de dépossession à l'égard de problèmes qui nous concernent de plus ou moins près. Une dépossession due soit à la complexité et à l'incertitude qui les caractérisent, soit parce qu'ils se discutent dans des arènes sur lesquelles nous n'avons plus la main. Vous vous êtes notamment interrogés sur la légitimité des décisions de l'Omc ou de l'Union européenne. Sauf que ces décisions n'ont pas à être légitimes ou non ! Elles sont tout simplement légales. L'Europe est régie par un Traité, elle est dotée d'un Parlement où siègent des élus... Une Directive européenne, c'est la loi. Même chose pour l'Omc : dès lors qu'un Etat adhère à cette Organisation, ses règles et ses recommandations s'imposent à lui. Mais c'est vrai, on sent cela nous échapper ; on oublie que l'Europe est fondée aussi sur une démocratie représentative.

De ce point de vue, le débat public constitue, pour une bonne part, une manière de réinjecter une dose de participatif et de proximité dans un système représentatif qui atteint parfois ses limites dans sa manière d'appréhender les questions. Cela dit, doit-on pour autant ériger le monde associatif de toutes les vertus ? Il ne me semble pas plus immunisé que d'autres contre la défense d'intérêts particuliers ou corporatistes. De la même façon, que le lobbying s'exerce dans le débat n'a rien d'exceptionnel. Il est fait pour cela. Il a même pignon sur rue. Mais cela nous choque. On ne sait pas très bien comment « faire avec ». Mais, même s'il apparaît moins grossier que celui des firmes, le lobbying de certaines associations ou Ong n'en est pas moins partisan, surtout quand il s'exprime au nom de « l'intérêt général ».

Certains d'entre vous ont par ailleurs dissocié les débats locaux et les débats de société. Il me semble que la ligne de partage réside beaucoup plus dans les procédures du questionnement. Car si on le voulait, derrière chaque question locale, on trouverait probablement de grandes questions de société. Bien sûr, pour des raisons de commodité et d'efficacité, on peut effectivement préférer commencer à entrer dans le débat par des cas précis, concrets et de proximité, où la défense des intérêts associatifs et autres apparaîtront plus clairement.

Quant à la transformation des questionnements, vous l'avez dit, elle va de pair effectivement avec d'autres évolutions : une judiciarisation accrue, l'apparition de

nouvelles figures de médiation et de nouveaux métiers... Le recours grandissant à la logique assurantielle couvre une partie de ces changements : celle qui est probabilisable, sur lesquelles des banques peuvent calculer le risque financier. En revanche, il n'y a pas de procédure assurantielle possible sur de l'incertain et du complexe. C'est bien à ce moment-là qu'on incite plutôt au débat.

Dernier point : le débat public doit-il déboucher sur la décision ? Certains cercles le réclament, d'autres, au contraire, insistent sur la nécessité de dissocier ces deux procédures. D'abord, parce que le débat peut très bien avoir lieu après une décision. Mais, surtout, parce que la discussion des intérêts entre citoyens autour d'un questionnement ne relève pas du même ordre que la responsabilité des élus en matière de prise de décision. Selon moi, le débat ne peut pas commander directement une décision dont la responsabilité repose sur ceux qui la prennent – et qui ont été élus ou nommés pour cela – et non pas sur ceux qui les ont conseillés. ■

SÉQUENCE CONTROVERSE

Le pouvoir n'est pas aussi loin qu'on le croit !

Les décisions relèveraient-elles désormais de l'unique ressort de l'économie mondiale ? Ou bien reste-t-il un espace pour l'initiative locale ? Et comment s'articulent le local et le global ? Autour de cette table ronde intitulée « Le local est-il soluble dans le global ? », animée et modérée par Philippe Lacombe, directeur de recherche en économie à l'Inra au sein du Département « Sociologie, Économie, Décision », trois intervenants : Jacques Delpla dans le rôle de l'économiste libéral, François de Ravignan, à l'opposé, dans la position critique du développement. Entre les deux, Jean-Pierre Tillon cherche l'équilibre entre économie sociale et profits légitimes. Étonnant, un point commun relie les trois hommes : le pouvoir n'est pas aussi loin qu'on le croit.

Avec

Jacques Delpla : économiste financier, professeur d'économie à l'Institut d'études politiques de Paris, économiste au sein du groupe BNP-Paribas et membre du Conseil d'analyse économique, une instance placée auprès du Premier Ministre.

François de Ravignan : économiste et ingénieur agronome, chargé de recherches Inra. Il nous invite à mettre en œuvre une méthode d'approche des agricultures et des agriculteurs qui soit moins réductrice et opte le plus souvent pour une position critique du modèle de développement habituel⁽¹⁾. Il est aussi l'auteur de *La faim, pourquoi ?* (La Découverte, réédition en 2003) et *L'avenir d'un désert* (Atelier du Gué, revu et remanié en 2003).

Jean-Pierre Tillon : vétérinaire de formation, directeur scientifique de l'Union des coopératives In Vivo, premier groupe européen d'achat et de vente de produits et services pour l'agriculture. Ambition : faire bénéficier les coopératives agricoles des avantages liés à une puissance d'achat et de vente développée en commun.

Quelles places pour les initiatives locales dans le cadre de la mondialisation ?

(1) Lire sur le site de la Mission Agrobiosciences, le Cahier « Faut-il en finir avec le développement durable ? », avec F. de Ravignan, issu du Café-débat à Marciac. www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=1627

Philippe Lacombe : Ce thème « Le local est-il soluble dans le global ? » est justifié par diverses considérations. D'un côté, la libéralisation des échanges et la concurrence inquiètent certains, attentifs qu'ils sont aux exclus, à cause notamment des réorganisations territoriales et de la restructuration de l'emploi. De l'autre, certains individus témoignent de leur espoir dans la mondialisation,

y voyant une occasion d'élargissement des échanges, d'amélioration du bien-être global et du pouvoir d'achat. D'ailleurs, même les plus opposés d'entre nous à la mondialisation ne manquent pas d'y participer, en consommant biens et services. Nous sommes, là, en présence d'une controverse, qui traverse nos familles, y compris nos familles politiques.

Ce thème du local/global est également justifié par un certain renouvellement de la vision que nous avons de la localisation des activités. Il convenait, traditionnellement, de prendre en compte les coûts de production et de transport qui montrent que, même sans avantages absolus, on peut avoir intérêt à se spécialiser dans des avantages comparatifs. Je pense à l'exemple illustratif du drap britannique et du vin portugais⁽²⁾. Cette vision me paraît enrichie, aujourd'hui, par une analyse plus organisationnelle qui insiste sur les relations entre acteurs et voit dans les territoires un lieu de réponses aux questions contemporaines que sont la complexité, l'incertitude, la moindre confiance dans les technologies. Peut-être connaissez-vous cette formule de Pierre Wells, un collègue des Ponts et Chaussées : « La géographie des coûts a progressivement fait place à une géographie des organisations ».

Pour débattre de ces questions, des modalités, des conséquences, de la signification de l'éventuelle dissolution du local dans le global, je vais, d'abord, demander à chacun de présenter son diagnostic argumenté, sa vision de l'insertion du local dans la mondialisation : sommes-nous en présence de dissolution, de résistance, de repli, d'innovation, de banalisation, de soumission ? Vous nous expliquerez quelle place peuvent prendre, dans ce contexte, les initiatives et les décisions locales. Ces initiatives sont-elles régulées ? Par le marché ou par l'organisation ? Quels acteurs sont susceptibles de ces initiatives et au nom de quoi ? Ensuite, vous nous donnerez quelques pistes pour l'action.

Jacques Delpla : Le libre échange est toujours optimal.

Je suis censé être le diable, sauf que je finance une petite exploitation agricole de vins dans les Corbières... Dans ce qui a été discuté aujourd'hui, je vois deux lignes de force. La première, est-ce que ce sont les méchants de l'Omc qui détruisent nos vignes ou nos champs de maïs ? Bref, est-ce que la mondialisation détruit nos modes de vie ? Second point : où est le pouvoir ? Le pouvoir local est-il supplanté par le pouvoir mondial ?

Le premier thème fait référence à la relation entre le protectionnisme et la mondialisation. Comparée à d'autres pays, la France est beaucoup plus rétive à la libéralisation des marchés, sauf que les enseignements vont à l'encontre de ce que pense la doxa⁽³⁾ agricole, qu'il s'agisse des organisations agricoles ou du ministère : le libre échange est toujours optimal et le protectionnisme toujours mauvais. C'est l'un des résultats le moins controversé en économie.

Pourquoi ? Parce qu'il faut comprendre la libéralisation des échanges comme un progrès technique, permettant de mieux utiliser les ressources disponibles. Ainsi, chacun peut acheter moins cher à l'extérieur et fabriquer davantage ce qu'il sait bien faire. Bien sûr, le progrès technique (ou la libéralisation) n'est pas positif pour tout le monde. L'invention de l'électricité s'est soldée par un chômage massif des marchands de bougie. Pourtant, nous préférons tous fonctionner à l'électricité plutôt qu'à la bougie.

Premier message, donc : la libéralisation des échanges implique un accroissement très fort de richesses pour l'ensemble de la communauté, même si certains y perdent. On peut aussi citer l'exemple de l'alimentation, qui coûte beaucoup moins cher qu'il y a 40-50 ans, ou la libération du marché des Télécom, qui profite à tous : le prix des portables (qui n'en a pas ici ?) vaut cinq fois moins qu'il y a quelques années. La libération des marchés bénéficie donc massivement au consommateur, même aux plus modestes. Sauf, me direz-vous, à ceux qui restent sur la touche. C'est pour cela que l'État doit compenser, en prélevant le surplus des richesses dû à la libéralisation des échanges pour le redistribuer aux plus pauvres. Mais c'est vrai, cela reste plus simple à dire qu'à mettre en œuvre.

À y regarder de près, le pouvoir se situe donc d'abord au niveau du consommateur et, en partie, au niveau de l'électeur qui vote pour le Parlement, qui définit la TVA, et non pas à l'Omc. Car cette Organisation, où la règle est l'unanimité, ne fait que valider des objectifs acceptés par le plus grand nombre. D'ailleurs, si un pays ne veut pas suivre les règles de l'Omc, il le peut. Quant à l'Union européenne, c'est à peu près pareil.

Ce qui me conduit à mon second point : est-ce que les bureaucrates de l'Omc ou de la Commission européenne me dépossèdent du pouvoir ? Eh bien, non, car, une fois encore, l'Omc représente les États et la Commission européenne, finalement, dispose d'assez peu de pouvoir économique, si ce n'est quelques règles antitrust qui nous dépassent. De même, la Banque centrale européenne à Francfort n'a pas de pouvoir puisque les taux d'intérêt qu'elle définit fluctuent avec le cycle de l'économie mondiale. Le pouvoir serait-il alors du côté des marchés financiers ? À quelques exceptions près, un gros investisseur n'a aucun pouvoir. Il suit les prix et, sur un marché actions-obligations, ne gagne que quelques pour cents. L'investisseur qui spéculé, qui achète pour revendre plus cher, n'a pas de pouvoir, si ce n'est un pouvoir d'entrée (acheter le titre) et un pouvoir de sortie. Quand on lui demande « qui a le pouvoir ? », il répond que c'est le Gouvernement.

En fait, le pouvoir n'est donc pas si loin, ni si haut que ça. Actuellement, il se situe d'abord aux niveaux national ou local. Les problèmes importants pour nous ne sont pas tant la mondialisation que des sujets proprement domestiques qui n'ont rien à voir avec la mondialisation comme les

(2) Théorie de l'avantage comparatif (source Wikipédia.org). David Ricardo a démontré que tous les pays, même les moins compétitifs, trouvent un intérêt à rentrer dans le jeu du commerce international en se spécialisant dans la production où ils détiennent l'avantage relatif le plus important ou le désavantage relatif le moins conséquent. Il a développé l'exemple des échanges de vin et drap entre l'Angleterre et le Portugal. Avec un nombre d'heures de travail donné, le Portugal produit 20 mètres de drap et 300 litres de vin tandis que l'Angleterre produit 10 mètres de drap et 100 litres de vin. L'Angleterre est donc désavantagée dans les deux productions. Ricardo montre pourtant que l'Angleterre a intérêt à se spécialiser dans la production de drap, où elle possède un avantage relatif, car avec 10 mètres de drap, elle obtiendra 150 litres de vin du Portugal (contre 100 chez elle). À l'inverse, le Portugal devra se spécialiser dans la production vinicole puisque l'échange avec l'Angleterre de 300 litres de vin portugais lui permettra d'obtenir 30 mètres de drap anglais au lieu de 20 mètres de drap Portugais. L'Angleterre a un avantage comparatif dans la production de drap alors que le Portugal possède un avantage absolu. L'analyse de Ricardo nous montre ainsi que la spécialisation fondée sur les avantages comparatifs permet une augmentation simultanée de la production de vin et de drap. Cette démonstration montre que le libre-échange est toujours profitable, même pour les nations les moins compétitives. Précision de François de Ravignan : Arghiri Emmanuel (dans l'Echange inégal, Maspero 1979) fait une analyse très poussée de la théorie de Ricardo, incontestable quant à la démonstration, mais critiquable quant aux hypothèses (immobilité du

retraites, le financement de la sécurité sociale, l'éducation ou la qualité des Universités... Et ils restent très peu impactés par l'OMC et l'Union européenne. Ces problèmes dépendent d'abord clairement du pouvoir national, où sont définies les règles et, en partie, au niveau local (Conseils régionaux et généraux) pour l'éducation secondaire.

Jean-Pierre Tillon : Le local, une réponse pertinente à la globalisation. Derrière ce mot globalisation, je serais tenté de mettre un peu toutes ces influences très importantes qui se généralisent à l'ensemble de la planète et qui nous échappent. Ces contraintes-là vont nous amener à nous adapter. Si le global constitue, aujourd'hui, un questionnement voire une provocation, le local peut être une réponse pertinente. En quoi les coopératives peuvent-elles, dans ce cadre, s'inscrire dans l'organisation des marchés et jouer un rôle d'interface entre ces différentes échelles ?

Déjà, la globalisation, ce n'est pas que l'OMC. Ainsi, lorsque les Chinois décident de mettre moins de malt dans leur bière, cela impacte tellement le marché de l'orge de brasserie, que les coopératives agricoles sont obligées de s'adapter. Lorsque l'influenza aviaire apparaît dans le delta du Danube, c'est toute notre filière avicole qui est perturbée. Nos exportations s'arrêtent et les emplois en souffrent. Lorsque le Premier Ministre décide de porter le pourcentage de biocarburants dans nos réservoirs au-delà de 10%, l'impact pour nos filières est extrêmement important. Ces exemples le montrent, notre atout majeur est notre capacité à nous adapter. Et la coopération est une forme d'adaptation.

La coopération agricole est un mode d'organisation des marchés, basé sur une économie sociale, comme les associations, les syndicats, les mutuelles... Dans ce schéma, un homme égale une voix. Un modèle qui reste, relativement, une exception française. Certains m'opposent que les coopératives ne sont pas très différentes du grand capital. Pourtant si, car notre réflexion n'est pas seulement capitalistique. Elle s'organise en trois dimensions.

Première dimension, les filières. Un paysan, où qu'il soit dans le monde, existe quand il trouve un débouché à ses produits. En venant à Marciac, vous avez vu de beaux champs de tournesol, mais savez-vous où va ce tournesol ? En fait, il existe deux variétés : la variété standard, destinée au marché alimentaire des huiles à frire (bonne stabilité à la température) et une variété dite « oléique », à usage industriel (vérins hydrauliques, huile de sciage des métaux...) produite sous contrat. Ce n'est donc pas si simple parce que l'usine Lesieur (une filiale de coopératives), qui commercialise l'huile alimentaire, se situe à Rouen et les utilisateurs industriels dans d'autres villes. Il faut donc que le tournesol alimentaire soit tracé, achevé, qu'il offre une qualité constante répondant aux exigences de Lesieur – si on ne veut pas qu'il s'approvisionne

en Ukraine-, et en quantité suffisante toute l'année. Cela pose le problème de stockage, puisque aucun insecticide n'est autorisé pour traiter le tournesol. Il faut donc instaurer des procédures, des organisations et des métiers pour satisfaire Lesieur et que le consommateur continue à acheter Lesieur. Vous pouvez, bien sûr, acheter d'autres marques, mais, vous tombez sur les multinationales comme Unilever... Pour ma part, je préfère que ce marché profite aux paysans français.

C'est dans cette première organisation en filières – celle qui génère des emplois- que les coopératives doivent relever un défi majeur : reprendre les usines de premières transformations aujourd'hui désertées par le grand capital. Si Madrange, à Limoges, décide de vendre son entreprise, est-ce la coopération agricole qui la rachète, Sara Lee, n° 2 ou 3 du marché mondial, ou Smithfield ? Car savez-vous qu'Aoste⁽⁴⁾ n'est pas un jambon de pays mais une marque d'une compagnie américaine, fabriquée à partir de jambons de diverses provenances et, sans doute, prochainement à partir de la Bulgarie.

La deuxième dimension, la plus soumise à critique, concerne le choix des systèmes de production. Il est vrai que pour produire ce dont nous avons besoin jusqu'à aujourd'hui, nous avons eu tendance à privilégier les méthodes simples et relativement homogènes. Il nous faut désormais retrouver de nouveaux équilibres dans notre façon de travailler la terre. À In vivo, certains de mes collaborateurs travaillent sur les nouveaux indicateurs du développement durable mais, nous allons avoir besoin de temps pour changer nos systèmes de production actuels tributaires d'investissements à long terme. Nos clients nous imposent déjà ces adaptations, à l'instar de Carrefour qui demande des produits de marque distributeur sans Ogm.

Troisième dimension, le territoire. A Marciac, il y a un Gamm vert⁽⁵⁾, spécifique d'un territoire particulier, qui doit prendre en compte les exigences des consommateurs. Le magasin a adopté une charte du développement durable et propose cette année deux thèmes : « irriguons mieux dans notre jardin » et « papillons et jardins ». On le voit, du côté des phytosanitaires, les choses bougent. Dans le même temps, les élus de la Communauté de communes vont demander aux coopératives agricoles des solutions pour gérer leurs déchets verts et réorganiser la production, afin de ne plus avoir de grands rideaux de maïs à la porte des communes. Du coup, nous allons certainement devoir pratiquer un nouveau métier, celui d'organiser la production à l'échelle territoriale et d'offrir des compensations aux agriculteurs qui tentent de générer de la biodiversité par des pâtures.

François de Ravignan : Les résistances sont d'abord locales. La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. En 1860, déjà, Napoléon III signait un traité de libre échange avec la Grande Bretagne, qui eut pour effet

de laisser entrer les toisons des moutons d'Australie en France et de ruiner la production lainière de mon département, l'Aude, qui vivait très largement du textile. La laine fut remplacée par la marée viticole, qui a envahi la plaine et une partie des coteaux. Cette monoculture est aujourd'hui cruellement remise en question. La mondialisation s'est donc soldée par une exclusion énorme de paysans. Les 7/10^{es} de la population des Corbières ont disparu depuis cette époque.

Ce n'est pas tout. En 1987, une étude a montré que la production de notre région était de 60% inférieure à ce qu'elle était en 1857, et que cette région ne peut plus alimenter sa population, sinon avec du vin.

Je suis allé en Pologne, en mai dernier. Un paysan m'a dit que l'évolution que les paysans français ont suivie en 30 ans, les Polonais sont obligés de la suivre en 10 ans. On est saisi quand des jeunes, qui pensaient pouvoir succéder à leurs pères, doivent aller chercher du boulot en ville. Et on sait ce que cela veut dire dans un pays qui connaît 17% de chômage. L'Inde n'est pas épargnée, avec 15% de paysans sans terre. Le parti pris par le Gouvernement indien d'accélérer le processus de modernisation est un gros problème pour cette population déjà marginalisée. Face à ce constat, je voudrais dire que les résistances sont d'abord locales.

M. Tillon, le premier débouché pour le tiers des paysans du monde reste leur famille. En Inde, 80% des paysans travaillent d'abord pour leur autoconsommation. En Pologne, 40% des paysans ne vendent rien non plus. On doit intégrer cette problématique dans nos préoccupations.

Certains points développés par M. Delpla m'ont un peu choqué, notamment de dire que si un pays ne veut pas suivre l'Omc, il le peut. Nous avons vu des plans d'ajustement du Fmi qui ont imposé à des pays d'Afrique ou d'Amérique latine des règles extrêmement drastiques. Vous avez dit, aussi, que le libre échange est toujours optimal. Ce n'est peut-être pas contesté par les économistes, mais ça l'est par les historiens. Pendant la Guerre de Sécession, le Sud des États-Unis était libre échangiste et le Nord, qui a gagné la guerre, protectionniste, ce qui a permis son développement industriel. Le journaliste Georges Corm, du Monde Diplomatique, a écrit, très pertinemment : « La France et l'Angleterre ne seraient jamais devenues des pays industriels, si au 19^e siècle, elles avaient vendu leur fer et leur charbon sur le marché international. »

Jean-Pierre Tillon : Du local au global, l'agriculture sur tous les fronts. On est d'accord sur ces exemples-là. J'ai l'impression qu'il y a deux terrains de débats. Certes, l'agriculture dédiée au monde agricole et rural pose effectivement des questions de cadre de vie et de modes de production, mais, aujourd'hui, les besoins hors région sont les plus importants. Le phénomène d'urbanisation, qui devient dominant y compris dans les

capital et égalité des salaires ouvriers) qui, valables à l'époque de Ricardo, sont diamétralement inverses aujourd'hui. Il démontre que, dans ce cas, il résulte des échanges ce que tout le monde peut constater, à savoir l'accumulation au Centre et l'appauvrissement de la Périphérie.

(3) Dova, ensemble - plus ou moins homogène - d'opinions confuses, de préjugés populaires, de présuppositions généralement admises et évaluées positivement ou négativement, sur lesquelles se fonde toute forme de communication. (Source : Wikipedia.org)

(4) En mai 2006, Sara Lee (qui recense ses activités sur Sanex, Maison du Café...) a choisi comme reprenneur de ses activités de charcuterie, comprenant notamment le groupe Aoste (mais aussi Justin Bridou et Cochonou), l'américain Smithfield Food (le spécialiste du porc américain), plus connu en France pour sa marque Jean Caby. Lire l'article « Justin Bridou passe chez l'Américain Smithfield » (Le Figaro.fr du 28 juin 2006) : www.lefigaro.fr/eco-entreprises/20060628.FIG00000059_justin_bridou_passe_chez_l_americaain_smithfield.html

(5) Jardinage, équipement, loisirs verts, animalerie, réseau réservé aux coopératives agricoles adhérentes In Vivo.

pays africains – où l'élevage se développe dans les zones périurbaines –, pose des problèmes singuliers. Les situations évoluent extrêmement vite et ne peuvent pas se réduire à un simple discours d'agriculteurs s'adressant à leurs voisins. Alors, laissez-moi faire mon travail et mes marges, on en a besoin pour payer la sécu et les retraites. Pourquoi, de notre côté, le débat sur les Ogm est-il aussi prégnant ? Parce que nous voyons un arrêt dans la possibilité d'être compétiteurs au plan international, et de garantir un revenu au paysan.

Jacques Delpla : L'exode rural, une fabuleuse nouvelle pour l'humanité. Super nouvelle, nous ne sommes plus 70% à faire de la laine ! L'exode rural est une fabuleuse nouvelle pour le développement de l'humanité. Imaginez un monde où on serait tous agriculteurs. Qui serait enseignant (il y en a 1 million) ? Qui serait infirmier ou médecin (2 millions de personnes travaillent dans les hôpitaux) ?... s'ils tondaient la laine dans les Corbières ? L'exode rural est une bonne nouvelle, parce que ce phénomène est lié, depuis un siècle et demi, à des progrès massifs de productivité. Il serait catastrophique d'être restés à un mode d'autosuffisance. L'espérance de vie plafonnerait à 50 ans, etc.

Soyons clairs sur l'Omc et le Fmi. 95% du rôle de l'Omc consiste à définir un traité à l'unanimité. Rien d'autre, si ce n'est quelques panels quand les Européens et les Américains ne sont pas d'accord pour les subventions à Airbus ou sur les hormones dans la viande. C'est un forum d'Etats dont le cœur même est la souveraineté des États. Si je ne veux pas signer, je ne signe pas. Certains États ne veulent pas y être, notamment les pays arabes qui ne veulent pas appliquer à Israël une des règles fondamentales de l'Omc, la clause de la nation la plus favorisée. Celle-ci stipule que « tout avantage commercial accordé par un pays à un autre (même si celui-ci n'est pas membre de l'Omc), doit être immédiatement accordé à la totalité des membres de l'Omc ». Autrement dit, ce qui est accordé à l'un, est accordé à tous, sans discrimination. L'Omc n'a rien à voir avec le Fmi⁽⁶⁾. Il est vrai que cette banque a commis de graves erreurs notamment en Afrique ou en Asie et qu'on peut critiquer les conditions de prêt qu'elle octroie aux Etats. Enfin, pour revenir au libre échange, l'exemple de la Guerre de Sécession n'infirme en rien l'idée que l'ouverture des frontières crée un surplus de richesses global.

Philippe Lacombe : François de Ravignan, considérez-vous comme un objectif légitime de dire que chaque paysan doit se nourrir lui-même en France, aujourd'hui ?

François de Ravignan : Qu'on ne me dise pas qu'on ne peut rien faire ! Pour une personne qui ne possède qu'un hectare et demi en Inde, c'est une contrainte presque physique. Beaucoup de paysans indiens achè-

(6) Certes, mais on peut quand même lire sur le site du FMI (en anglais) : www.imf.org/external/np/sce/pr/2003/pr0368.htm « *Recognising that the policies that governments promote through the WTO, the IMF and the World Bank are inter-connected is essential if the world is to achieve sustained economic growth, sustainable development, poverty reduction and financial stability.* »

Traduction : « Reconnaître (prendre conscience) que les politiques que les gouvernements mettent en place sous l'égide de (à travers) l'OMC, le FMI et la Banque mondiale sont (doivent être) interconnectées est essentiel pour que le monde connaisse une croissance économique soutenue, le développement soutenable, la réduction de la pauvreté et la stabilité financière. »

Commentaire de Gilles Allaire : Le texte dit bien que les politiques suscitées par les trois organismes sont liées dans leurs objectifs. Il est assez « normal » que les organisations internationales affichent des objectifs communs, qui sont ceux des Nations unies et d'ailleurs « négociés » en commun, voir le "consensus de Washington" (1995) qui met en place les principes de l'ajustement structurel et plus récemment les « objectifs du Millénaire » définis à Doha qui sont notamment de « réduire la pauvreté ». Toutefois, ces différentes institutions restent formellement autonomes, ne sont pas constituées des mêmes pays membres et n'ont pas les mêmes règles de décision. De plus, chaque organisation joue un rôle particulier. L'OMC est une organisation où sont réglés les différends entre les pays membres relatifs à la mise en oeuvre des traités sur le commerce signés en 1994 et un forum pour leur

tent de la nourriture parce qu'ils n'ont pas assez de surface. Je constate aussi, dans l'Aude, que les circuits courts permettent de maintenir une certaine population d'éleveurs. Ainsi, l'abattoir de Quillan qui, il y a 20 ans, travaillait à 90% pour des bouchers, travaille aujourd'hui à 90% pour des éleveurs qui font de la vente directe. Et puis, à une époque où le pétrole se raréfie, il me paraît plus rentable d'utiliser notre bonne laine que de la faire venir d'Australie via le Canal de Suez. J'ai beaucoup d'admiration pour l'entreprise Ardelaine⁽⁷⁾ en Ardèche qui, en relançant une activité lainière a créé 50 emplois. Alors, qu'on ne me dise pas que la laine c'est foutu et qu'il n'y a rien à faire avec !

Philippe Lacombe : Quel sort pour les problèmes sociaux dans le cadre de la libéralisation ? Jacques Delpla, l'optimalité du libre échange que vous avancez est quand même soumise à la réunion de conditions qui ne sont pas toujours vérifiées dans la réalité. Nombre de défenseurs du libre échange affirment que la retraite, l'éducation, la recherche, la santé sont des marchés comme les autres. Au nom de quoi faites-vous un sort particulier à ces problèmes sociaux fondamentaux ? Vous portez un intérêt pour les plus pauvres... On peut vous rétorquer que s'il y a des pauvres, c'est que le marché le veut, et que si on s'oppose à cette pauvreté, on va s'opposer aux mécanismes de marché.

Jacques Delpla : Les marchés financiers ne peuvent pas régler tous les problèmes. L'optimalité du libre échange est réalisée quand les marchés sont concurrentiels et plus la mondialisation est importante, plus l'ouverture est optimale, car elle permet de s'approvisionner auprès de nombreux fournisseurs. Le drame de l'ouverture des frontières est d'être confrontée à un monopoleur qui fixe les prix. Mais mis à part des Microsoft, Airbus et autres Boeing, il existe très peu de situations de monopoles de marché. Ce sont les exceptions au libre échange car, pour l'essentiel, la concurrence effrénée sur les produits fait s'effondrer les prix.

Le problème des retraites n'est pas un problème de marché financier, mais d'évolution démographique. Nous vivons plus longtemps, donc nous restons plus longtemps à la retraite, tout en faisant moins d'enfants. Que vous adoptiez des retraites par répartition (les cotisations des travailleurs et des employeurs actuels payent les retraités actuels) ou par capitalisation (une génération paie pour elle-même), si la croissance tombe à zéro, faute d'augmentation de la population active, les deux systèmes s'effondrent. On peut retourner le problème dans tous les sens, il va falloir travailler plus longtemps.

La santé, non plus, n'est pas une question de marché. La recherche médicale a fait des progrès colossaux, comment finance-t-on ?

Quelques suggestions pour l'action

Jean-Pierre Tillon : Pour une régionalisation de la question agricole. On peut peut-être souhaiter une régionalisation de la question agricole. Les coopératives doivent anticiper en ce sens et conjuguer leurs territoires au pluriel. De toute façon, le coût des transports va nous amener à ce constat. Il y a certainement là une piste à travailler. Deuxième point, demain, nous serons tenus de présenter des bilans économique, sociétal et environnemental. Ce sont les termes du développement durable, que nous allons tenter d'introduire dans les combats que nous menons sur les marchés. Je pense que nous serons au rendez vous de 2012-2013, quand on s'interrogera sur la future Politique agricole commune.

Troisièmement élément, au-delà des biocarburants, de nouveaux débouchés se profilent. Nous devons, tous, saisir cette opportunité et la faire évoluer ensemble. Je me tourne vers les élus : de nouveaux enjeux se dessinent, donc de nouvelles conditions sont nécessaires. Certes, le mouton ne vit plus de la laine aujourd'hui, mais s'il vit de l'entretien des espaces ruraux et de la lutte contre les feux de forêt, peu m'importe, pourvu qu'il y ait des moutons.

Jacques Delpla : Les vrais lieux de pouvoir sont aux plans national et local. La meilleure nouvelle qui pourrait arriver pour l'agriculture et les consommateurs, c'est la suppression de la Pac et l'ouverture des marchés agricoles à l'Omc. Je précise d'emblée qu'il faut restaurer le signal des prix, qui est l'offre et la demande, car si les basses Corbières ont fabriqué un vin aujourd'hui en faillite, c'est qu'ils n'ont jamais su à qui le vendre. Comment compenser les paysans qui vont y perdre et les aider à la reconversion ? En redistribuant aujourd'hui, de manière équitable et immédiate, la somme des subventions (environ 0,5% du PIB européen par an) que l'on devait donner aux agriculteurs jusqu'en 2013. Avec cet argent en un seul coup (en moyenne, 100 000 € par paysan), ils auraient là de quoi apurer les dettes, restructurer leurs exploitations ou continuer une autre activité. Sur l'articulation local-global, je pense que les vrais lieux de pouvoir, sur lesquels les associations et autres mouvements altermondialistes devraient se focaliser, sont les instances nationales pour la sécurité alimentaire et les retraites, et la Région ou le Conseil général pour l'organisation de la vie quotidienne, l'action sociale, les collèges et les lycées. Le chômage n'est pas lié à la mondialisation. Dans un pays comme le Danemark, dix fois plus mondialisé que le nôtre, il plafonne à 4,5 %. Ce n'est pas non plus une question droite/gauche. La Suède gouvernée par le parti social démocrate, au pouvoir quasiment sans interruption depuis 1932⁽⁸⁾, connaît 3 % à 4 % de croissance et un taux de chômage ridicule. Il ne doit pas être très difficile de s'en

inspirer. En Europe, les petits pays ont moins de mal à se réformer que les gros pays (France, Italie, Allemagne) où le pouvoir est un peu trop loin. C'est pour ça que j'aime bien les mouvements vers la régionalisation de l'Europe.

François de Ravignan : Des transformations en germe dans les territoires. Je crois que nous sommes contraints à des transformations profondes, du fait du réchauffement climatique et de la raréfaction des matières premières. L'initiative n'émanera pas du Gouvernement, mais du local. D'ailleurs, nombre de ces transformations sont déjà en germe dans les territoires ruraux, mais elles restent insuffisamment encouragées. Je pense à la vente directe, aux Amap⁽⁹⁾ ou à des associations comme la mienne, l'Adear 11 (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural dans l'Aude), qui perdent un temps fou à chercher de l'argent pour pouvoir fonctionner. Car il faut savoir qu'actuellement, 1/3 des installations en milieu rural, en France, sont réalisées par des personnes qui ne sont pas issues du milieu agricole, alors que tous les systèmes d'aide à l'installation agricole sont destinés à ceux qui viennent déjà d'une exploitation familiale. Ce système, s'il se justifiait historiquement, doit être profondément réformé. Je ne pense pas que le système puisse changer par en haut, ni qu'il faille le révolutionner d'un coup, mais qu'il faut y encourager les innovations locales.

Philippe Lacombe : L'écart entre vous trois n'est pas si grand. Je trouve frappant, en vous écoutant que la distance entre vous ne soit pas telle qu'elle interdise toute conversation. J'ai d'abord noté un accord pour distinguer la nature des questions et des situations à traiter. Il y a peut-être un terrain sur lequel on peut causer. Second rapprochement, l'acceptation d'une présence de l'État dans de très nombreux domaines. Troisième proximité, une attention assez partagée aux débouchés. Et quatrième point, l'idée que le pouvoir n'est pas aussi loin que ce que l'on dit. Là où l'écart reste grand, c'est sur la mobilisation des ressources et dans les espoirs que l'on met ou dans les craintes que l'on dénonce, à l'égard des mécanismes de régulation par le marché.

Réaction de Christophe Terrain : président de la coopérative Vivadour. Avec Vivadour, je représente ici la filière végétale et sont présents à mes côtés Christian Laforêt, président d'Avigers, pour les volailles du Gers, et André Dubosc, directeur de Plaimont, pour la filière viticole. Comment notre monde économique local s'insère-t-il dans ce débat ?

Les propos tenus par Jean-Pierre Tillon s'adaptent bien à la démarche de la coopération locale. Au-delà du volet social qu'il a rappelé, je crois que nous sommes aussi un acteur du monde économique qui, sur son territoire, réagit et s'adapte en permanence au marché, qui s'étend

renégociation, tandis que le FMI est une institution financière, dont une réforme en cours modifie les droits de vote afin d'améliorer (un peu) la représentation des pays émergents.

(7) www.ardelaine.fr/

(8) Le 18 septembre 2006 l'opposition centre-droit a emporté une victoire historique aux législatives.

(9) Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne : <http://alliancepec.free.fr/Webamap/>

de la proximité jusqu'à l'international. D'abord, nous nous positionnons majoritairement sur la filière longue. Les agriculteurs sont souvent loin des notions du marché des *commodities*, comme les céréales. En revanche, ils sont très proches du marché des produits finis, comme ceux de la viticulture ou des produits élaborés comme les poulets du Gers ou le foie gras. Cette meilleure connaissance des marchés du produit fini par les producteurs est liée à une bonne perception des besoins du marché dans les filières longues et par une pratique commerciale et un marketing de proximité dans les filières courtes. Donc, entre la régulation des marchés et le libéralisme, nous pratiquons une adaptation permanente.

Personnellement, j'ai un faible pour la régulation des marchés pour l'Europe et pour les pays en voie de développement. Si demain, le libéralisme l'emporte, nous devons adapter les produits pour une meilleure compétitivité. Cela nous oblige à être très attentifs aux règles de l'Omc. C'est sûr, les agriculteurs n'ont pas été déçus de son dernier échec, en juillet 2006.

Concernant la régionalisation : imaginez, demain, le monde découpé en grandes régions, parmi lesquelles l'Europe. Pourquoi pas. Reste la problématique de la parité des monnaies, qui est un souci permanent pour notre compétitivité. Là encore, nous souhaitons adapter les produits et maintenir cette compétitivité, malgré toutes les dispositions réglementaires françaises et européennes handicapantes pour maintenir cette compétitivité. Car au-delà des obligations sociales et sécuritaires que nous devons remplir, ce qui est normal, nous avons de nouvelles contraintes, telles que les restrictions sur les produits phytosanitaires et pharmaceutiques, dans le domaine végétal et animal, et, parfois, des limitations en eau. Malheureusement, ces dispositions prises par le législateur ne sont pas, à chaque fois, le fruit d'expertises scientifiques. Diverses associations, groupes de pression et autres ONG... nous influencent, ainsi que les cabinets ministériels, voire les commissaires européens. Désormais, le comportement de la puissance publique évolue en fonction de ces pressions.

Alors, pourquoi cela devient des sujets qui fâchent ? Parce que, parfois, les conséquences sont mortelles pour certains agriculteurs qui sont exclus du jeu, qui ne savent pas ou ne peuvent pas s'adapter aux nouvelles réglementations, comme les critères agro-environnementaux inscrits dans la nouvelle Pac ou les mises aux normes de bâtiments d'élevage. Ainsi de nombreuses décisions politiques ont une incidence très forte sur la vie quotidienne des agriculteurs, comme les normes sur les nitrates, les suppressions de l'atrazine, du Gaucho et du Régent... donc des contraintes supplémentaires, prises par précaution, sans proposer de solution de rechange. Dans les débats que j'ai entendus, il est important de noter que la décision publique devrait être justifiée en permanence et être éclairée par la notion de bilan bénéfices-

risques. Et que le débat ne soit pas mené pour conduire à une décision, mais pour aider à remplir les différentes cases de ce bilan.

Enfin, cela a été dit, à chaque fois que l'on pose des questions pour ou contre les Ogm, oui ou non à l'irrigation... se profile un autre débat, celui de quelle agriculture voulons-nous chez nous et, demain, pour le monde entier ? C'est pour cette raison que le débat se complique.

Pour terminer, on a souvent parlé de groupes minoritaires qui ne se retrouveraient pas dans les débats. Mais nous devons aussi être attentifs aux acteurs du monde agricole, notamment aux agriculteurs producteurs, qui eux aussi, aujourd'hui, ont le sentiment d'être des minoritaires, d'être dépossédés de la manière dont ils peuvent faire de l'agriculture. On sait pourtant que l'agriculture revêt de multiples formes. Soyons aussi attentifs, nous qui débattons, à bien renvoyer aux agriculteurs le message qu'ils sont bien à leur place, qu'ils ont un rôle à jouer dans la société et que les changements d'échelle de valeurs qui ont été évoqués concernant l'alimentaire aujourd'hui, demain l'énergie et après-demain les matériaux, leur redonneront de nouvelles perspectives.

Jacques Delpla : J'ai fait de la provoc' quand j'ai parlé de l'OMC. Dans un scénario optimiste, pour moi, une réforme du commerce international agricole ou une réforme de la PAC, prendrait 10 ans pour des raisons de diplomatie internationale. Car se jouent un débat entre pays du Nord et pays du Sud, et un autre débat dans les grands pays agricoles du Sud (Brésil, Indonésie...), dont certains, nombreux, veulent un accord à l'Omc. Sur les phytosanitaires, je ne suis pas spécialiste, mais l'agriculture, qui représente de 2 à 5% du Pib des États européens, contribue à 1/3 de la pollution. En Bretagne, notamment, on ne peut plus boire d'eau car elle contient trop de nitrates. En Hollande et au Danemark, à cause de l'odeur du cochon, le prix du foncier chute. Je n'ai pas la réponse, mais les agriculteurs ne peuvent pas dire qu'avant c'était super de produire sans normes.

François de Ravignan : J'ai apprécié, M. Terrain, que vous rappeliez l'exclusion qui est consécutive au libre échange qui s'impose et aux normes européennes. Dans les pays de l'Est, cette exclusion va à toute vitesse. Mon collègue Alain Pouliquen⁽¹⁰⁾ de l'Inra a calculé que, d'ici quelques années, 40% des paysans des 10 pays Peco (Pays d'Europe centrale et orientale) seraient éliminés par cette évolution. Cela représente 10 millions de personnes auxquelles on n'a pas encore proposé de contrepartie. C'est extrêmement grave, car la population agricole dans ces pays n'est pas marginale comme dans les nôtres. Elle représente du tiers à la moitié de la population totale. Si nous nous disons européens, ce problème est aussi le nôtre. ■

(10) Lire sur le site de la Mission Agrobiosciences, le Cahier « Europe et intégration des pays de l'Est : faut-il redouter l'impact de leurs dynamiques agricoles ? » issu de la conférence d'Alain Pouliquen, au Café débat de Marciac, en 2002.
www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=0257&var_recherche=pouliquen

DÉBAT

Le libre échange est-il compatible avec un projet pour nos territoires ?

Financement de la reconversion des paysans exclus de leur terre, formation à la complexité des paysans encore sur leur terre... Deux des grands thèmes qui ont animé le débat qui a suivi la table ronde.

Damien Lagrange, journaliste : Que pensez-vous de l'aboutissement des négociations entre l'Union européenne et les pays Acp (Afrique-Caraïbes-Pacifique) concernant les accords de partenariat économique, qui sont une sorte d'adaptation des règles de l'Omc au lien Europe-Afrique ? C'est inquiétant, car le préambule de ces accords dit en substance que l'on va vers une libéralisation des échanges et une baisse des droits de douane. Même si une phase d'adaptation est prévue pour les pays les plus pauvres, je ne vois pas comment on peut résoudre l'immense écart de productivité, sachant aussi que les États sont en banqueroute. C'est l'exode rural assuré, et faute d'argent, ces paysans ne pourront être formés comme enseignants ou infirmiers...

Jacques Delpla : Le problème, c'est que les accords Acp violent le principe de clause de la nation la plus favorisée. Je trouve plus intéressante et très positive l'initiative « Tout sauf les armes » qui concerne 39 pays Acp qui est un régime de libre accès au marché de l'Union européenne en franchise de droits et contingences (donc le droit d'exporter à tarif zéro), à tous les produits originaires des pays les moins avancés, à l'exception des armes et munitions.

Jean-Jacques Delmas, agriculteur : Monsieur Tillon, à propos de la gouvernance des coopératives, vous avez parlé de l'adaptation que vous prévoyez au niveau des productions, de la commercialisation, etc. Je reste un peu sceptique, car, en 1973, le Club de Rome avait prévu la crise énergétique, mais elle a été niée. Dommage, on aurait alors pu réagir. Je ne vois pas très bien, aujourd'hui, comment vous allez vous adapter, alors que les crises énergétique et climatique annoncées risquent de compromettre la production, à cause notamment de la cherté des engrais.

Un participant : Au travers de la complexité croissante, je vois comme une perversion de notre société. Une image : la Clio est nettement moins complexe qu'une Formule 1 or, dans la société occidentale

actuelle, quand on a le choix entre les deux, on choisit systématiquement la seconde. Je me demande si un psychanalyste ne pourrait pas nous expliquer cette perversion.

Jean-Pierre Tillon : Monsieur Delmas, votre question fait apparaître le problème de la formation. On a privilégié les voies faciles, mais nous rentrons maintenant dans des voies plus difficiles. Il nous faut donc ouvrir à la fois le champ de nos idées et de nos relations. Je crois ainsi que les agriculteurs bio ont beaucoup à nous apprendre sur l'évolution des systèmes de production... Ça ne veut pas dire qu'on va tous se convertir au bio mais, je pense qu'on peut gagner du temps. Avec l'Inra, nous avons des propositions à faire sur les blés à bas niveau d'intrants. Seulement voilà, leur mise en oeuvre demande de changer d'habitude et cela demande du temps. Les attitudes, les postures, les représentations sont plus difficiles à modifier que les problèmes techniques.

Il va falloir aussi que les gens apprennent à gérer les problèmes d'une façon globale, ce qui demande des repères différents d'une gestion au coup par coup. La mise en place de formations à la gestion de la complexité est un vrai challenge.

Alain Deshayes, ancien chercheur à l'Inra : M. Tillon, vous avez dit, à juste titre, que le grand capital quitte la première transformation. Il y a des raisons économiques à cela : les marges financières sur les premières transformations sont extrêmement faibles. Votre vision de l'avenir serait-elle, alors, les marges fortes aux multinationales et les marges faibles aux coopératives ?

M. Delpla, que pensez-vous des critiques formulées par le prix Nobel d'économie Josef Stiglitz⁽¹⁾, et que pensez-vous de la nécessité ou pas de l'organisation des marchés agricoles entre grands pays équivalents ?

Jean-Pierre Tillon : On ne joue pas dans la même cour avec les groupes internationaux ! Effectivement, une coopérative agricole réalise un gros chiffre d'affaires, mais une petite marge (moins de 1 % du CA). On comprend que les groupes internationaux, qui visent 10 %, ne sont pas intéressés par les usines de première transformation. Alors, situons-nous dans une bonne moyenne. Autour de 2 - 3 %, tout le monde s'y retrouve et nous restons maîtres de notre production. Chez Total, on m'a dit que les coopératives vont devoir se décider pour savoir si avec l'avènement de la biomasse elles seront prêtes, dans 15 ans à produire localement des goudrons par pyrolyse et si elles seront capables, demain, d'approvisionner des raffineries ? Voilà un véritable challenge sur lequel il faut que nous travaillions.

(1) Sans être altermondialiste, Joseph Stiglitz collabore avec les forums sociaux et en partage certaines analyses : il est ainsi partisan d'une taxe (Tobin ou équivalente) sur les transactions financières. Pour en savoir plus : http://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_E_Stiglitz

Jacques Delpla : Je ne suis pas vraiment en désaccord avec Stiglitz. Il critique la libéralisation financière dans les marchés émergents. Il est absurde pour les pays très faiblement développés de s'ouvrir complètement aux investissements étrangers, en tout cas dans un premier temps. Mais Stiglitz est massivement contre le protectionnisme ; il est pour le libre échange. Il ne dit pas qu'il faut organiser les marchés agricoles mondiaux. Parce que toutes les tentatives d'accord de stabilisation des exportations notamment dans les pays africains ont eu, en général, des effets pervers plus grands que les bénéfices recherchés. Par exemple, on a défini des prix sur le cacao trop longtemps trop élevés en Côte d'Ivoire. Résultat : le pays, qui s'est endetté massivement sur les marchés internationaux pour maintenir ses prix d'intervention, a connu une crise économique massive. Le drame de la stabilisation des cours est qu'il engendre des incitations à la surproduction. Au final, ces pays se retrouvent, en général, avec de grosses notes à payer.

Brigitte Presvot, présidente de l'Adéic 31, association de défense, d'éducation et d'information du consommateur : On prend souvent le consommateur comme alibi du libre échange, parce que la concurrence fait baisser les prix. Mais, je constate aujourd'hui que certains travaillent et ne peuvent plus se loger. Ils n'ont même pas le loisir de consommer l'indispensable. Est-il préférable que peu de consommateurs dépensent beaucoup, plutôt que le plus grand nombre puissent consommer au moins le nécessaire ?

Jacques Delpla : Le logement n'a rien à voir avec le libre échange. Le problème de logement en France est un problème de règles d'urbanisme (trop peu de permis de construire donnés par les communes). Sur la consommation, je suis vraiment d'accord avec vous. S'il y a un moyen rapide d'augmenter le pouvoir d'achat des gens, c'est de faire baisser les tarifs douaniers. Quant à la pauvreté, elle n'a rien à voir non plus avec le libre échange. Elle est liée au fait que le marché du travail ne fonctionne pas bien. L'ouverture des frontières a pour effet de faire baisser les prix importés. C'est très positif, pour tous, y compris pour les plus pauvres.

Sylvie Mayer, journaliste à La Terre : M. Delpla, ne confondez-vous pas l'évolution de l'agriculture au siècle dernier et celle des 15 dernières années, car aujourd'hui l'exode rural chasse les instituteurs et les médecins des campagnes. Deuxième point : on arrache des arbres fruitiers, on bloque les sols pour dix ans et on permet la promotion immobilière. En attendant, on n'a plus de fruits locaux. De ce fait, considérez-vous comme un progrès qu'on cultive des tomates au Maroc au détriment des sols, de l'eau, des Marocains et des paysans français ?

Jacques Delpla : Je parlais effectivement de ce qui s'est passé entre 1850 et il y a 20 ans. Aujourd'hui, les agriculteurs ne font pas la majorité de la population active dans les campagnes et l'exode rural n'est pas uniquement lié à l'agriculture. Je suis d'accord. Maintenant, faut-il se résigner à acheter des tomates marocaines ? Oui, c'est une bonne nouvelle pour les Marocains, parce qu'ils vont avoir du travail, et c'est une bonne nouvelle pour les consommateurs parce qu'ils vont acheter des tomates moins chères.

Bernard Malabirade, paysan du Gers, éleveur : Sur l'Omc, tout se passerait à Paris, rien là-bas... c'est un peu facile. On n'a pas les mêmes avantages compétitifs : la viande au Brésil vaut 1 euro le kilo ; ici, 5 à 6 euros. On peut supprimer les barrières douanières, c'est un choix politique. Dans les coteaux, pousseront des ronces. Il y aura quelques paysans de moins. Ce n'est pas le choix politique que l'on fait, mais quand on est partisan du libre échange, en quoi peut-on avoir un projet de société qui passe aussi par nos territoires, par nos paysages, M. Delpla ?

M. de Ravignan, je suis paysan et fier depuis longtemps de l'exprimer. Ça n'a pas toujours été le cas. Il y a 25-30 ans, dans nos villages, quelques paysans étaient gênés de l'être. Quand les gosses invitaient des copains à la maison, les toilettes étaient au fond du jardin... parce que 80 % de la production étaient autoconsommées et 20 % vendus. Quand on ne vend que 20 % de ce qu'on produit, on n'a pas les moyens de s'acheter les mêmes choses que les voisins.

Il y a eu un choix. Les paysans d'hier ne sont pas les mêmes qu'aujourd'hui. Moi, je vis à 100 % de ce que je vends. On va au supermarché, car quand j'ai passé toute la semaine dans les champs, le dimanche, je n'ai pas envie de jardiner. C'est un choix partagé avec la famille, que j'assume. Je ne comprends pas que l'on mette, derrière le mot paysan, des gens aussi différents. J'ai eu la chance de rencontrer les paysans sans terre au Brésil. J'ai vu les jeunes Polonais sur leurs exploitations de 2 ha dire qu'ils ne pourront pas rester là. Ils sont conscients qu'ils ne sont plus des paysans, mais des demandeurs d'emploi dans une société qui n'a pas su leur donner la formation suffisante pour être infirmier, docteur ou instituteur. Effectivement, l'exode rural qu'on a géré par la formation de nos jeunes en 40 ans, eux vont devoir le faire dans un temps beaucoup plus court. Et, nous allons devoir leur envoyer de l'argent pour qu'ils puissent le faire le plus rapidement possible.

François de Ravignan : Je suis d'accord, tous les paysans ne sont pas identiques, mais nous sommes tous des humains. Quelques chiffres pour vous montrer à quoi les paysans polonais aujourd'hui sont soumis. On leur a donné des primes, en leur faisant croire que ça allait les

GRANDS TÉMOINS

Quels débats pour quelle démocratie ?

Par Catherine et Raphaël Larrère : À chacune de ses éditions, l'Université d'été de Marciac convie un chercheur en sciences sociales pour jouer le rôle de grand témoin. Durant deux journées, celui-ci s'imprègne des débats, décrypte les échanges, pointe les paradoxes et les insuffisances, propose de nouvelles pistes de réflexion. Cette année, c'est un couple qui était invité à tenir ce rôle. Elle, est professeur de philosophie morale et politique à l'Université de Paris 1 et y enseigne l'éthique appliquée. Lui, est directeur de recherches à l'Inra, dans l'unité de recherches sur les transformations sociale et politique liées au vivant (Tsv), spécialiste de l'histoire de la protection de la nature et de l'éthique environnementale. Eux, ce sont les Larrère, Catherine et Raphaël, connus pour leurs ouvrages, individuels ou en duo, dans les domaines de la philosophie de l'environnement, sur le thème de la crise environnementale ou sur les rapports entre nature, agriculture et culture. Égratignant au passage certaines de nos certitudes et glissements de langage, ils ont aidé l'ensemble des participants à réinterroger l'objet des débats et donné des pistes pour mieux articuler délibération et décision, de Machiavel à Montesquieu en passant par Aristote.

enrichir ou leur permettre de tenir le coup. Un cultivateur de blé a reçu une prime de 130 euros ; perte de recettes comparée en 3 ans : 310 euros. Un autre qui a 13 vaches a reçu 2 200 euros ; perte de recettes 3 300 euros, plus 500 euros de pénalités pour dépassement de quotas. Sans oublier l'augmentation du prix des intrants, du gazole (plus de 90% en 3 ans), des engrais (+40%), des pesticides (+15%) et des taux d'intérêts (15%). Il faut avoir la pudeur de ne pas comparer une évolution, certes très dure pour les paysans français, et celle encore plus dure pour les paysans des Peco.

Jacques Delpla : Je suis ravi que les agriculteurs tirent aujourd'hui 100 % de leurs revenus par leur travail. C'est ainsi que leur niveau de vie peut s'élever. Alors, vous me dites : la viande en France, c'est 5 euros le kg et 1 euro au Brésil. Je comprends que les agriculteurs soient contre l'ouverture des échanges. Il ne faut pas qu'elle se fasse dans n'importe quelles conditions. Vous n'êtes pas les seuls dans l'équation, il y a les consommateurs aussi.

Deuxième point, sur la Pac : je n'ai toujours pas compris pourquoi 80 % des subventions vont à la plus grande agriculture. Et je n'ai toujours pas compris ce que veut dire l'aménagement du territoire dans la Beauce, qui serait mieux avec des bois, qu'avec des plaines de blé noyées sous les subventions de la Pac. Je suis d'accord pour que nos paysans nous aident à l'entretien du paysage, mais est-ce que la solution est de donner des subventions en masse à la Beauce ? Non. Il existe une idée économique assez simple : pour un objectif, un moyen. Si l'objectif est de préserver la ruralité et l'entretien du paysage, passons des contrats avec les gens pour ce travail-là. ■

Catherine Larrère : Quel est l'objet du débat ? Ma réaction immédiate est de dire que nous avons éprouvé une certaine difficulté à saisir l'objet du débat : s'agissait-il de débattre sur certains sujets ou de débattre sur le débat ? On en a eu deux exemples, hier au sujet des Ogm, aujourd'hui de la mondialisation et de ses effets locaux. Il semble bien qu'il soit plus facile de se lancer dans des débats que de débattre sur le débat. Ceci dit, les organisateurs souhaitent que nous réfléchissions sur le débat et pas seulement que nous débattions de sujets qui fâchent (plus ou moins).

Une seconde difficulté a été de repérer dans vos échanges quel était en fait l'objet du débat. Les agriculteurs étaient-ils les objets du débat, allait-on donc débattre des questions agricoles et des agriculteurs ? Ou bien, les agriculteurs étaient-ils les sujets du débat et allait-on débattre de la façon dont ils débattent, et des débats dans lesquels ils sont engagés ? Il me semble que, là aussi, nous sommes régulièrement passés d'un plan à l'autre. Ce matin, Bernard Hubert a quelque peu rendu compte de la façon dont cette ambiguïté s'était résolue en rappelant que, de sujets qu'ils étaient jusqu'alors, les agriculteurs tendent à devenir objets. C'est en effet qu'ils

sont dépossédés du débat qu'ils pourraient mener ou des conflits qu'ils pourraient régler sur place, par un double mouvement :

- 1) le glissement du local au global, avec notamment le déplacement des lieux où l'on débat des questions agricoles et de l'espace rural ;
- 2) le savoir pratique du vivant tend à leur échapper, puisqu'il est de plus en plus élaboré dans des laboratoires.

D'où la question : comment, d'objets, les agriculteurs pourraient-ils redevenir sujets ? Comment recentrer sur les territoires agricoles et les agriculteurs les questions relatives aux transformations de l'agriculture et à leurs conséquences sur l'espace rural et l'environnement ? Il me semble alors que la question « Comment débattre des sujets qui fâchent ? », dont nous avons débattu, est celle, politique, de la participation citoyenne au débat. Je dirais que, dans mon domaine – celui de la philosophie politique – cette question est celle du pluralisme et qu'elle s'inscrit entre deux références.

Le conflit est favorable à la liberté. Première référence, Machiavel. Cet homme politique et philosophe italien du début du 15^e siècle, explique que le conflit constant dans la République romaine, entre Patriciens et Plébéiens (entre riches et pauvres), bien loin d'être la cause du déclin de Rome lui a permis de rester longtemps une République. Autrement dit, le conflit est favorable à la liberté. Deux siècles plus tard, cette idée a été reprise par Montesquieu. Le philosophe français va même plus loin et affirme que les pays où n'apparaissent pas de troubles sont des pays sans liberté. Le conflit n'est donc pas une pathologie du social : il faut l'accepter comme un gage de liberté.

Il faut parfois savoir sur quels sujets on ne pourra jamais s'entendre. Ma deuxième référence concerne la réflexion de John Rawls⁽¹⁾ sur la façon dont, aux 17^e et 18^e siècles, on est sorti de ce qui était bien plus qu'un débat qui fâche, mais un conflit qui tuait : les guerres de Religion. En France, par exemple, sous le règne d'un catholique, un protestant avait le choix entre se convertir et perdre sa vie éternelle, ou refuser de se convertir, gagner sa vie éternelle mais risquer la mort immédiate. Comment est-on sorti de ce dilemme ? Et comment la politique moderne est-elle née de l'issue très douloureuse des guerres de Religion ?

Rawls, et bien d'autres philosophes, répondent que ce fut possible en mettant la question religieuse, qui relève de la sphère privée, hors du débat public. C'est ce que l'auteur américain appelle le « désaccord raisonnable ». Ainsi, les différents acteurs du débat se

sont accordés pour dire qu'ils ne pourraient pas s'entendre sur les questions religieuses et qu'il ne fallait donc pas continuer à en débattre. Ce matin, on a parlé de « consensus sur le dissensus » et c'est la même idée. Il faut parfois s'entendre sur ce sur quoi on ne s'entendra jamais. Rawls parle alors de « consensus par recoupement ».

L'exercice de la raison publique. Je crois qu'une question de pluralisme telle que « Comment débattre des questions qui fâchent ? » s'inscrit entre ces deux exigences : d'une part, le conflit et le débat sont bons pour la liberté ; d'autre part, s'agissant des sujets qui font plus que fâcher, il faut s'entendre sur ce sur quoi on ne va pas débattre. À partir de là, Rawls définit l'exercice de la raison publique, qui consiste à définir le domaine sur lequel on peut s'entendre. Pour l'auteur, on ne peut s'entendre que ce sur quoi tout citoyen pourra donner son accord. Ainsi, une loi interdisant ou autorisant l'avortement ne pourra pas invoquer de raisons religieuses, parce qu'il est exclu que tous les citoyens s'accordent sur la religion. Il est ainsi des sujets qui ne feront jamais consensus. Aussi Rawls dit-il que l'exercice de la raison publique est un exercice du citoyen. Mais, à plusieurs reprises, dans vos échanges, le citoyen a été défini comme un profane. Eh bien, Raphaël et moi ne sommes pas d'accord avec cette qualification.

Raphaël Larrère : Profane, citoyen ou consommateur...? En effet, dans vos échanges, lorsqu'il a été question du « triangle » entre l'expert, le politique et le citoyen, ce dernier a été le plus souvent qualifié de profane. Le citoyen est-il un profane ? Sans doute, puisqu'il n'est ni expert, ni homme politique. Je suis désolé, mais le politique aussi est un profane par rapport à l'expert, et l'économiste est un profane par rapport au sociologue que je suis, tout comme le biologiste l'est par rapport au philosophe, quand il est question de philosophie. Donc, les profanes, c'est un peu tout le monde et, parmi les citoyens, il y a aussi des experts. Alors pourquoi qualifier de profane le citoyen et ne qualifier de profane que lui ?

Que sont donc les citoyens ? Ce sont, d'une part, les parties prenantes - les stockholders - qui défendent leurs intérêts divergents ; d'autre part un ensemble de personnes, sans qualité, qui n'ont pas d'enjeux personnels à défendre.

Ce n'est donc pas ça qui en fait des profanes, mais le fait que ces citoyens, qu'ils soient porteurs d'intérêts ou citoyens ordinaires, ont une compétence politique. Comme le disait hier Matthieu Calame : « le peuple est souverain », même dans les pays de démocratie représentative où un gouvernement peut « sauter » si les citoyens jugent qu'il gouverne mal le

(1) Philosophe américain, décédé en 2002. Il s'est fait connaître par son ouvrage de philosophie politique, l'un des plus importants du 20^e siècle, *Théorie de la justice*, publié en 1970. Il propose une nouvelle formulation du concept de contrat social développé essentiellement par les philosophes des Lumières. Sa théorie libérale de la justice a fortement marqué la philosophie du 20^e siècle.

pays et qu'ils le sanctionnent électoralement. Il me semble donc abusif et quelque peu technocratique de qualifier le citoyen de profane.

Alors, certes, votre démarche est dans le fil de ces innovations institutionnelles que sont les conférences citoyennes - dont celle sur les Ogm qui a prouvé l'aptitude des hommes sans qualité (des profanes) à se saisir d'un dossier et, munis de leurs seules lumières et des informations fournies par une expertise interdisciplinaire et contradictoire, à formuler des avis pertinents et bien éloignés de ceux qu'aurait inspiré leur « crainte irrationnelle » de toute « révolution technologique ». Mais je tiens néanmoins à vous alerter sur l'emploi des mots pour éviter de transformer les débats citoyens en ingénierie sociale destinée à éduquer les « profanes ».

Catherine Larrère : Sur quels sujets délibère-t-on ?

Revenons donc à la politique. Sur quels sujets peut-on délibérer ? Aristote disait qu'on ne délibère pas dans deux cas. D'abord, quand on est sûr de la vérité : on ne délibère pas sur un théorème mathématique. Ensuite, quand on ne sait rien : c'est la notion de « futurs contingents ». Un exemple : on peut délibérer en famille pour savoir où l'on ira passer le prochain week-end, mais on ne peut pas délibérer pour savoir où l'on passera la Pentecôte dans trois ans, parce qu'on n'a pas les moyens de le savoir.

On délibère donc quand la question reste une affaire d'opinion – une affaire d'opinion raisonnable, qui peut être argumentée – et qu'elle ne peut pas être tranchée scientifiquement de façon définitive. Bref, on délibère pour choisir. Concernant les Ogm, comme on a pu le voir hier, il n'y a pas d'évidence absolue pour dire à quel point c'est mal ou à quel point c'est bien. C'est pourquoi on persiste à délibérer sur les Ogm.

Ceci dit, ce qui caractérise les questions qui nous ont préoccupés durant ces deux jours, qu'elles soient économiques ou techniques, ce sont les références aux connaissances scientifiques et je crois que, dans ce type de délibération, la tentation est grande, aussi bien de la part des profanes que des scientifiques, d'arrêter de délibérer, de faire comme si tout était vérité mathématique. Au 18^e siècle, les économistes physiocrates disaient que c'est l'évidence qui tranche et que de l'évidence, on ne discute pas. Je crois que les physiocrates ne sont pas morts.

Raphaël Larrère : Contre le règne de l'évidence, se résoudre à débattre. Ils se portent même assez bien : on l'a vu ici même. Il y a une tendance constante à rétablir le règne de l'évidence. Dans mon cercle d'échanges sous les platanes, à quelqu'un qui opposait les croyances aux connaissances scientifiques,

j'ai répondu qu'une connaissance scientifique est une croyance qui n'a pas encore été invalidée, ce qui m'a valu une réaction assez vive en retour. Et puis, nous venons d'en avoir un exemple dans la controverse local/global, où l'économiste nous a asséné que tous les économistes s'accordent pour dire que « le libre échange est toujours optimal ». Affirmation d'évidence. Je suis désolé, il existe des controverses au sein-même des économistes. Si nous avions invité ici Amartya Sen⁽²⁾, il n'aurait certainement pas été d'accord.

J'ai remarqué hélas trop souvent que les chercheurs sont peu portés aux controverses, surtout quand ils interviennent devant un public de profanes. C'est dommage, car la science ne progresse que grâce aux controverses. Les promoteurs d'innovations, aussi, sont peu portés au débat public, car il y a urgence, nous disent-ils : « Si l'on ne prend pas cette décision rapidement, on est fichus. Ce sont les Américains ou les Chinois qui vont le faire. Nos cerveaux vont partir à l'étranger! ».

Ou alors, on nous dit que cela va dans le sens d'un développement naturel des technologies. D'après la loi dite « de Gabor », tout ce qui est possible techniquement finira par être réalisé, comme si la technique était soumise à une sorte de sélection naturelle la conduisant sans cesse vers des innovations et qu'il n'y a pas à « barguigner ». Il y a là aussi une tentation pour revenir au règne de l'évidence. Alors, bien évidemment, les citoyens – ces profanes – qui ne se laissent pas convaincre par l'évidence et ne sont pas d'accord - vont protester, et tenter de bloquer la situation.

Catherine Larrère : Comment articuler délibération et décision ?

Il n'y a pas de règne de l'évidence. Il faudra bien se résoudre à débattre, à délibérer ; il faut bien admettre la controverse. J'en viens au quatrième et dernier point qui s'est dégagé de ces deux jours, mais je me demande si nous avons tous les instruments théoriques pour le résoudre. Il s'agit de l'articulation entre délibération (ou débat) et décision. Hier notamment, ceux qui ont accompagné la conférence citoyenne sur les Ogm ont dit avoir admiré la façon dont elle s'est déroulée, qu'elle a échappé à l'opposition pour-contre, qu'elle a préconisé un certain nombre de choses, mais... que l'on n'en a rien fait. Comme si le fait qu'il y ait débat public impliquait une sorte d'engagement des représentants politiques à prendre des décisions.

Raphaël et moi avons essayé de vous dire que la démocratie ne peut se résumer à des citoyens qui votent. Il n'y a pas que les hommes politiques qui délibèrent, les citoyens aussi doivent participer au débat public, sans quoi il n'y a pas de démocratie.

(2) Économiste d'origine indienne, prix Nobel d'économie. Pour lui, l'économie est une science morale.

(3) Politologue français, travaillant dans le domaine de la pensée politique et connu pour ses travaux sur le libéralisme et la démocratie représentative. Il est professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris et professeur à la New York University. Dans son ouvrage *Principes du gouvernement représentatif* (Calmann-Lévy, 1995) il s'attache à étudier la naissance des démocraties représentatives selon un postulat simple : l'une des caractéristiques des démocraties modernes est le rôle central conféré au principe électif, par opposition aux démocraties directes dont Athènes était le modèle par excellence. Or comment et pourquoi a pu s'effectuer ce passage vers un nouveau mode de gouvernement ? Quels en sont les traits essentiels ? Assistons-nous actuellement à une crise de la représentation ?

Vous avez dit démocratie : représentative, directe, participative ? Les formes de démocratie représentative ont été adoptées entre le 17^e et le 18^e siècle par les quatre grandes révolutions politiques européennes de l'époque moderne (les deux révolutions anglaises, la révolution américaine et la révolution française). Dans ces trois pays, et de façon à peu près indépendante, ont été adoptées des formes représentatives, mettant de côté la démocratie directe. Par la suite, le gouvernement représentatif s'est imposé à la plupart des grands pays occidentaux (seule la Suisse a préservé certaines formes de démocratie directe).

Ces pays sont gouvernés par des représentants élus, qui n'ont pas tout à fait le monopole de la décision politique. En France, en 1789, au moment du débat constitutionnel sur le veto, Sieyès disait « le peuple ou la nation ne peut avoir qu'une voix, c'est celle de ses représentants ». Deux ans plus tôt, les États-Unis avaient eu la même démarche. Dans les deux cas, on laissait de côté la démocratie directe qui, chacun en était convaincu, ne convient qu'à de tout petits pays. Cela supposait aussi, soit dit en passant, que les femmes et une bonne partie des gens de condition modeste étaient considérés comme des étrangers à la République, non éligibles et exclus du droit de vote. D'une certaine façon, la démocratie directe paraissait « trop démocratique » car elle accordait trop d'importance au peuple et impliquait que l'on restreigne l'exercice du pouvoir. On a donc adopté une démocratie représentative qui s'est plus tard, et non sans luttes, élargie à tous les citoyens et les citoyennes avec le suffrage universel.

À partir de là, on le voit notamment dans les débats américains, a toujours plané le regret de la démocratie directe. Ce regret se traduit aujourd'hui en France, par une exigence de démocratie participative. Ainsi, on a parlé de démocratie hybride tout à l'heure. N'est-ce pas une façon d'introduire du direct dans le représentatif ?

On a dit que la démocratie représentative met en oeuvre l'élection comme mode de désignation des gouvernants et que l'énonciation de la volonté politique émane des représentants du peuple. On pourrait y ajouter un principe émis par Bernard Manin, l'auteur du très bon livre « Les Principes du gouvernement représentatif »⁽³⁾, à savoir l'existence d'une opinion publique indépendante de la volonté politique.

Lorsque l'on parle de conférence de citoyens, intègre-t-on dans ces principes du gouvernement représentatif le fait que la démocratie représentative n'est pas réglée par les seuls représentants, mais aussi par la participation des citoyens au débat public ? Ou bien s'agit-il là d'une forme supplémen-

taire qui vient modifier les principes de la représentation et remettre en cause le monopole de la décision par les gouvernants ? Je n'ai pas la réponse.

Le conseil, pour une décision éclairée ? Un autre élément émerge. On parle beaucoup de délibération, mais il est une instance qui s'est élaborée dans les monarchies, bien avant la Révolution française, et qui perdure : celle du conseil. Un bon roi décide seul, il en a le droit, mais il consulte. Cette idée de la décision éclairée persiste dans nos démocraties, qui disposent de quantité de conseils scientifiques et économiques où l'on délibère. A la différence de la loi, qui oblige, le conseil, lui, n'oblige pas. Aussi je me demande si toutes ces conférences de citoyens, ce que l'on qualifie volontiers de « démocratie participative », ne sont pas, en fait, un renouvellement du conseil.

Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions. Dans ces expériences de « démocratie participative » et de délibération citoyenne, nous ne jouerions pas le rôle de peuple souverain. On nous consulte, on prend nos avis en considération, mais il n'y a pas d'obligation à la décision. ■

LA CONVERSATION DU VENDREDI

Pour la prochaine Université d'Été, la politique agricole et rurale entre en campagne !

Après deux jours de débats, où l'on aurait pu croire l'auditoire un brin lassé, plus de 80 participants et intervenants ont accepté de poursuivre les échanges au cours d'une troisième matinée. Au sein d'un large cercle et sous la frondaison des arbres, nombreux sont ceux qui ont exprimé leurs analyses et points de vue sur la manière dont l'Université d'Été a appréhendé cette année le sujet proposé. Où l'on a évidemment entamé des controverses sur les prolongements à donner pour l'édition 2007, avant de s'accorder, chercheurs, élus comme agriculteurs, sur le sujet à traiter en cette année ponctuée d'élections : c'est quoi, une politique agricole et rurale ?

Premier constat, formulé par plusieurs des participants : organiser un débat, c'est compliqué... Et un débat sur le débat, c'est encore plus complexe. Sur le plan individuel, certains ont tiré toutefois de ces deux journées une plus grande assurance et, parfois, comme une libération : « Je n'ai plus peur d'aborder les sujets qui fâchent sur le plan affectif. J'ai compris que le dissensus était possible et que le but n'est pas forcément d'arriver à une décision mais de faire avancer la réflexion » livre ainsi Eliane Crepel ; « Cela m'a permis de mettre de l'ordre dans les questions que je me posais et de mieux les élaborer » pour Claire Mongobert ; Quant à Clothilde de Ravignan, « Cela a été pour moi un sujet d'étonnement que l'on puisse accepter de débattre sans se voler dans les plumes ».

D'un autre côté, il y a les insatisfactions que l'on pointe. Sur la participation d'abord. Pour l'une, il n'y a pas assez de jeunes, pour un autre, les agriculteurs sont en nombre insuffisant, avant qu'un troisième n'indique à son tour que les universitaires sont trop faiblement représentés... À croire que toutes les catégories sociales étaient un peu 'manquantes', ce que ne traduit pourtant pas la diversité socio-professionnelle des inscrits. En fait, même s'il est évident qu'un effort de diversification des publics doit se poursuivre, il flotte cette impression que chacun revendique là, dans son domaine, une plus grande implication des « collègues ».

Comment restituer la parole ? Sur la forme ensuite. En la matière, les restitutions des cercles d'échange ont laissé la majorité des participants sur leur faim. La difficulté de l'exercice pour les rapporteurs est largement reconnue et l'importance de rendre compte en séance plénière de la parole exprimée dans les cercles est soulignée, notamment par Michel Dubourg et Jean-Claude Flamant, l'insatisfaction est largement partagée : une succession trop longue de comptes-rendus dont on ne parvient plus à distinguer les points saillants. Où il conviendrait donc d'améliorer le dispositif, notamment en consacrant les dernières minutes du cercle d'échange à s'accorder sur une ou deux idées fortes et à respecter une plus grande concision.

Sur le fond, enfin, il fallait bien en venir à l'éternelle interrogation : « À quoi ça sert, tout ça ? ». En clair, comment diffuser et transformer l'ensemble de cette réflexion collective pour qu'elle nourrisse réellement la décision ? Une question clé qui a largement nourri les suggestions. Pour Bernard Brunet, l'heure est venue de capitaliser, en relisant et remettant en perspective les contributions depuis douze ans pour en tirer un certain nombre d'éléments. « L'Université d'Été de Marciac est un laboratoire où peut s'inventer l'agriculture de demain. Tous nos échanges prennent-ils un sens à la veille d'un nouveau cycle de la Pac et de la mise en place du Feader ? » Bigre. La tâche est ample.

Changer de braquet en 2007. D'une manière ou d'une autre, « il vous faut changer de braquet », souligne de son côté Bernard Hubert. En clair, l'Université d'Été de Marciac doit modifier son positionnement pour parvenir à un autre niveau de proposition qui permette de mieux articuler délibération et décision. « Nous avons besoin de reconstruire la relation entre l'agriculture et la société : ce lien ne peut plus être fondé sur les grandes orientations données par la politique agricole des années soixante. Quel avenir pour les politiques agricoles ? Où se construisent les visions des agricultures de demain ? Comment prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques ?... Marciac peut être l'un des lieux où d'autres formes de relations se repensent, s'énoncent et se formalisent, pour être utilisées dans les grands centres de négociation et de décision ». Gisèle Vergne, qui a exercé des fonctions d'expertise à la Commission européenne, surenchérit : « Vous dites que tout se décide à Bruxelles, mais nous sommes des réceptacles vides : faites-vous connaître à Bruxelles, remontez les idées et les innovations... » Que d'autres formes de relations se repensent et s'énoncent ici, certes, mais attention, objecte Gilles Allaire, « L'Université d'Été ne peut pas être à la fois

un lieu de débats libre, et un lieu de capitalisation où l'on construit une vision. À charge donc, pour d'autres, de se saisir éventuellement de cette matière, de la « triturer », la transformer. Il faut convier les politiques, le Groupe local de réflexion, les chercheurs et les responsables économiques présents à relayer ces réflexions en d'autres lieux, oui. Ainsi, au sein de l'Inra, pourquoi ne pas monter un groupe chargé de mettre en exergue l'intérêt que présentent ces échanges depuis l'origine ? ».

« Demain, je vais retrouver mes petits tracas d'agriculteur ». Du côté des agriculteurs, la question reste toutefois entière : « Nous venons avec nos inquiétudes », souligne ainsi Jean-Jacques Delmas, « et, consciemment ou pas, nous attendons des réponses concrètes des pouvoirs publics ou de l'Inra qui tardent à venir alors qu'on nous demande de changer nos pratiques. Ainsi, pourquoi ne pas reparler des différentes agronomies de terrain existantes⁽¹⁾, notamment celles qui sont économes en intrants, en invitant quelqu'un comme Claude Bourguignon⁽²⁾? Des expériences au Brésil ou en Allemagne sont menées avec les Techniques Culturelles Simplifiées, mais les agriculteurs ne sont pas au courant ». Pascal Seingier témoigne d'un même type de préoccupation : « Demain, nous retournons dans notre exploitation de la Brie et je vais retrouver mes petits tracas d'agriculteur : je vais aller voir combien il y a d'eau dans le pluviomètre pour savoir si je n'ai pas éventuellement une attaque de mildiou sur mes pommes de terre qui pourrait « flinguer » toute ma production. Comme parade, depuis des années, je mets du Manèbe : une petite poudre blanche, jaune ou verte, qui empêche les spores de mildiou de se développer. Je suis venu avec ce souci et je vais repartir avec ce souci. Mais si j'avais une parade qui coûte moins cher et qui soit sans danger pour l'environnement, tout le monde en profiterait. Je ne sais pas ce que le chercheur cherche, ni ce qu'il trouve. On est tous les uns à côté des autres, sans nous parler. Comment la recherche appliquée pourrait se mettre au service de toute la société, agriculteurs compris ? ».

Quelle agriculture voulons-nous pour demain ? Pour un autre, Antoine Péliissier, le vrai sujet qui fâche, c'est la politique agricole. « En France, nous sommes de plus en plus conditionnés par les politiques européennes. Avec sept fonctionnaires pour un agriculteur, où va-t-on ? Comment allons-nous être administrés en 2013 ? Comme se fait une politique agricole et pourquoi ? »

La politique agricole aurait-elle cédé le pas à de simples mesures sectorielles, à des raisonnements micro-économiques ou à des enjeux environnementaux qui

déportent la décision ailleurs, là où la préoccupation agricole est peu présente ? Ou, au contraire, est-ce encore un enjeu de politique publique pour une Région, un Etat ? C'est bien la place de l'agriculture dans notre société qui est au cœur du sujet de l'an prochain, approuve François de Ravignan. Comment va-t-on justifier des mesures de subvention aux agriculteurs – et pas à l'agriculture –, pour la paix sociale et au nom de l'environnement ? « Si on n'en débat pas, d'autres le feront à notre place. Et on ne fera que courir après d'autres critères fixés ailleurs » insiste Bernard Hubert. Vu du côté du politique, en l'occurrence avec Francis Daguzan, ces réflexions pourraient et devraient apporter toute la lumière pour ceux qui prennent les décisions. En y intégrant fortement la dimension rurale et pas seulement agricole, mais aussi les bio-énergies et, surtout, la formation et les métiers de demain : « Nous pouvons toujours réfléchir à la politique idéale, mais s'il n'y a plus personne dans les territoires pour l'appliquer, elle restera une coquille vide ». ■

(1) Sur ce point, consulter notamment l'expertise collective menée en 2005 par l'Inra et le Cemagref, Pesticides, agriculture et environnement, à la demande des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, afin de dresser un état des lieux des connaissances sur lesquelles pourraient s'appuyer de nouvelles pratiques culturales. Pour accéder au rapport : www.inra.fr/l_institut/missions_et_strategie/les_missions_de_l_inra/eclairer_les_decisions/pesticides_agriculture_et_environnement

(2) Claude Bourguignon, ingénieur agronome (Ina-Pg), docteur es sciences en biologie et biochimie. Ancien chargé de recherche Inra, il a fondé son propre laboratoire, le Lams, spécialisé dans l'analyse microbiologique des sols. Il est notamment l'auteur du livre *Le sol, la terre et les champs* (ed. Sang de la terre).

13^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DE L'INNOVATION RURALE,
DANS LE CADRE DE JAZZ IN MARCIAC (GERS)
1^{er}, 2 ET 3 AOÛT 2007

AUTOUR DU THÈME

« *Quelles agricultures et quelles ruralités voulons-nous, en France et en Europe ?* »

En cinquante ans, le paysage agricole et rural français a connu des mutations considérables. Aujourd'hui, le changement de profil des populations rurales et les attentes nouvelles des urbains nécessitent de repenser l'articulation entre les agricultures et le reste de la société.

De même, les tensions que vivent les agriculteurs entre différentes logiques – le local et le global, la logique de marché et la préoccupation environnementale, la production alimentaire et la création de ressources énergétiques... – s'ajoutent à leur sentiment de manque de reconnaissance et de perte de maîtrise de leur activité. Une forte inquiétude quant à leur avenir que n'apaise pas le paysage réglementaire européen, avec pour proche horizon la révision de la PAC en 2013.

Quelles « fins » pour les politiques agricoles ?

Dans ce contexte, quel est aujourd'hui le sens d'une politique française et européenne au service des différentes agricultures et ruralités, apte à répondre aux nouveaux enjeux planétaires, à redéfinir le rôle et le statut des agriculteurs dans la société et à donner aux territoires ruraux une dimension viable et vivable pour tous ?

A l'instar de la fameuse « Fin des paysans » de Henri Mendras, cette Université d'Été se propose de réfléchir, avec les agriculteurs, les enseignants, les chercheurs, les associations, les politiques et tout citoyen qui le souhaitent, de France et d'ailleurs, à la « fin » d'un certain modèle agricole... et aux finalités d'un projet politique fort.



directeur scientifique Inra, Nicolas ILBERT, Conseil général du Gers, Didier JEAN, psychiatre, Dominique JEANDOT, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Mathilde JOSSO-ADIVEZE, Dda3 32, Henri JOUFROY, Gérard KAFADAROFF, ingénieur agronome, Illel KIESER, gîte rural, Philippe LACOMBE, directeur de recherche Inra, Patricia LAFFORGUE, Office du Tourisme de Marciac, Christian LAFORET, Vivadour, Damien LAGRANGE, journaliste radio, Daniel LAPEZE, Vivadour, Catherine et Raphaël LARRERE, professeur de philosophie Université Paris I et directeur de recherche Inra, Patrick LARRIBAT, Vivadour, Pierre LEBBE, agriculteur, Patrick LEGRAND, Mission Environnement Société de l'Inra, Jean-Louis LEONE, réalisateur Ministère de l'Agriculture, Jean-Pierre LEROY, agriculteur, Dominique LHOSTE-RECLAUSE, directeur Chambre d'agriculture du Gers, Arnaud LIBILBEHETY, directeur de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, Bernard MALABIRADE, Chambre d'agriculture du Gers, Bertrand MANTEROLA, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Olivier MARCANT, Chercheur au Lerass, Patrick MARCHESIN, Groupe local de Réflexion, Philippe MARTIN, Député et Président du Conseil général du Gers, Thérèse MARTIN, universitaire, Denise MARTY, journaliste, Philippe MAUGUIN, Dra3 Ile-de-France, Jacques MAXCH, Conseil général du Gers, Jean-Luc MAYAUD, professeur d'histoire contemporaine (Lyon 2), Corinne MAYER, Scop Sapie, Sylvie MAYER, journaliste, Paul MELLIET, Adel 32, Pascal METGE, Jean-Michel MICHEZ, Guillaume MOLLARET, journaliste, Nicole MOLUSSON, Bernard MONDY, enseignant-chercheur Enja, Claire MONTGOBERT, FGA-Cjdt, Jean MORÈRE, Entraid'Oc, Didier NAUDON, Parc Interrégional Marais Poitevin, Hervé OSSARD, président du centre Inra de Toulouse, Jean-Paul OURY, consultant, Gérard PARGADE, Vivadour, Valérie PEAN, Mission Agrobiosciences, Antoine PELISSIE du ROSAS, ingénieur agronome, Robert PERRUSSAN, Conseil Général du Gers, Maryse PERVANCON, Bayard Presse, Noëlle PEYRE, Mission Agrobiosciences, Guy PINAULT, Opie, François POINTEREAU, chargé de mission Cirad, Brigitte PREVOST, Association de consommateurs, Philippe PREVOST, Agro-Montpellier, Sonia RAMONTEU, chargée d'études Acta, Alain RANDE, Vivadour, Xavier RAVIER, retraité, Françoise RECAMIER, Bayard Presse, Barbara REDLINGSHOFFER, Mission Environnement Société Inra, Alain REUGE, FGA-Cjdt, Louis-Marie RIVIERE, Jacques ROCHFORT, Mission Agrobiosciences, Jacques ROLLET, agrochimiste, ROSALIE, clown, Jérôme SAINTE-MARIE, Groupe Local de Réflexion, Jérôme SAINTE-MARIE, directeur des études politiques de BVA, Alain et P. SALOMON, agriculteurs, Sandrine SEBAN, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Anne et Pascal SEINGIER, agriculteurs, Edith SEINGIER, Guy SEMPE, Vivadour, Sabine SOLLE, Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers, Sonia SOURICHANH, Chambre d'agriculture du Gers, Annie SOYEUX, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Christophe TERRAIN, président de Vivadour, Agnès TERRIEUX, enseignant-chercheur Enja, Stéphane THEPOT, journaliste, Jean-Pierre TILLON, directeur scientifique Union In Vivo, Alain TOPPAN, généticien, Chritian TROUCHE, Adasea 32, Alain TROUSSON, philosophe, Marie VELLA UFCS, Gisèle VERGNES, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, VICTOR, clown, Marie-Pierre VIEU, Conseil Régional Midi-Pyrénées.

